3 1761 08157060 8

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lgypteetisma00sacr

L'ÉGYPTE

ET

ISMAÏL PACHA

DES MEMES AUTEURS

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT

ACHMET LE FELLAH

ÉTUDE ÉGYPTIENNE

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, RUE SAINT-BENOIT, 7.

L'ÉGYPTE

ET

ISMAÏL PACHA

PAR

AMÉDÉE SACRE ET LOUIS OUTREBON

PARIS

J. HETZEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

18, RUE JACOB, 18

—

1865

Tous droits réservés.

DT
54
S32

LIBRARY
JUN 5 1932
UNIVERSITY OF TORONTO

796915

AU LECTEUR.

Ceci est un livre à bâtons rompus, écrit au courant des souvenirs.

Les ouvrages sur l'Égypte ne manquent pas. Tous les voyageurs en Orient ont parlé de l'Égypte pittoresque et monumentale; mais le temps ou la volonté leur a manqué pour connaître du pays autre chose que ce qu'en peut voir un touriste.

Un séjour de plusieurs années à Alexandrie, au Caire, à Suez et à Damiette, nous a permis de recueillir d'assez curieux documents relatifs aux mœurs, aux coutumes et à l'administration locales. Nous allons donc essayer de décrire l'Égypte telle que nous

l'avons vue, telle qu'elle existait vers la fin de l'année 1864.

Peut-être réussirons-nous, et c'est là notre but, à jeter quelque lumière sur une page encore peu connue de l'histoire contemporaine.

Février 1865.

L'ÉGYPTE

ET

ISMAÏL-PACHA.

CHAPITRE PREMIER.

ISMAÏL, VICE-ROI.

Ouvrez le premier atlas venu, et vous trouvez, sur la côte d'Afrique, au nord-est, un pays trois ou quatre fois grand comme la France, et agréablement teinté pour le plaisir des yeux. C'est l'Égypte.

Comme les géographes ne doutent de rien, ils ont, suivant leur fantaisie, arrêté leur enluminage plus ou moins loin de l'Équateur. Le fait est qu'ils sont à cet égard dans le plus grand embar-

ras, comme nous, comme tout le monde, et que le vice-roi lui-même payerait chèrement l'homme, — géographe ou non, — qui pourrait assigner à l'Égypte ses véritables frontières, autrement que sur le papier, bien entendu.

Le Nil, un maître fleuve dont on ne connaîtra peut-être jamais la source, traverse le pays de part en part, sur un lit de granit rose, creusant au milieu de sables sans fin une vallée merveilleusement fertile où le blé, les fruits, et les Arabes de toutes nuances, mûrissent à souhait pour la plus grande fortune du pacha.

On peut voir ailleurs ce que fut autrefois l'Égypte; notre rôle se borne à dire ce qu'elle est aujourd'hui. Nous renvoyons donc les lecteurs aux ouvrages spéciaux, s'il leur plaît de connaître par quelles décadences successives la barbarie est revenue aux lieux mêmes où naquit la civilisation.

Une longue et douloureuse histoire que celle-là! Triste comme un récit d'invasion, comme un compte rendu de pillage et de massacre. Mais nous n'entendons faire que de l'histoire contemporaine.

En 1864, Ismaïl-Pacha, premier du nom, fils d'Ibrahim, gouverne l'Égypte pour le compte de Sa Hautesse le sultan.

C'est un homme de taille moyenne, large d'épaules, roux de barbe, et très-probablement myope, quoiqu'il ne faille pas se fier aux apparences. Le Turc est le Normand d'Asie; il feint volontiers la surdité pour se dispenser de répondre, et s'improvise myope pour laisser venir plus près son interlocuteur.

On le dit bon musulman, — tout comme le légendaire duc de Byzance. Au reste, Allah, Mahomet et lui régleront cette affaire-là un jour ou l'autre.

Si jamais ordonnance dépoétisa un pays, c'est bien la réforme somptuaire édictée par Mahmoud pour l'empire ottoman. L'Oriental, en redingote boutonnée jusqu'au cou et coiffé d'une toque conique en drap rouge, a perdu toute espèce de couleur locale. Donc, le vice-roi d'Égypte, féal du sultan, porte, pour se conformer à la règle, la *stambouline* et le *tarbouch*. On le dit encore très-continent. C'est ainsi qu'il n'a guère que deux ou trois femmes légitimes, quoique la loi du Prophète lui en accorde

jusqu'à quatre, avec un nombre illimité de concubines.

Ismaïl-Pacha est petit-fils de Méhémet-Ali, et administre fort habilement une colossale fortune personnelle. Il administre également l'Égypte de la façon qui sera décrite par la suite.

Méhémet-Ali fut un grand prince. Soldat de fortune, il parvint, par son mérite personnel, au gouvernement du pachalik d'Égypte, que, plus tard, on érigea à son intention en vice-royauté. Bientôt il rêva pour lui et pour ses sujets de hautes destinées : d'abord l'indépendance pour les siens; et pour lui-même l'aigrette du Commandeur des Croyants. Comme il allait grand train sur la route de la conquête, les puissances européennes s'interposèrent, et il dut se résigner à n'être que vice-roi.

Toutefois, l'Égypte sortait du droit commun qui régit les provinces ottomanes; la suzeraineté du sultan se résumait dès lors en un insignifiant tribut

et un serment de vasselage illusoire, puisque la succession au gouvernement du pays se trouvait définitivement acquise à la famille de Méhémet-Ali.

D'après la loi musulmane, l'hérédité suit l'ordre de la primogéniture chez les mâles ; l'aîné de la famille en est le chef de droit. C'est là une coutume patriarcale et qui ne manque pas de valeur au point de vue restreint de la famille, — même de la tribu. Il est bon, dans un milieu où les intérêts sont communs, que la direction des affaires de la communauté n'incombe point à un enfant [1]. Mais les besoins d'un peuple diffèrent essentiellement de ceux d'une tribu, et l'ordre de succession établi en Égypte a pour résultat direct de mettre en coupe réglée le pays administré de la sorte. Pour peu qu'il tienne à établir *convenablement* ses fils, chaque vice-roi passe sur l'Égypte comme un ouragan sur la plaine. Qu'importe l'avenir ! Un autre fe-

1. Le Koran place la femme à un degré tellement inférieur sur l'échelle sociale, qu'il lui accorde à peine une place dans la famille. La femme n'est qu'un instrument de reproduction. Elle n'entre point dans la mosquée, n'est tenue à aucune pratique religieuse. Quelques docteurs musulmans vont même jusqu'à lui contester une âme comme la nôtre !

rait la moisson, mieux vaut la faucher en herbe !

Entre autres vertus, Méhémet-Ali jouissait d'une rare fécondité : il eut une centaine de fils. On voit qu'il tenait à ne point laisser tomber la vice-royauté en quenouille.

La plus grande partie de ces enfants moururent avant l'âge de raison. Il semble, au reste que la fatalité se soit attachée à sa famille. Les autres, Toussoum, Ibrahim, Ismaïl, Saïd, Mohamed-Ali, sont morts jeunes encore.

Une phthisie pulmonaire emporta Ibrahim-Pacha, le premier successeur de Méhémet-Ali.

Abbas-Pacha, fils de Toussoum, qui vint ensuite au pouvoir, fut étranglé à la suite d'une révolution de palais. Quant à son frère, El-Hami-Pacha, qui avait épousé une fille du sultan Abdul-Medjid, on s'arrangea si bien pour développer chez ce jeune prince de funestes instincts, que la débauche l'emporta. Pour n'accuser personne, disons qu'il mourut d'hébétement.

Achmet, l'aîné des enfants d'Ibrahim-Pacha, serait actuellement au pouvoir sans un accident de chemin de fer. Par un regrettable hasard, le convoi qui transportait d'Alexandrie au Caire quelques-

uns des princes, sombra dans le Nil au passage du bac de Kafr-Zaïat. La locomotive avait trop de vitesse acquise, la barrière était ouverte. Fatalité! Le prince Halim parvint à sortir de son wagon. Achmet y resta; son embonpoint l'empêcha de s'échapper par la portière. Ismaïl, retenu par une indisposition, avait préféré se soigner chez lui.

Une lugubre anecdote pour clore la liste.

Ismaïl, frère cadet d'Ibrahim-Pacha, gouvernait le Soudan. Un jour, il remarqua que des nègres apportaient de la paille en quantité autour du camp qu'il occupait avec son état-major.

— « Pourquoi cette paille? dit-il.

— « Altesse vous avez demandé deux mille chevaux : ne faut-il pas les nourrir. »

Le lendemain, nouveaux amoncellements de paille, nouvelle question.

— « Altesse vous avez demandé dix mille bœufs, c'est aussi pour les nourrir. »

Pendant trois ou quatre jours les bottes arrivèrent si nombreuses qu'on pouvait en entourer le camp; ce qui fut fait, et Ismaïl ainsi que son état-major furent brûlés comme des rats dans un paillasson.

Sans apprécier autrement toutes ces catastrophes, il est bien permis de constater qu'on meurt tôt et de façon singulière, dans la famille de Méhémet-Ali. Ainsi le veut, disent les médisants, l'ordre de succession à la vice-royauté.

Halim, l'oncle du Pacha régnant, est le seul fils vivant du fondateur de la dynastie égyptienne.

Un homme d'infiniment d'esprit, et qui sait son Orient mieux que personne, disait, il y a quelques mois :

« Ismaïl-Pacha me fait absolument l'effet d'un « caporal d'ordinaire, qu'on aurait, sans dire gare, « nommé général en chef. Habitué à ses quatre « hommes et à ses quatre sous, il apporterait « fatalement dans l'administration de son corps « d'armée cette science de détails, cette connais- « sance parfaite des infiniment petits, qui naguère « faisaient de son escouade le modèle du régiment. « Mais il passerait en revue les boutons de guêtres « au lieu de faire sonner la charge! »

La comparaison est exacte : Ismaïl n'a point appris à régner. C'est toute une science que de savoir gouverner les hommes, — sous la monarchie absolue, bien entendu, — science que les plus habiles n'acquièrent qu'à la longue après une initiation pénible, et dont le Pacha actuel ne savait malheureusement pas le premier mot, quand la mort de Mohammed-Saïd l'improvisa vice-roi. Grâce aux libéralités de Méhémet-Ali, il se trouvait un des plus riches propriétaires d'Égypte; c'est peut-être le plus riche qu'il faudrait dire. Naturellement doué de ce bon sens pratique et de cet esprit d'économie qui font la fortune d'un chef d'exploitation rurale, il sut gérer si habilement son bien, employer si religieusement son revenu en acquisitions nouvelles, qu'il tripla sa fortune : ses blés, ses sucres faisaient prime sur le marché; on se disputait le coton de ses domaines, dont il soignait mieux la culture, pour leur faire produire davantage et vendre plus cher la récolte.

On le citait comme le cultivateur modèle.

Mais il restait continuellement éloigné des affaires de l'État, et n'apprenait rien de ce que doit savoir un gouvernant. L'administration d'un

pays comporte d'autres connaissances que la régie d'un domaine : aussi n'entend-on point dire qu'Ismaïl-Pacha ait encore été cité comme le modèle des vice-rois.

Il faut bien faire la part des coutumes du pays et reconnaître que les pachas d'Égypte s'occupent assez peu d'initier leurs successeurs au métier de roi. Leur préoccupation constante est de laisser la couronne à leur fils, de déblayer la route du trône encombrée par les collatéraux. Aussi l'héritier présomptif se tient-il à distance. Il s'enferme dans ses propriétés, à la suite d'une disgrâce qu'il appelait depuis longtemps de tous ses vœux; il ne se montre qu'aux réunions strictement officielles, évite le tête-à-tête amical.

Nourri dans le sérail, il en sait les détours.

En Orient la tasse de café convenablement préparée, — on en a vu des exemples à Constantinople, — est le plus court chemin d'un héritier à une succession. La chose se passe tranquillement, en famille, et l'on évite ainsi les criailleries de ces maudits Européens, toujours prêts à se mêler des affaires d'autrui.

On tient partout en trop haute estime la mémoire de Mohammed-Saïd pour croire qu'Ismaïl-Pacha ait jamais eu raison de craindre rien de semblable. Si Mohammed a pu rêver le trône pour son fils, il était loin de songer à lui en frayer le chemin par l'assassinat de ses proches, puisqu'il ne songea pas même à lui laisser un patrimoine. Toussoum-Pacha, le fils du dernier vice-roi, est presque pauvre. Peut-on faire un plus bel éloge du caractère de son père?

Ismaïl-Pacha se tint-il volontairement éloigné des affaires, comme le disent les uns? En fut-il écarté par son prédécesseur, à qui son caractère était particulièrement antipathique, ainsi que l'affirment les autres? Qui le sait? Toujours est-il qu'il s'enferma dans son palais, thésaurisant au mieux, jusqu'au jour où Mohammed-Saïd, à la veille de son voyage en Europe, le fit venir et lui confia la régence.

Pendant cet intérim, où il jouait forcément le rôle de gérant non responsable, le prince remplit

convenablement son mandat, et, comme un honnête commis, n'abusa point de la signature. Rien d'ailleurs à ce moment ne pouvait encore faire prévoir la fin prochaine de Saïd, qui venait de partir plein de force et d'espérances. Tout héritier présomptif qu'il fût, Ismaïl pouvait attendre longtemps la couronne qu'on lui posait provisoirement sur la tête, non pour l'accoutumer à en supporter le poids, mais parce qu'il fallait bien la placer quelque part!

Ce semblant de règne, qui lui laissait des loisirs, permit à Ismaïl de compter ses fidèles. Le bilan des amitiés ne fut pas long à dresser : le prince était mal en cour; on lui tourna le dos avec toute la politesse due à un futur souverain qu'on espère bien ne pas voir régner de sitôt. Puis, s'il faut l'avouer, on augurait mal de son administration.

Sans doute, à cette époque, on ne pouvait, sans quelque injustice, préjuger de ce que pourrait être aux affaires un homme dont on ne connaissait encore que la vie privée. Quoi qu'il en fût, la prévention existait. Le vieux parti turc que Saïd-Pacha avait maté, ne dissimulait pas ses espérances en Ismaïl. Il n'en fallait pas davantage pour éloigner

du prince l'élément européen, prépondérant alors.

Aussi le vice-roi embryonnaire, et destiné peut-être à ne jamais venir à terme, dut-il s'entourer, faute de mieux, d'une cour de mécontents, de jaloux ou d'ambitieux déçus, qui depuis..... mais alors Mohammed-Saïd, qui ne marchandait ni ses antipathies, ni ses affections, repoussait obstinément leurs obséquiosités et leurs services.

Quelques mois plus tard, Saïd revenait en Égypte, et la maladie se déclarait, qui devait le mener au tombeau. C'était vers la fin de l'année 1862.

A cette époque, sir Henri Bulwer, ambassadeur d'Angleterre en Turquie, visitait l'Égypte, et spécialement les travaux du canal de Suez. Pressentait-on déjà la mort prochaine du Pacha? L'Angleterre avait-elle fait des promesses? Qui pourrait le dire? Toujours est-il qu'un parti nouveau commença, — mais tout doucement, tout humblement, — à montrer le bout de son nez, en parti qui ne se sent point fort et craint les nasardes.

Ce serait une curieuse histoire, si on la pouvait raconter, que celle des mille intrigues microscopiques qui s'ourdirent alors sous le manteau. Dans l'ombre, une sorte de contre-gouvernement s'organisa, se recrutant de quelques habiles parmi les déshérités de la faveur. Chacun apporta ce qu'il put à la masse, qui une idée, qui des relations; les plus pauvres apportèrent leur bonne volonté et des espérances!

Avant tout, on se jura d'être économes. Point de ces prodigalités qui avaient mené à mal la fortune du vice-roi, — il est vrai qu'elles avaient enrichi le pays, — excepté pourtant à l'endroit des bons amis, dont le dévouement ne saurait être trop récompensé.

Saïd, qui faisait beaucoup pour l'Égypte, avait pour habitude de ne jamais promettre; il fut convenu qu'on promettrait toujours, attendu qu'en Orient cela n'engage absolument à rien. Le *nous verrons* (*bakaloum*), cette épée de chevet de la diplomatie turque, agréablement augmenté du fameux *demain* (*boukra*), l'immuable réponse des Arabes qui ne veulent rien dire, devait servir de mot d'ordre pour l'avenir.

Sur ces données on dressa tout un plan administratif. Ce n'était pas trop mal pour un premier début! Après quoi on but une infinité de tasses de café, — inoffensives comme de raison, — on fuma nombre de pipes, et l'on attendit. Rien n'empêche de supposer toutefois que les amis firent quelques neuvaines, chacun selon sa croyance, afin d'obtenir du ciel le prompt succès de la bonne cause.

Mais, — comme devant, — Ismaïl n'avait rien appris de son métier.

Les petits arrangements, débattus en comité secret et toutes portes closes, pouvaient sans doute être fort du goût des intéressés, sans pour cela constituer un système gouvernemental, encore moins une ligne de conduite pour le prince. Aussi Ismaïl se trouva-t-il tout décontenancé quand la vice-royauté, sans dire gare, vint lui tomber sur les épaules.

Pour se remettre du choc, il éprouva le besoin de parler un peu à l'Europe, et il récita couramment une sorte de profession de foi, qui faisait partie du programme naguère élaboré à frais communs.

L'Europe reçut avec le plus grand sérieux la

communication du discours d'avénement; les naïfs du monde entier, et les compères de l'endroit, poussèrent des cris d'allégresse. A Alexandrie, au Caire, il paraît qu'on s'embrassait beaucoup dans les rues. (A Damiette, où nous étions alors, on ne s'embrassa pas du tout, au moins en public.)

Il faut dire que la proclamation était superbe, et qu'elle eût produit le plus grand effet dans un collége électoral. Elle parlait de tout, promettant des réformes, une ère nouvelle, la régénération du peuple égyptien, la sécurité la plus absolue pour les résidents, et émettait, notamment au sujet de la *corvée*, des opinions bien nettes qui durent être, pour les cheiks de villages, matière à de sérieuses réflexions.

Hélas! la Charte fut-elle toujours une vérité?

Avant toutes choses, on se dépêcha d'enterrer le vice-roi défunt, non point au Barrage, — comme il en avait manifesté le désir, en s'y faisant construire un mausolée, — mais dans une mosquée

d'Alexandrie. Un flot de populace à qui on avait distribué des vivres suivit, *en mangeant* et en hurlant, le corps de Mohammed-Saïd jusqu'à son dernier asile. Sans doute l'armée avait ce jour-là de graves occupations, car le cortége officiel se composait d'une trentaine de soldats *en petite tenue* et d'une douzaine de matelots qui portaient le corps. Le gouverneur d'Alexandrie, accompagné d'une escouade de la police, était chargé de maintenir le bon ordre, — probablement aussi de représenter les corps de l'État et les hauts dignitaires, occupés ailleurs en ce moment.

La nouvelle royauté débuta mal : Ismaïl était au pouvoir depuis quinze jours à peine, quand un fâcheux incident faillit tout compromettre.

Saïd-Pacha avait compris, dès son avénement, que la politique rétrograde de son prédécesseur Abbas-Pacha devait tôt ou tard causer la ruine du pays. Aussi, sans s'inquiéter des bouderies ni des rancunes du parti turc, influent surtout sous le

règne précédent, appela-t-il des quatre coins de l'Europe une pléiade d'hommes intelligents dont il écoutait les conseils et fit la fortune. Les mécontents se retirèrent dans leurs propriétés, et tout fut dit. On vivait très-bien à la cour de Saïd, malgré l'absence des Turcs, — peut-être même à cause de cela.

Survinrent les massacres de Syrie. L'Arabe d'Égypte, timide et inoffensif, habitué d'ailleurs au contact des Européens, n'a jamais songé à égorger personne. En dépit des émissaires expédiés de Damas pour provoquer un soulèvement, les chrétiens de tous rites purent donc sans danger vaquer à leurs occupations. Mais quelques fanatiques avaient prêché la guerre sainte en pleine mosquée; il fallait un exemple terrible. Saïd fit pendre les prédicateurs, et, chose inouïe dans les fastes musulmans, la mosquée fut fermée, tout comme on ferme chez nous un club révolutionnaire ou une guinguette trop bruyante.

Rien ne peut donner une idée de la rumeur qu'occasionna cette dernière mesure. Quelques indigènes influents, ceux-là qui boudaient le pacha en haine de l'Europe, ne manquèrent pas d'exploi-

ter le mécontentement public. De ce jour, la question religieuse servit de prétexte aux ambitieux déçus : elle leur amena tout d'abord des recrues nombreuses. On se taisait cependant, car le vice-roi n'était point d'humeur patiente, mais en priant tout bas Allah de débarrasser l'Égypte du *Pacha chrétien*.

Aussi la mort de Saïd fut-elle accueillie par les cris de triomphe du parti, et la populace hurlait dans les rues :

— « Enfin nous avons un *Pacha turc!* Les chré-« tiens n'ont qu'à se bien tenir! »

Ils se tinrent assez bien, en effet, ainsi qu'on va le voir.

Vers la fin de janvier 1862, — Mohammed-Saïd était mort le 18 du même mois, — un Français fut insulté en plein jour par des soldats égyptiens qui se jetèrent sur lui, le blessèrent grièvement, et après l'avoir traîné, la corde au cou, dans les rues d'Alexandrie, allaient le massacrer pour en finir,

quand des Européens parvinrent à l'arracher des mains de ses bourreaux. L'affaire fit grand bruit, et le consul de France demanda une punition exemplaire des coupables.

Ni le vice-roi de fraîche date, ni ses bons conseillers qui avaient rédigé à tête reposée sa circulaire de joyeux avénement, n'avaient prévu ce déplorable incident dans leur programme gouvernemental. Restait l'inspiration : elle ne fut pas heureuse.

Ismaïl fit un moment la sourde oreille : une maladresse insigne dans un moment où couraient les bruits les moins rassurants pour les Européens! Hésiter une seconde à punir sévèrement les coupables, c'était, sinon se reconnaître leur complice, du moins encourager pour l'avenir de semblables attentats.

On a beaucoup parlé à cette époque d'influences qui poussèrent le vice-roi dans la voie de la résistance aux justes réclamations de notre consul. Il répugnerait d'avoir à penser que plusieurs de nos compatriotes, qui entouraient alors Ismaïl, aient à ce point manqué de dignité nationale, et en même temps si peu compris les véritables intérêts du

pacha. Aussi, pour l'honneur du nom français, vaut-il mieux croire, malgré la clameur publique, que Son Altesse suivit, en cette circonstance, sa propre inspiration.

Cependant à Alexandrie l'agitation était grande. La colonie européenne savait que le consul de France avait exigé une réparation éclatante, et soixante mille voix applaudissaient à sa fermeté. Enfin Ismaïl, après deux jours d'hésitations et de pourparlers, accorda tant bien que mal ce qu'on lui demandait. Quatre ou cinq soldats furent dégradés sur la place des Consuls et exilés on ne sait où, pendant qu'un bataillon de l'armée indigène faisait amende honorable au pavillon français.

La leçon était dure, et le vice-roi dut s'apercevoir que la politique expectante, dont il espérait des merveilles, présente quelquefois des désagréments.

Quant à l'armée égyptienne, elle ne s'aperçut de rien du tout. Ils étaient là cinq cents gaillards habillés de gris et alignés de leur mieux, qui rôtissaient au soleil et se demandaient pourquoi on les avait fait venir, au lieu de bâtonner simplement les coupables, comme cela se pratique d'ordinaire. Personne n'ignore que les coups de bâton jouent

un rôle important dans la législation du pays. L'armée en prend sa part, comme de juste, et l'on se fera une idée exacte de l'effet que peut produire sur les soldats indigènes l'appareil si imposant chez nous d'une dégradation militaire, quand on saura qu'ils n'avaient jamais rien vu de semblable, et s'en retournèrent à leur caserne sans avoir compris ce qui venait de se passer.

Ce qu'on appelle l'HONNEUR chez les peuples civilisés est complétement inconnu en Orient; le mot n'a même pas d'équivalent en langue arabe.

Ismaïl avait fait contre fortune bon cœur; la colonie française se rendit immédiatement à son palais de Ras-el-Tin, pour le remercier. C'est là qu'il fut donné pour la première fois aux Européens de contempler Son Altesse. Trente personnes, qui fai-

saient partie de la députation, diront de quel air charmé le pacha reçut les remercîments, protesta de son bon vouloir pour les résidents, et assura dans un petit discours dénué de toute préparation. « qu'il avait toujours compté sur l'appui et sur le « *chose* de la France! » (Textuel.)

Le pacha n'a rien oublié, car sa mémoire est bonne, et les rancunes ont la vie dure là-bas. Peut-être la ligne de conduite qu'il a suivie depuis en diverses circonstances n'est-elle que la conséquence d'un malheureux début au pouvoir.

Il n'a pas oublié non plus les leçons de la prudence, et la mort tragique de quelques-uns de ses aînés l'a justement mis en garde contre une infinité de hasards dont la Providence pourrait bien n'avoir pas fait tous les frais. Par exemple, il ne prend à ses repas que des aliments préparés pour lui par sa mère, dans le harem, et ces aliments lui sont remis dans une cassette dont il possède la double clé.

En voyage, son linge lui parvient de la même manière. Il y aurait même sur ce sujet tout un vaudeville à faire, que ne comporte pas la gravité turque, quoique les dames du harem de Son Al-

tesse aient pris la peine d'en fournir le scénario.

Le harem du pacha se trouvait à Alexandrie, quand le vice-roi partit brusquement pour le Caire. Craignant que leur maître bien-aimé ne séjournât longtemps dans cette dernière ville, les épouses ne lui octroyèrent, — toujours dans la fameuse cassette, — que deux ou trois chemises, afin que si la galanterie ne le ramenait pas au sérail, il y revînt au moins pour changer de linge!

Sauf ces détails arrachés à l'indiscrétion d'un familier, on ne sait rien de la vie intime du pacha, autour de qui les intimes ont du reste établi une sorte de cordon sanitaire que ne franchissent jamais les largesses vice-royales. Il faut donc se résigner, faute de mieux, à apprécier Ismaïl d'après ses actes. Mais auparavant, disons quelques mots des princes appelés à lui succéder.

CHAPITRE II.

LES HÉRITIERS D'ISMAÏL.

Mustapha-Pacha, l'héritier présomptif, est le frère d'Ismaïl et son cadet de douze ou quinze jours. Point n'est besoin de dire, ainsi que le demandait un interlocuteur naïf, s'ils sont nés de la même mère : la fécondité proverbiale des femmes du Levant ne va pas jusque-là.

On s'accorde à reconnaître chez ce prince d'éminentes qualités administratives : le poste qu'il occupe près du sultan semblerait justifier l'opinion publique.

Mustapha n'habite pas l'Égypte, où il possède pourtant de magnifiques propriétés. Successivement ministre des finances et ministre d'État de la

Sublime-Porte, il vient passer ses vacances en Europe, à une distance respectueuse de son bien-aimé frère le pacha. L'année dernière il eut l'honneur d'être reçu par l'empereur Napoléon III, qui lui donna des marques non équivoques de sa bienveillance. Mohammed-Saïd le tenait en singulière estime et en grande amitié. Mais on assure que ses relations avec Ismaïl ont toujours été un peu tendues, et que sous le règne précédent, les deux fils d'Ibrahim-Pacha ne négligeaient pas les occasions de se tourner le dos, — même en public.

En bonne conscience, une aînesse de douze jours, quand elle sépare d'une couronne, ne peut guère fournir les éléments d'une solide amitié fraternelle, alors surtout que la différence des caractères, l'opposition des intérêts de toute nature, suffisent déjà à créer une antipathie légitime.

Il y a loin pourtant de cette excusable froideur aux projets qu'une malveillance intéressée essaya de prêter à Mustapha-Pacha. La lumière s'est heureusement faite sur la prétendue conspiration de l'année dernière, et il reste acquis que si l'héritier attend le trône, il n'aide point la Providence qui l'y assoira tôt ou tard. La colonie européenne, qui

juge sainement des choses, parce qu'elle les voit de près, a pu s'apercevoir une fois de plus que les complots tramés par la police ne convainquent jamais personne, et restent tout entiers à la honte de ceux qui les ont provoqués.

Halim-Pacha, l'oncle d'Ismaïl et de Mustapha, et leur successeur naturel à la mode arabe, habite auprès du Caire la splendide résidence de Choubra. Quand le vice-roi actuel s'en alla à Constantinople our chercher l'investiture de la Sublime-Porte, il fut chargé de la régence en Égypte.

Artiste jusqu'au bout des ongles, travailleur infatigable, abordant sans préparation les questions les plus complexes, le prince Halim représente dans le pays, comme son neveu Mustapha, l'élément civilisateur.

Malheureusement ses idées ne prévalent pas toujours dans le conseil, et il a dû un moment se retirer à peu près des affaires. Toutefois, comme il fait de droit partie du Divan, il assiste aux séances;

mais ses opinions bien arrêtées et la fermeté avec laquelle il les formule ne l'ont point toujours mis en faveur. Aussi se passe-t-on de ses avis tant qu'on le peut, et lui-même, fatigué d'une résistance dont il sent toute l'inutilité, se tient à l'écart, satisfait de l'estime des gens de bien.

Après Halim-Pacha, toujours en suivant l'ordre de primogéniture, viennent :

D'abord un jeune prince, petit-fils de Méhémet-Ali, et que la noirceur de sa peau a, dit-on, fait exclure de la succession au trône. — Vanité des vanités!

Puis une bande de principicules en jaquette ou au biberon, dont nous n'enregistrerons pas les faits et gestes absolument dénués d'intérêt quant à présent. D'ailleurs les portes des harems sont closes; rien de ce qui s'y passe ne transpire au dehors. Plusieurs de ces bambins ont des précepteurs européens. Tout permet de croire qu'ils récitent leurs leçons et font leurs thèmes à la satisfaction générale. Mais nous n'avons point à anticiper sur l'histoire qu'écriront un jour nos arrière-neveux.

CHAPITRE III.

LE FELLAH. — LA CORVÉE.

C'est un bon pays que l'Égypte! Le blé y rapporte jusqu'à cent pour un de semaille, et l'argent, savamment manipulé, peut donner jusqu'à cinq pour cent de revenu par mois, en tout bien tout honneur.

Comme en ce monde le système des compensations finit toujours par s'établir, le fellah, à qui Dieu dispense de si magnifiques récoltes, est la victime préférée de l'usure. Pour son usage spécial, les prêteurs ont inventé le taux de soixante pour cent.

Depuis un an, l'Europe s'occupe beaucoup des fellahs. Les récentes difficultés qui se sont élevées entre la compagnie du canal de Suez et le vice-roi

d'Égypte, ont valu à ces pauvres diables une célébrité qu'ils n'ambitionnaient guère, et qu'il leur faudra payer cher un jour ou l'autre. — Jamais les nègres n'ont été plus maltraités que lorsque les philanthropes se sont imaginé d'être négrophiles, pour passer le temps.

Mais, il faut bien le dire, on n'a pas idée en France de ce que peut être un fellah.

Sous prétexte que le mot arabe se traduit assez exactement en français par celui de paysan, on prête volontiers au cultivateur égyptien les allures épanouies des campagnards de la Beauce ou du Perche. On se représente le solide gars, emblousé jusqu'au menton, qui s'en va à la ville voisine vendre sa paire de bœufs, qui mange bien, boit mieux, parle haut et vote pour le candidat de l'opposition quand la pluie a versé ses seigles; et les optimistes répètent, avec Virgile, l'éloge de la vie des champs.

Les laboureurs égyptiens ne lisent pas Virgile; pour cette raison et pour quelques autres, ils s'obstinent encore à ignorer leur bonheur.

Conçu au hasard de l'accouplement, sur un tas de paille ou de roseaux qu'abrite tant bien que

mal une cahute de terre battue, le fellah vient au monde à la grâce de Dieu! Un pauvre hère, déguenillé, rongé de vermine, abruti de misères, a rencontré quelque neuf mois auparavant une fillette trop jeune, qui promenait par les champs sa figure couverte d'un voile et son corps à peu près nu. Voilà les parents du nouveau-né.

En cas où les lecteurs seraient tentés, sur le mot *presque nu*, de mettre la main devant leurs yeux, ajoutons que la femme du fellah est merveilleusement conformée, — ce qui vaut bien la peine de desserrer un peu les doigts, — et qu'elle entend la pudeur à sa manière. Comme l'autruche, qui cache sa tête sous son aile croyant n'être plus aperçue du chasseur, la femme arabe se voile hermétiquement la face, suivant la prescription de l'islam. Quant au reste, dont la loi ne parle pas, elle ne s'en occupe guère, et appartient, des épaules aux pieds, à l'indiscrétion publique.

Lorsque l'Arabe prend une femme, c'est dans la louable intention de la faire travailler comme une bête de somme; il se repose d'autant. Il est vrai qu'il a dû payer une dot, mais pour le même prix on ne lui aurait vendu qu'un baudet malingre. La

femme coûte moins cher à nourrir qu'un âne et porte des fardeaux aussi lourds. Le mariage constitue donc pour le fellah une véritable économie. En conséquence, la nouvelle épouse prend, dès le lendemain des noces, le chemin des champs sous la conduite de son seigneur et maître. Bientôt le terme de sa grossesse avance : mais le moment est propice pour la culture du riz; il faut songer à la récolte, rester, douze heures durant, les genoux dans la vase et la tête au soleil. Quant à l'enfant qui doit naître.... Dieu est clément et miséricordieux!

D'ordinaire, l'enfant naît chétif. Huit jours après sa naissance, — la récolte n'attend pas, — sa mère l'emmène et le dépose par terre sur une loque, où il peut crier à l'aise entre deux gorgées de lait. Le père, plongé dans la béatitude que donnent une conscience en repos et un chibouck convenablement bourré, regarde travailler sa femme et écoute vagir le marmot. Un beau matin, le lait de la mère tarit; elle donne au bambin un trognon de chou, un morceau de galette, une poignée de dattes, ce qui se trouve, et voilà l'enfant sevré. Du reste, il se roule déjà comme un jeune chat, il marchera

dans six semaines, son éducation est terminée. Les polissons des huttes voisines se chargeront de lui apprendre au plus vite une série d'épouvantables jurons qui forment le fond de la langue indigène.

Après s'être embourbé à loisir et vautré dans la poussière, le jeune fellah rentre au *gourbi* paternel, où toute la famille, père et mère, filles et garçons, s'entassent pêle-mêle et reposent dans une naïve promiscuité, sous l'œil du Très-Haut!

Jusqu'à sept ou huit ans, les enfants des deux sexes sont absolument nus et malpropres. Les ablutions recommandées par le Koran n'existent pour le fellah qu'à l'état de pratique légendaire. Au surplus, la loi, d'ailleurs formelle, ne s'adresse qu'aux adultes; elle ordonne bien aux fidèles de s'ondoyer un certain nombre de fois par jour, mais il n'est dit nulle part qu'on doive débarbouiller les enfants. Quant à la morale publique, — une invention de nos sociétés modernes, — les ordonnances du gouvernement n'en font pas mention, et chacun use du

droit de se vêtir aussi peu qu'il lui plaît. Seulement, quand vient l'époque de la nubilité, on couvre le visage des jeunes filles. Encore faut-il voir dans cette coutume une annonce matrimoniale plutôt que l'observance de pratiques religieuses. Le père prévient ainsi le public qu'il a une fille à marier.

Le garçon, lui, toujours dans son costume adamique, s'utilise de son mieux aux travaux de la terre. Il mène aux pâturages de gigantesques buffles, porte des paquets. (L'Arabe ne fait pas un quart de lieue sans être accompagné de paquets de toutes sortes ; il a grand soin de ne pas s'en charger et les confie à sa femme et à ses enfants.) Le jeune fellah aide encore sa mère à préparer les repas. De la fiente des bestiaux il pétrit des galettes, qui sècheront plus tard le long de la hutte, et constituent la réserve de combustible, pendant que les mouches s'accrochent en grappes à ses yeux clignotants, et lui préparent pour l'avenir d'incurables ophthalmies. Vers huit ans, son père lui endosse une chemise bleue en cotonnade grossière, et songe à lui trouver une vocation. Pour peu que le bambin ait d'ambition, on l'envoie à la ville prochaine, où

il ne manque pas de s'employer comme décrotteur, domestique ou ânier.

Rien n'attriste autant que de voir à Alexandrie et au Caire des marmots de huit ans suivre de toute la vitesse de leurs petites jambes un âne en belle humeur, ou porter au marché des fardeaux capables d'effrayer un homme solide. Mais le fils du fellah connaît la souffrance de longue main ; puis le métier est bon avec les Européens, les nouveaux venus surtout, qu'on peut rançonner à merci.

Le plus souvent, le fellah reste au village. Alors commence pour lui l'apprentissage d'un long martyre, toute une vie de privations et de souffrances, sur un sol d'une fécondité miraculeuse, au milieu d'une végétation sans pareille.

Quelques détails sont nécessaires pour expliquer cette apparente étrangeté.

La vallée du Nil constitue en réalité toute l'Égypte. Comme il ne pleut presque jamais dans le

pays, et que la terre, brûlée par un soleil implacable, veut de l'eau en abondance pour produire, on a dû, de toute antiquité, recourir aux irrigations. De mauvais plaisants ont imprimé que le Nil déborde à époques périodiques, et qu'il se charge de déposer sur les terres inondées le limon fécondant. En réalité le Nil se comporte ni plus ni moins que le commun des fleuves; ses eaux deviennent plus abondantes à l'époque des averses équatoriales, mais il ne sort que rarement de son lit. En Égypte, — dans la basse Égypte surtout, sol de formation toute récente et plat comme les terrains d'alluvion, — une inondation est, plus qu'ailleurs, un épouvantable fléau qu'on n'a point encore songé à utiliser comme procédé d'irrigation. Aussi, lorsque les eaux, — imparfaitement endiguées d'ailleurs, suivant les habitudes du gouvernement local, qui commence tout et n'achève rien, — lorsque les eaux atteignent leur maximum d'élévation, le fellah les déverse sur son champ au moyen de canaux et de tranchées. Il les y laisse séjourner assez de temps pour donner à la terre l'humidité fertile. L'évaporation particulière aux climats torrides se charge du surplus, et il reste sur le sol une sorte de boue noire, épaisse, glai-

seuse : c'est le limon du Nil, le célèbre engrais de l'Égypte.

Explique qui voudra cette merveilleuse fécondation.

Les agronomes indigènes, s'ils savaient écrire, pourraient publier à ce sujet de gros livres pleins de remarques intéressantes. Ils diraient qu'un demi-seau d'eau, jeté au hasard sur le sable du désert, suffit à y faire germer de deux pouces une poignée de grains d'orge en huit jours. — Ils diraient que l'humus convenablement aménagé donne au cultivateur trois récoltes par an..... Que ne diraient-ils pas ?

S'ils étaient sincères, ils ajouteraient aussi que le fellah ne possède point cette terre si fertile, qu'il la cultive pour d'autres, à d'exorbitants prix de location ; que l'impôt absorbe le plus clair de sa récolte pendant que l'usure dévore le reste ; qu'enfin, même aux temps les plus durs de notre féodalité, jamais caste taillable et corvéable à merci n'a vécu aussi misérable existence que les sujets du vice-roi d'Égypte.

Mais la sincérité coûte cher là-bas aux gens qui la professent. Il y a quelque quinze mois, un

pauvre diable de lettres nommé Gawdate-Effendi, s'avisa malencontreusement de publier dans un journal français d'Alexandrie une série d'articles fort curieux. Il parlait un peu de l'administration de son pays, des hommes et des choses, et prouvait, en fin de compte, que le sort de ses concitoyens laissait beaucoup à désirer. La justice locale, entre autres qualités, se pique d'être fort expéditive à l'endroit des indigènes ; aussi Gawdate-Effendi fut-il envoyé au Faz-Oglou[1] sans forme de procès, pour y méditer à son aise sur l'inconvénient des révélations.

Comme le gouvernement égyptien spécule beaucoup sur la terreur qu'il inspire à ses administrés, dont il tient toujours la vie entre ses mains sans être obligé d'en rendre compte à personne ; comme d'un autre côté, certains Européens, résidant dans le pays et qui connaissent les actes arbitraires du pouvoir, sont intéressés à garder le silence, on ne sait rien ici de ce qui se passe en Égypte. Aussi l'Arabe cultivateur continue-t-il à vivre de racines,

1. Le Faz-Oglou, province de l'extrême Égypte, sur les bords du Nil Bleu, sert de lieu de déportation. Le pays est très-malsain ; on y meurt vite.

malgré la proclamation d'Ismaïl, qui, nouvel Henri IV, avait promis la poule au pot.

Vers quinze ans, le fellah commence à payer sa dette à l'État, et un peu aussi aux fonctionnaires et agents de tous grades, qui pullulent dans la hiérarchie égyptienne. Le jeune garçon sait manier la pioche; ses maigres épaules infléchies par l'habitude des lourds fardeaux, peuvent porter le sac de terre. — Il est bon pour la corvée.

On a tant parlé de la corvée et de façons si diverses, au sujet des travaux du canal de Suez, qu'il importe d'établir une bonne fois les faits dans toute leur vérité, et de dire comment se pratique sur les bords du Nil ce mode de prestation en travail. Nous disons *se pratique*, car il reste convenu que rien n'a été changé de ce qui se fai-

sait autrefois, n'en déplaise aux affirmations de M. Nubar.

Personne n'a été dupe de la petite scène attendrissante qu'il vint jouer à Paris au profit de son maître, ni du Mémoire inondé de larmes qu'il publia touchant les malheurs de ses infortunés compatriotes.

De toute antiquité la corvée a existé en Égypte; elle y est même indispensable pour certains travaux d'utilité publique, pour le curage des canaux, par exemple, qui nécessite le concours d'un nombre considérable de bras à des époques périodiques.

En principe, le travail forcé, — moyennant salaire ou dégrèvement d'impôt, — ne constitue point une mesure arbitraire, et il n'est pas de gouvernement européen qui n'y ait eu recours aux moments d'urgence; chacun fournit sa collaboration à l'œuvre qui intéresse le bien-être de tous, et c'est justice. Mais, en Égypte, les choses se passent autrement.

Le fellah requis pour une corvée ne reçoit aucun salaire.

Il est corvéable à outrance, — toujours au même prix, — et la durée de la corvée n'a pour limite

que le bon plaisir de celui qui la commande.

Enfin, il ne participe ni directement ni indirectement aux bénéfices du travail qu'il exécute.

Il lui reste, il est vrai, la satisfaction d'avoir contribué à augmenter la fortune du pacha, et procuré quelques douceurs aux employés du gouvernement [1].

C'est la règle immuable. — Jamais les choses ne se sont passées autrement. Un fellah tomberait de son haut, s'il apprenait qu'on dût jamais le payer d'un travail exécuté pour le compte du gouvernement. C'est ce qui explique bien la répugnance des premiers contingents à se rendre sur les travaux de l'isthme de Suez, — ils s'attendaient à ne pas recevoir un sou, suivant l'usage. — La Compagnie paya à bureaux ouverts, mais elle *gâtait le métier*, et Ismaïl, en prince sagement économe, ne lui a pas encore pardonné.

Quant à se priver bénévolement des ressources que lui créait un usage établi de toute ancienneté, le vice-roi actuel a toujours trop bien entendu ses

1. Tout ce qui précède est relatif aux corvées requises pour le service du pacha et des siens. La Compagnie de Suez a toujours payé les contingents arabes que le vice-roi mettait à sa disposition.

intérêts pour y songer un instant. — Non pas qu'il eût remords d'exiger de ses sujets un travail gratuit, alors qu'ils trouvaient ailleurs une rémunération suffisante, — le plaisant scrupule! — Seulement les Arabes, pas plus que d'autres, ne possèdent le don d'ubiquité. Chaque journée de fellah employé aux travaux du canal représentait une perte sèche pour les cultures particulières du pacha, car ses domaines sont immenses, et les travailleurs manquaient. Aussi Ismaïl décréta-t-il énergiquement l'abolition de la corvée, en tant qu'elle profitait aux autres; mais il n'a jamais promis de ne pas l'utiliser toutes les fois que la raison d'État l'exigerait.

En Égypte, l'État, c'est le vice-roi. — Voyez plutôt.

L'année dernière, le Nil déborde et emporte les terrassements du chemin de fer d'Alexandrie au Caire sur un espace de plus de deux lieues : il ne restait pas rail sur traverse, et les poteaux du té-

légraphe s'en allaient à vau-l'eau. On appelle la corvée, et des fellahs en nombre considérable travaillent six ou sept semaines à réparer le désastre. Rien de mieux, n'est-ce pas? Un chemin de fer est un établissement d'utilité générale qu'il convient de rendre au public dans le plus bref délai. — Pour dire toute la vérité, le chemin de fer égyptien appartient au gouvernement, qui avait intérêt à rétablir au plus tôt un service éminemment lucratif : voilà pour la raison d'État.

Comme de juste, les travailleurs n'ont reçu aucun salaire, — l'usage s'y oppose, — et les riverains, déjà ruinés par l'inondation, ont eu l'honneur d'être employés de préférence à rétablir gratuitement les talus du chemin de fer.

L'affaire fit du bruit dans Landerneau ! un organe semi-officiel du gouvernement du vice-roi déclara, *urbi et orbi*, que le rétablissement de la corvée dans une circonstance aussi exceptionnelle ne constituait pas une violation des promesses vice-royales, *que dans un incendie chacun fait la chaine*. (Il serait aussi logique d'envoyer les inondés de la Loire passer trois mois au bagne de Toulon et de les faire travailler à l'embellissement

des ports pour les consoler de leur récolte perdue. Encore nourrit-on les forçats, tandis que le fellah en corvée est obligé de pourvoir à tous ses besoins.) Mais on n'imprima nulle part que les corvéables eussent été payés. — La colonie aurait ri de trop bon cœur!

Le même organe se contenta de publier, toujours à l'appui du désintéressement déjà connu, que le vice-roi ne pouvait trouver à aucun prix de journaliers pour cultiver ses magnifiques jardins du Caire. La chose s'explique de reste, si l'on voulait faire accepter aux jardiniers européens la *série de prix* en usage pour les corvéables. Mais ne pas trouver de fellahs!... Cette fois la colonie haussa les épaules pour tout de bon.

Que dire de plus? La corvée était officiellement rétablie. On ne sait jusqu'où seraient allés les abus, sans une protestation énergique du commerce anglais. Il fut alors prouvé que l'industrie privée était impuissante à lutter contre l'envahissement du tra-

vail forcé. Des indigènes retenus par des particuliers avaient dû rompre l'engagement accepté, sur la réquisition du cheik de leur village.

Des négociants, dans l'impossibilité de faire transporter leurs balles de coton par le chemin de fer, perpétuellement retenu pour le service du pacha, avaient nolisé des barques. Mais le pacha a besoin, lui aussi, de barques pour transporter le coton de ses domaines. Barques et bateliers furent requis en son nom, et les récoltes du prince arrivèrent à souhait sur le marché. On protesta, mais l'affaire était faite, le coton vendu à bon prix, l'argent encaissé, et les bateliers, interrogés sur le salaire qu'ils avaient reçu, ne comprirent même pas ce qu'on leur demandait. Ils crurent qu'on se moquait d'eux; les Européens devaient bien savoir que l'effendinah [1] ordonne la corvée, mais ne paye jamais le fellah.

Toute morale à part, on ne comprendrait effectivement guère que l'effendinah songeât à acheter quand il peut prendre. Rien ne lui est plus facile que de conserver en même temps vis-à-vis de l'Eu-

1. Le vice-roi.

rope une attitude de noble désintéressement. Les affaires du trésor égyptien se traitent en cachette. Le budget qu'on avait promis de faire connaître n'existe pas même à l'état de projet.

L'Europe ne croit pas un mot des allégations vice-royales. — c'est parfaitement sûr, — principalement au sujet du travail rétribué; mais l'opinion publique, qui ne connaît pas l'Égypte et s'en inquiète médiocrement, pense à tout autre chose qu'à donner des démentis au pacha.

Malheureusement l'exemple est contagieux, et depuis le gouverneur de province jusqu'au cheik de village, chaque agent prélève sur les fellahs une dîme proportionnée à ses besoins. On met en réquisition les bêtes de somme de tout le district, on y ajoute un certain nombre de paysans valides, pour aller labourer la terre du premier bey venu. Une autre fois, c'est un prince européen qui va visiter les monuments de la haute Égypte. Il faut des dromadaires pour remorquer la barque, pour dégager le paquebot ensablé. A chaque station le noble visiteur trouve des montures, des coureurs, des guides; les indigènes se jettent à l'eau comme des chiens pour aller lui chercher dans le marais

une bécassine démontée. A son retour en Europe, il ne tarit pas en éloges sur la magnifique hospitalité du vice-roi.

S'il savait comme de semblables générosités coûtent peu au trésor égyptien!

Par contre, son voyage se résume pour les populations riveraines en une affreuse calamité. Bêtes et gens ont été requis d'ordre du pacha.—Voilà pour la corvée officielle; restent les dîmes particulières. On renvoie les fellahs dont on n'a plus que faire, mais le gouverneur et ses gens, les janissaires, les hommes de l'escorte, trouvent toujours quelque monture à leur goût, quelque dromadaire fin coureur; chacun prend ce qui lui convient, et tout est dit. Le fellah ne réclame point; à qui porterait-il ses plaintes? Au gouverneur? — Mais le gouverneur, qui pille de son mieux, sait à quoi s'en tenir sur la moralité des agents subalternes. Bien fin qui lui en remontrerait, à celui-là, en fait d'exactions! D'ailleurs, du plus humble au plus puissant, pachas et commis se tiennent par la main.

Puis, il faut bien le dire, le fellah ne songe même pas à se plaindre. Il connaît d'avance le ré-

sultat de sa réclamation. — Le silence est d'or, dit le proverbe arabe. — Dans l'espèce, le silence épargne bien une cinquantaine de coups de courbag.

Mais, demandera-t-on, le pacha d'Égypte peut-il avoir connaissance de ces monstruosités? Sans aucun doute. En ce qui le concerne, il sait fort bien qu'il n'a jamais payé un corvéable, et le voulût-il, — ce qui semble impossible, malgré tout le respect imaginable pour le manifeste de joyeux avénement, — le voulût-il fermement, que les fellahs ne recevraient pas une obole des sommes qu'il leur aurait destinées. Grâce à l'administration en vigueur dans le pays, chaque employé prélèverait sa part et le cheik garderait le reste.

A l'époque de l'arrivée des premiers contingents sur les travaux du canal de Suez, la Compagnie, dans l'impossibilité de payer individuellement chacun des dix ou quinze mille fellahs qu'elle employait, remettait en bloc aux cheiks le salaire à

répartir entre les travailleurs. Il fallut renoncer à ce mode de payement; les fellahs ne recevaient rien ou presque rien de la somme leur revenant. On paya alors par groupes de dix hommes. Mais les contingents n'avaient pas quitté le chantier depuis une heure que déjà une partie de l'argent se trouvait dans la bourse des cheiks, tant le fellah redoute les représailles de ces paternels administrateurs.

C'est que le cheik est véritablement le roi du village. Responsable sur sa tête, non point de la vie des habitants, — la vie d'un fellah ne compte guère, — mais des redevances de toutes sortes à payer au trésor, il peut tout ce qu'il veut, surtout en ce qui concerne la corvée qu'il a mission de fournir, et pour laquelle il désigne à son gré tels ou tels habitants. Naturellement le cheik, comme le ciel, admet des accommodements, et, moyennant une redevance, certains fellahs, moins misérables que les autres, s'affranchissent du labeur forcé.

Est-il besoin d'insister sur de semblables faits et d'en tirer les conclusions, alors que le pouvoir, parfaitement instruit de ce qui se passe, prêche d'exemple et encourage les abus?

En résumé, la corvée égyptienne constitue un des actes arbitraires les plus odieux de souverain à sujets. Le lecteur a compris de reste, à la façon dont se recrutent les contingents, que le travail forcé, absolument gratuit, n'équivaut point à un dégrèvement de contributions, puisque le fellah ne s'affranchit de cet impôt hors cadre qu'au prix d'une dépense nouvelle; que le travail forcé a pour limites le bon ou le mauvais vouloir des cheiks, qui désignent à leur choix les corvéables, et qu'enfin les réquisitions motivées par le voyage d'un prince étranger en Égypte ou par les besoins personnels d'un agent de dixième ordre, pèsent de tout le poids de l'injustice et de la spoliation sur de pauvres gens, qui n'en tirent profit à aucun titre.

Ismaïl-Pacha avait donc sagement agi, en promettant d'abolir la corvée. Mais personne n'est parfait ici-bas, et il n'a sans doute pas trouvé encore le loisir de tenir sa promesse.

Au milieu de ces labeurs harassants et sans trêve

qui, au rebours des voyages, déforment la jeunesse, l'heure de la virilité a sonné pour le fellah. Des enseignements de l'enfance, il lui reste un grand amour de la fange, son premier berceau; le plus profond mépris pour sa mère, — une pauvre servante avilie à plaisir par la loi musulmane, et vouée, sa vie durant, aux travaux de la plus rebutante domesticité, — enfin, la crainte haineuse de tout ce qui touche au pouvoir, de près ou de loin. Au physique, le fellah de vingt ans est un grand garçon dégingandé, rarement barbu et toujours privé de mollets. Le hâle a passé une teinte plus sombre sur sa peau déjà bistrée. Ses longues mains, ses pieds plats et singulièrement attachés font rêver aux singes.

Tout le monde a vu, au Musée égyptien de Paris, de longues silhouettes aux contours anguleux, qui se profilent çà et là parmi les hiéroglyphes des sarcophages. Après quatre mille ans, les portraits n'ont rien perdu de leur ressemblance; le fellah de nos jours paraît calqué sur le laboureur des Rhamsès. De fait, le type s'est perpétué, parce que la race est restée la même.

L'Égypte n'a jamais subi d'invasions réelles. Les

dominations grecque et romaine se résumèrent en une occupation politique. Quant aux hordes d'Abou-Beckr, elles levaient des tributs, imposaient une religion nouvelle, et s'en allaient plus loin butiner et convertir. — Ainsi l'ordonne le Koran, cette Bible des nomades. — Durant ces conquêtes successives, l'indigène courba le dos. Que lui importait d'obéir à tel maître plutôt qu'à tel autre, de payer le tribut à César, à Ptolémée ou à Sésostris? Mais il conserva intact son caractère originel.

Une autre étrangeté qu'on ne s'explique pas, c'est que la race égyptienne pure ne peut se mélanger à aucune autre. Dès la troisième génération, les métis doivent se retremper à la source autochthone, sous peine de stérilité. — C'est là un curieux chapitre à ajouter à la physiologie des *mulets*, et que nous livrons aux méditations des ethnologistes[1]!

1. Travaux du docteur Schnepp, médecin sanitaire du gouvernement français à Alexandrie.

En conséquence de la pureté de leur race, et comme pour protester contre leurs conquérants successifs, tous les fellahs se ressemblent. On dirait que le même moule a fourni les têtes destinées à surmonter plusieurs millions d'épaules. Sauf de légères différences dans la taille et dans la maigreur, qui, chez quelques sujets, atteint presque les limites de la diaphanéité, il n'existe en réalité qu'un fellah, tiré à un nombre infini d'exemplaires. Si l'on ajoute à cela le peu de variété dans les prénoms,— les musulmans ignorent absolument le nom patronymique, — on avouera que les faiseurs de signalements doivent éprouver de sérieuses difficultés s'ils prennent leur métier à cœur.

Somme toute, le type est laid. Une éternité de servitude a imprimé sur la face du fellah les stigmates de l'insouciance et de l'hébêtement. L'œil clignotant ne sait pas regarder en face; les oreilles démesurément évasées s'écartent de la tête comme les anses d'une amphore; le front étroit se déprime à partir des sourcils qu'envahiraient presque les cheveux s'ils n'étaient scrupuleusement rasés.

Chez la femme on rencontre les mêmes signes caractéristiques, mais plus profondément gravés, par

suite de la précocité particulière aux pays chauds et aussi d'une fécondité désastreuse. Mâles et femelles possèdent une dentition merveilleuse, commune du reste à toutes les races d'Afrique, — bêtes fauves y compris, — comme si la nature, par une cruelle raillerie, avait voulu, en leur donnant des dents superbes, ne pas leur fournir de quoi mettre dessous.

Vers la dix-huitième année environ, arrive pour le fellah cette période de formation où les signes typiques de la race atteignent leur développement, le dernier mot de la beauté indigène. Il songe alors à se marier, pour faire souche et prendre un peu de repos. De savantes matrones, habiles à toutes les roueries du maquignonnage, se chargent, moyennant honnête salaire, de lui trouver une perle de jeune fille, belle comme le jour, *douce comme le miel*, laborieuse et féconde. De son côté le fiancé s'est proprement fait couper l'index de la main

droite[1] pour échapper à la conscription. Il ne reste plus qu'à débattre avec le père, le prix de la dot à donner par le gendre, car le fellah le plus pauvre doit toujours acheter sa femme. Il n'est pas tenu de prouver par quels moyens il subviendra aux besoins du ménage; le père n'en demande pas si long. Pourvu qu'il cède sa fille à un bon prix, l'avenir ne le regarde plus, et la femme une fois mariée saura bien elle-même se tirer d'affaire.

Mahomet, en autorisant la polygamie, imposa à tout musulman de ne prendre de femmes qu'autant qu'il en pourrait nourrir, obligation toute morale et que chacun observe à sa manière. Toutefois, comme il avait permis le divorce, même pour les causes les plus futiles, il voulut que l'épouse ne se trouvât pas absolument à la merci des caprices de son maître; — et l'homme est obligé de constituer à sa future une dot que celle-ci reprend au jour de la répudiation. Aussi, chez les fellahs, le divorce, une déplorable opération financière, est-il moins fréquent que dans la classe aisée. La femme, au

1. Voir le chapitre IX.

contraire, a tout intérêt à faire rompre le mariage, et elle s'y étudie de son mieux.

La cérémonie du divorce n'exige pas de grandes préparations. Les deux conjoints se présentent devant le cadi : « Je me sépare de toi, » dit par trois fois le mari à sa femme, et l'acte de répudiation est accompli.

Suit pour la forme un petit discours où le magistrat admoneste le pauvre mari, et lui prouve que le divorce est une mauvaise action et une mauvaise affaire, — excepté quand la femme s'est rendue absolument désagréable. C'est précisément le cas.

L'ex-épouse reçoit le complément de sa dot, et, *dès le lendemain, elle se met en quête d'un nouveau mari*. Les occasions ne lui manquent pas, pour peu qu'elle soit jeune et bien faite. Certaines femmes, habilement dressées par leur mère, exploitent ainsi la profession matrimoniale, et, au bout de cinq ou six *spéculations*, arrivent à se créer une honnête aisance.

Somme toute, le mariage représente pour le fellah une véritable bonne fortune, où sa paresse trouve son compte, beaucoup plus que le tempérament excessif qu'on a, bien à tort, prêté aux races méridionales.

Ce sont d'abord trois ou quatre jours de liesse, dont les parents prennent leur part absolument comme chez nous; des repas qui n'en finissent plus, où le poulet et le riz, naïvement déguisés, font leur possible pour figurer dignement. On ne plaisante pas avec le Koran, et l'eau du Nil, abondamment servie dans les poteries du cru, désaltère à discrétion la bruyante assistance. Suivant l'usage moins propre que fraternel, chacun s'abreuve à la même gargoulette et prend avec les doigts sa part dans le plat commun; le même usage interdit sous peine d'impolitesse de s'essuyer la bouche avant ou après boire, et garde un silence absolu sur la question des essuie-mains.

Toutefois et pour réhabiliter le fellah aux yeux des lecteurs, il faut convenir que les choses ne se passent pas autrement dans le meilleur des mondes musulmans. Assis par terre, l'Oriental met la main au plat, en simple Judas; il arrache son lambeau

de viande, pétrit ses aliments et avale. Les fils de famille excellent à déchiqueter la volaille, qu'ils émiettent de façon à faire mourir de dépit le plus habile écuyer tranchant. Il faut voir les gens du bel air, quand un hasard, toujours béni par ces estomacs sans fond, les assied autour d'une table servie à l'européenne! Plantés en équilibre sur leur chaise, comme un funambule sur sa corde, ils s'étudient à comprendre le mécanisme du couteau, et finalement prennent les bouchées de la main gauche, pour les enfiler dans la fourchette qu'ils brandissent triomphalement de la main droite.

La pipe et le café, ces indispensables éléments de toute réunion orientale, tiennent une notable part dans la cérémonie du mariage arabe.

Jusque-là, le fellah n'a point encore vu le visage de sa femme. Il s'esquive au moment où les convives les moins faciles à indigérer ne peuvent plus dire : Allah! et va s'enfermer dans une cahute voisine. Là aussi, entre commères, on mène grand bruit de mâchoires et d'exclamations. Après bien des pourparlers, la nouvelle mariée lève son voile et.... les parents et amis se délectent en l'honneur du jeune couple aux sons précipités de la darabouka.

L'homme garde pour lui les corvées de toutes sortes. Mais à la femme, être d'une nature inférieure, incombe le labeur quotidien. Car le Koran n'a point prêché le travail, le travail manuel surtout, et, fidèle aux prescriptions de la loi, le fellah garde sa dignité. Le jour seulement où la faim l'étreint aux entrailles, il prend la bêche, conduit la charrue, récolte sa moisson; jusque-là, il se repose un peu sur sa femme et beaucoup sur Dieu. En bonne conscience, l'imprévu compte pour une si grande part dans sa vie, il lui faut si souvent s'employer au gré de tous ses maîtres, il a si peu de confiance en l'avenir, qu'on est presque tenté de donner raison à son inertie. L'apathie est le suprême remède des désespérances; elle s'allie du reste merveilleusement au fatalisme qui fait le fond de la croyance mahométane.

Assurément, au premier coup d'œil un semblable contre-sens bouleverse toutes les idées reçues. L'Européen nouvellement débarqué n'a pas assez d'indignation contre les paysans qu'il rencontre à chaque pas, montés sur de fringants mulets, pendant que les femmes suivent à pied, portant les enfants, les hardes et les outils.

Mais si l'on songe que ce même fellah terminait hier le curage d'un canal, que demain il lui faudra repartir pour aller à cent lieues relever les talus du chemin de fer, ou ensemencer le jardin de son cheik, ou bien encore couper les cannes à sucre de n'importe quel effendi, l'indignation fait place à un sentiment tout autre, et l'on se prend à déplorer le sort du pauvre diable, qui, harassé de travailler pour les autres, n'a plus la force de labourer son champ.

Vingt ans environ s'écoulent ainsi. La terre n'a point enrichi le fellah ; ses plantureuses récoltes, il les a vendues sur pied pour payer la location et l'impôt. Quelques pièces d'or ont-elles échappé au fisc et aux usuriers, vite il les enfouit. Si le cheik allait apprendre qu'il n'est pas le dernier des misérables ! Puis un soir il s'éteint tristement sur sa natte de roseaux, pendant que ses fils vont aux champs et que sa femme, décrépite avant l'âge, mendie son pain dans la ville voisine. On meurt jeune sous le ciel d'Égypte !

Une triste et monotone histoire que la vie du fellah ! Un long poëme de souffrances que ne disent point les tertres blanchis du cimetière où reposent pêle-mêle les obscurs martyrs de l'opulence égyptienne.

Mais les Arabes ne s'affectent pas de si peu. Le lendemain, le corps est mené à son dernier asile, accompagné des hurlements des pleureuses à gages, pendant que tous les aveugles de l'endroit, réunis pour la circonstance, chantent sur un rhythme égayé :

« Il n'y a qu'un Dieu, et Mahomet est son prophète ! »

CHAPITRE IV.

ALEXANDRIE.

Deux villes, le Caire et Alexandrie, se disputent l'honneur de posséder Ismaïl-Pacha, qui, à tour de rôle, vient passer quelques mois dans chacune d'elles. Mohammed-Ali préférait le séjour d'Alexandrie; son petit-fils habite plus volontiers le Caire. Il ne faut pas discuter des goûts.

De ces changements périodiques de résidence, résulte pour certaines parties de l'administration un va-et-vient continuel, auquel les employés amateurs de locomotion doivent trouver un certain charme. C'est ainsi que le ministère des affaires étrangères, — commis, matériel, et le reste, — obligé de suivre l'altesse, voyage plusieurs fois par an

d'une capitale à une autre, et tient ses séances au pied levé. Aussi les gens bien avisés s'embusquent-ils à la station du chemin de fer pour attendre le passage du ministère ambulant, et tâchent de se faufiler dans le wagon d'un chef de bureau, où ils peuvent tout à leur aise causer de leurs affaires.

Alexandrie manque absolument de pittoresque. Bâtie au ras de la mer, sur une plate lagune qui contourne un port d'un accès difficile, l'antique cité d'Alexandre n'a gardé aucun vestige des dominations successives qu'elle a subies depuis sa fondation. N'étaient la colonne de Pompée, qui se confond volontiers avec les cheminées des usines avoisinantes, et l'aiguille de Cléopâtre, un monolithe écloppé, perdu au milieu des piles d'un chantier de bois, rien ne rappellerait une des plus florissantes stations de la civilisation antique.

Première étape de la conquête de l'Égypte, elle a vu passer tous les envahisseurs, mais aucun d'eux ne s'y est installé.

Comme une hôtellerie où chaque voyageur change à son caprice l'aménagement de sa chambre, sans s'occuper de réparer les fondations qui menacent ruine, Alexandrie n'est qu'un pêle-mêle hybride de constructions sans caractère. Le quartier du port présente seul quelque originalité. Dans des ruelles fétides bordées de maisons branlantes, gîte cette population bigarrée qu'on ne rencontre que dans les grandes villes maritimes. Voyageurs, marins de toutes les nations, artisans, portefaix, marchands, se heurtent, boivent, crient; et tout d'abord le nouveau débarqué se sent pris au nez, aux yeux et à la gorge par une sorte de miasme *sui generis*. C'est la première effluve de l'Orient embaumé.

Accroupis sur de larges bancs collés aux murs suants d'une échoppe, des indigènes enturbanés de blanc, de rouge ou de vert, fument de longues pipes en suivant de l'œil les péripéties d'une partie de marelle ou de dominos.

L'Arabe raffole du domino. — importation européenne, — et y excelle à rendre jaloux nos habitués d'estaminet.

Plus loin, des groupes de femmes reviennent de la fontaine. Les jambes nues jusqu'aux genoux, la

tête scrupuleusement couverte, elles soutiennent d'une main la cruche qui pose sur leur tête, et traînent à la remorque un horrible bambin en costume de l'âge d'or. Ailleurs, les Maltais et les Grecs, en costume national, débitent les vins capiteux de Sicile et le mastic de Chio, pendant que le marchand indigène, les jambes croisées à la façon de nos tailleurs, trône majestueusement dans sa boutique large d'un mètre, au milieu de pièces de madapolam et de mouchoirs imprimés en Alsace.

Place ! place ! gare à vos pieds ! C'est un arbaghi qui arrive, debout sur son camion lancé de toute la vitesse de deux chevaux vigoureux. Tant pis pour qui ne s'efface pas assez vite ! Le porteur d'eau, courbé sous le poids de son outre en peau de bouc, s'appuie au mur, pour assurer sa marche sur la terre glissante, et répand consciencieusement une partie de sa charge sur les jambes des voisins. Passent et repassent, voix glapissante et nez au vent, de grands garçons précédés d'un éventaire où s'étalent, noires de mouches, d'atroces friandises fort au goût des habitants.

Et toujours, tenace comme un remords, la même senteur pénétrante s'attache à vos pas. Vous la re-

trouverez partout, dans les splendides bazars du Caire et sous la hutte délabrée du fellah. C'est le parfum local, *l'odeur arabe*.

Tout à coup, au détour d'une ruelle sombre, encombrée, embourbée, le tableau change, et l'on se trouve en face d'un immense parallélogramme bordé de maisons à l'italienne. Il semble qu'on ait enlevé brusquement la toile de fond d'un décor de féerie. Des gens vêtus suivant les suprêmes exigences de la fashion, promènent les dernières modes parisiennes sur une place plantée d'arbres, garnie de bancs, de jets d'eau et de becs de gaz.

Rien n'étonne et ne désenchante autant que cette brusque intrusion de l'Europe correcte, en plein débraillé de la vie orientale. La *place des Consuls*, avec ses rangées d'habitations spacieuses et ses promeneurs en chapeaux noirs, a dû faire pleurer bien des élégies aux poëtes touristes. De fait, le tableau jure avec le cadre, et le voyageur, sommairement équipé, consulte avec anxiété sa valise, tout en se demandant s'il valait bien la peine de faire huit

cents lieues pour venir contempler une mauvaise contrefaçon du pays natal.

Sur 160.000 habitants, Alexandrie compte plus de 70.000 Européens; chaque Européen possède en moyenne un domestique[1]. Si donc on ajoute à ce nombre les gens qui cirent les bottes et brossent les habits de leurs contemporains, il reste pour tout effectif indigène quelques milliers d'hommes, dont les âniers, les porteurs d'eau et les marchands des quatre saisons forment l'imposante majorité. Les commerçants du pays, effrayés par une redoutable concurrence, ont fermé boutique, laissant çà et là quelques-uns des leurs, calmes et dédaigneuses figures qui, par leur insouciance, semblent protester contre les obséquiosités des négociants d'outre-mer.

En somme, la colonie européenne est réellement maîtresse d'Alexandrie. Toutes les nations du globe ont fourni leur contingent à cette réunion bizarre

1. Voir, à la fin du volume, la note explicative n° 4.

de colons, différents d'allures, de mœurs, et sans autre lien qu'un immense désir de s'enrichir promptement et un dédain profond pour les institutions du pays. Grâce aux capitulations qui interdisent aux pachas toute immixtion dans les affaires des résidents européens, chacun vit de son côté, ne relevant que des lois de son propre pays, sous le haut patronage d'un consul.

A la longue pourtant, les dissemblances s'effacent un peu. Si le colon ne perd jamais le caractère inhérent à sa nationalité, ses allures se modifient au contact des gens qu'il fréquente. C'est la loi commune : les exilés finissent toujours par prendre quelque chose des mœurs de leur nouvelle patrie. Plus tard on en viendra sans doute à adopter une langue unique pour les relations, comme on a adopté le costume européen, et s'il est impossible que des éléments aussi hétérogènes puissent jamais former une nation, ils auront au moins constitué une société.

Jusqu'à présent, les Grecs et les Italiens sont en majorité. La langue italienne est la langue des salons; le haut commerce parle grec de préférence. Depuis quelques années, la colonie française a pris

une extension remarquable, et comme nos compatriotes n'ont généralement pas le don des langues, il se pourrait bien que le français devînt avant peu l'idiome de la colonie.

Mais le voyageur nouvellement arrivé de France n'a pas eu le temps de se livrer à ces considérations tout à fait flatteuses pour l'amour-propre national. Aussi, après le premier mouvement de désappointement naturel chez tout homme qui, croyant visiter une contrée pittoresque, se trouve tout à coup dans la grande rue de sa sous-préfecture, ledit voyageur, qui a fait provision d'étonnements et d'exclamations, revient fort désappointé à son hôtel, où un garçon lui sert en français un dîner médiocre. L'admiration rentrée et la cuisine italienne aidant, il trouve la chère exécrable.

Au pays, il avait tracé son itinéraire et savouré par avance des délices inconnues, d'étranges émotions. Couché sur un tapis aux brillantes couleurs, à l'ombre d'un caravansérail en ruine, il regardait,

muet d'admiration, les almées aux bras bruns, aux cheveux semés de sequins d'or, bondir sans bruit en agitant leurs crotales [1]. Un puissant chef, dont il s'était juré de devenir l'ami, donnait la fête en son honneur. Ensemble ils s'étaient accroupis autour d'un de ces festins légendaires, où l'imagination ne ménage pas l'ambroisie; ils avaient échangé leurs armes, — bonne occasion de se défaire d'un vieux fusil hors d'usage, contre un yatagan de Damas au fourreau d'argent ciselé; — et, comme deux frères, ils se passaient le bouquin d'ambre d'un narguil où brûlait le plus fin tabac du Sinaï.

A quelques pas, agenouillé dans le sable, un dromadaire couvert d'un kourgh en peau de gazelle, autre présent du puissant cheik, ruminait lentement le repas du mois passé, en jetant un regard dédaigneux sur les débris du festin. . . .

. . . . . .

Sur le paquebot, les rêves s'étaient dorés de plus belle, accompagnés de trépignements d'impatience et de questions aux officiers du bord, qui ont bien d'autres voiles à faire carguer... Terre! terre! Ah! enfin!!...

1. Crotales, sorte de castagnettes en cuivre.

Et voilà que le fantaisiste se trouve face à face avec une chambre d'hôtel et un bifteck trop cuit! Il veut des almées, des parfums, du tabac embaumé; — le garçon lui apporte du vinaigre de Bully et des cigares dits « petits bordeaux. » — « Quant à des almées, Monsieur plaisante sans « doute; la maison n'en tient pas. Monsieur a de- « mandé des pipes; préfère-t-il la marque Fiolet, « la pipe belge, la marseillaise? »

Idéal, idéal, petite fleur bleue!

L'idéal ne résiste pas à ce premier coup de massue de la réalité. Le touriste, s'il prend des notes, consigne sur ses tablettes, — avec la plus franche mauvaise humeur, — l'inévitable début de tout voyage pittoresque en Égypte. Il ne manque pas d'y ajouter : « Alexandrie, une des villes les plus maussades du monde, en est certainement la plus malpropre. »

Devant toutes les portes, les tas d'immondices semblent avoir élu domicile, et la boue, lac immense, baigne, trois mois durant, le pied des maisons. Il est vrai qu'au printemps, grâce au soleil, le marécage se transforme en un moelleux tapis de poussière d'un pied d'épaisseur. L'édilité ne paraît

pas avoir encore bien saisi la subtile différence qui existe entre une rue et un cloaque; elle se contente de faire enlever les immondices quand elles prennent le développement d'une colline, et les fait jeter à cent pas de là, sur les bords de la mer : la brise qui vient du large s'y imprègne d'une senteur embaumée!

Tous les maux ont leurs remèdes. En Égypte, le remède ordinaire contre la poussière et la boue, c'est l'âne! Non point la chétive bourrique qui chez nous porte les sacs au moulin, mais l'âne fringant, sobre, infatigable, une héroïque monture que personne ne dédaigne d'enfourcher. Chaque coin de rue est encombré d'un véritable troupeau d'ânes et d'âniers, les uns guettant le passant et lançant les autres dans ses jambes. L'infortuné touriste se laisse hisser sur la première selle venue et le baudet l'emporte — de haute lutte — vers la colonne de Pompée.

Chemin faisant, il a le loisir de contempler de véritables palmiers, dont les arbres en tôle peinte de la Samaritaine ne lui ont donné qu'une idée imparfaite. Au retour, il suit les bords du canal Mahmoudieh.

Cette fois, le coup d'œil est réellement merveilleux.

Si quelque chose peut faire pardonner la banalité d'Alexandrie, ce sont les jardins suburbains et la campagne environnante. A quelques pas de la ville, le sol, débarrassé de son manteau de pierres, déploie toute sa splendeur, comme pour écraser sous une fécondité grandiose l'œuvre mesquine des enfants des hommes. Tache de boue dans un rayon de soleil, Alexandrie doit à son éblouissant entourage cette hideur vigoureuse qui blesse l'œil du nouveau venu. Tout le long du canal, et suivant les méandres d'un chemin, défoncé comme toutes les routes en Égypte, les Alexandrins ont éparpillé de coquettes villas entourées de jardins, — bouquets larges d'un arpent, — où resplendit la flore des cinq parties du monde.

En face de quelques-unes de ces opulentes demeures, un bateau de plaisance, aménagé comme un palais, n'attend qu'un ordre du maître pour

remonter le Nil jusqu'aux cataractes. Des palmiers élancent de tous côtés leur tige empanachée au milieu du feuillage sombre des sycomores; les champs de cannes à sucre, les plantations de coton s'étendent à perte de vue en tapis verdoyant. A l'horizon, le soleil couchant éclabousse de teintes empourprées les eaux clapotantes du lac, et tamise ses derniers rayons à travers un bouquet de lauriers-roses.

C'est dans l'émerveillement causé par ce tableau féerique, que l'amateur de promenades à baudet rentre en ville, où l'ânier lui demande consciencieusement un louis pour une course qui coûte douze sous aux indigènes. Ahuri par les cris de son interlocuteur, qui semble vouloir provoquer une émeute, il paye et s'en va.

Pour peu qu'il ait l'habitude de donner aux pauvres, sa charité heurte à chaque pas de nouvelles occasions. Les rues d'Alexandrie sont littéralement pavées de mendiants.

La mendicité a dû être inventée en Égypte; elle s'y est en tout cas singulièrement perfectionnée. Les naturels ont élevé jusqu'à la hauteur d'un art les pratiques ordinaires du métier : ils suivent le passant malgré les refus, les injures, les coups, et l'obsèdent pendant un quart de lieue. Le moyen de ne pas donner?

Quelques-uns n'acceptent que de l'argent. Un Européen offrait à l'un d'eux un morceau de pain; l'Arabe refusa fièrement. — « Du pain, mais je « n'en ai pas besoin; c'est de l'argent que je te « demande. »

De fait, le musulman ne s'inquiète guère de son repas. Il sait qu'il dînera toujours, — là ou ailleurs. — On ne meurt pas de faim dans un pays où le premier venu peut s'asseoir à la table d'un vrai croyant, et mettre de droit la main au plat. Mais comme l'Arabe est essentiellement quémandeur, il ne manque pas de prélever une juste dîme sur les infidèles qu'Allah lui envoie par tous les bateaux d'Europe. D'ailleurs, à Alexandrie, le métier de pauvre en vaut bien un autre. Écoutez plutôt.

Il existe pour les infirmes et les vieillards des

maisons de refuge entretenues par l'État ou dotées par de pieuses fondations. Les pensionnaires sont tenus à la résidence, — comme les prélats sous Louis XIV. Aussi s'entendent-ils avec le gardien, qui leur ouvre la porte en cachette. Chacun de ces *exeat* clandestins coûte *douze sous* par personne, prix fixe, et l'hôpital reste vide toute la journée. A ce compte, les pensionnaires doivent faire de bonnes recettes, les gardiens aussi.

Ce dernier détail, communiqué par un obligeant compatriote qu'il a rencontré à table d'hôte, détourne pour jamais notre touriste du grand travail qu'il méditait sur l'extinction du paupérisme en Égypte.

Le même compatriote obligeant lui propose de l'accompagner à l'un des théâtres italiens, au Cercle italien, etc.

Aimez-vous l'Italie? on en a mis partout.

Mais comme on ne vient pas en Orient pour voir l'Italie, bien que tout chemin mène à Rome; comme

il ne faut qu'une promenade de deux heures et une conversation de cinq minutes pour visiter Alexandrie et en penser tout le mal possible, l'infortuné voyageur se hâte de boucler sa valise et de prendre le train qui part pour le Caire. . . . . .

CHAPITRE V.

A TRAVERS LE CAIRE. — SUEZ.

. . . . . Car on va d'Alexandrie au Caire en chemin de fer, absolument comme de Paris à Saint-Cloud. On y peut aller également en bateau à vapeur, — quand le Nil débordé a emporté la voie ferrée, par exemple.

Enfin, rien n'empêche d'effectuer le trajet à cheval ou à pied. Toutefois, ce dernier mode de locomotion manque d'attraits, parce que, entre autres raisons, la route, sur un parcours de plus de cinquante lieues, est totalement dépourvue d'hôtelleries ; circonstance qui fait le plus grand honneur à l'hospitalité arabe. Quant aux étrangers, à part les

grandes villes, ils ne trouveraient pas dans toute l'Égypte le plus pitoyable repas d'auberge.

En Orient, le voyageur se munit de vivres et couche, faute de mieux, à la belle étoile. L'auberge, c'est le chameau qui porte la tente et les provisions.

Le lecteur qui sans doute tient à coucher dans un lit, voudra bien accompagner notre touriste et arriver au Caire en wagon, tout prosaïquement, comme le commun des voyageurs. Du même coup, il nous saura gré de lui épargner le chapitre d'extases stéréotypées, que les écrivains de l'école descriptive ne manquent pas de délayer en pareil cas.

Le Caire, capitale de l'Égypte musulmane, ne ressemble à aucune ville du monde. Dernier vestige d'une domination puissante qui n'a guère laissé que des ruines, l'antique cité des kalifes est l'expression la plus complète du génie arabe. Là seulement on trouve écrite en caractères de pierre et de boue, la bizarre épopée de l'Islam.

Depuis le fanatique armé de l'époque victorieuse, jusqu'au fellah, notre contemporain, chaque génération a marqué son passage par un monument ou une dévastation, document suprême où se lit couramment une histoire de décadence qui commence par la conquête et finit par la servitude.

La population du Caire est d'environ trois cent mille âmes. Au fait, personne n'en sait rien. Le gouvernement local, qui traite ses affaires en famille, garde sur ce sujet un silence de bon goût. Ce qu'on peut dire, c'est que la ville couvre le long du Nil un espace considérable où les maisons se pressent les unes contre les autres, et qu'à certaines heures de la journée, il est aussi difficile de circuler dans la ville que de traverser l'avenue des Champs-Élysées un soir d'illuminations.

A ces mêmes heures, le thermomètre accuse des températures fantastiques. Le soleil, presque au zénith, ferait bouillir les cervelles dans les crânes, comme des œufs dans un coquemar, si les indi-

gènes n'avaient le soin de tendre au-dessus des rues les plus fréquentées des lambeaux d'étoffes multicolores. Dans l'ombre lumineuse que projette ce pittoresque écran, se meut une foule bigarrée, bruyante, affairée, où toutes les races se coudoient et s'enchevêtrent; on dirait un de ces tableaux ethnographiques où l'auteur s'est plu à réunir les différents types qui peuplent le globe. Pêle-mêle de costumes aux couleurs éclatantes, riches ou déguenillés, fouillis de visages, de bras, d'épaules nues qui passent par toutes les nuances de l'ocre et de la sépia, la foule ondule, tachée çà et là de points sombres qu'on prendrait pour des déchirures dans la toile de cet harmonieux tableau.

Ce sont les *nègres du Soudan*, en costume adamique au caleçon près.

D'honnêtes négriers, établis à Khartoum, se chargent de fournir à l'Égypte ces robustes esclaves qu'on emploie aux besognes les plus rebutantes, sous prétexte sans doute qu'ils ne doivent pas craindre de se tacher les doigts.

En descendant de quelques tons cette gamme vigoureuse qui se termine à l'encre de Chine, on trouve le *Barbarin*, — l'élégant des bords du Nil.

Le Barbarin croit au prestige du costume et à l'influence de l'eau sur la propreté générale du corps ; il porte une chemise blanche et des souliers. Domestique par goût, il s'attache volontiers à ses maîtres, méprise les nègres, — où diable l'orgueil va-t-il se nicher? — et caresse l'espoir de retourner au pays avec un petit pécule et une paire de chaussettes, suprême raffinement d'un luxe qui ne manque pas de le placer d'emblée en tête de la gentry nubienne. Quelquefois la nostalgie le prend au cœur ; il abandonne la ville et part pour embrasser ses pénates de terre glaise et sa noire famille. — Aller et retour, le voyage dure un peu plus de six mois.

Autour des nègres et des Barbarins, ombres vigoureuses, s'éparpille la foule aux mille couleurs. — Le Saïdien, torse bistré, que recouvre mal une cape de grosse toile brune sanglée à la ceinture ; — la tête disparaît sous un bonnet conique en feutre roux. Le Copte en longue robe de soie aux mille raies ; le riche marchand en caftan orange, gris-perle ou amarante, et ces milliers d'individus de toutes races, de toutes sectes, de tous costumes qui composent la population du Caire.

Les femmes, sauf celles de la classe inférieure, ne se prodiguent pas dans les rues. Elles ne sortent guère qu'en voitures lancées à fond de train et soigneusement escortées d'eunuques. Hâtons-nous d'ajouter que cette absence de la belle moitié de notre espèce ne nuit en rien au pittoresque du coup d'œil. Le costume des Levantines et des riches Arabes, dont cent tableaux ont reproduit les coquets ajustements, se porte exclusivement à la maison. Pour sortir, les femmes recouvrent leur toilette d'un fourreau informe en soie de couleur claire, et par surcroît de précaution, elles disposent sur le tout une immense pièce de soie noire qui vient rejoindre au front l'épais voile blanc qui leur couvre le visage. Le pied ne se devine même pas sous la botte jaune qui l'enveloppe. Accoutrées de la sorte, les femmes ont exactement l'allure gracieuse d'un paquet. Ainsi le veut cette farouche jalousie musulmane tant plaisantée dans les vaudevilles, et dont les Orientaux se trouvent si bien; — ceci soit dit avec tout le respect possible pour le sexe auquel nous devons nos mères.

Sans doute la chair est démesurément faible dans ce beau pays de lumière et de soleil, car les

chrétiens ont adopté là-bas la coutume mahométane. Peut-être aussi, en raison d'incessantes promiscuités, le Koran a-t-il un peu déteint sur l'Évangile. En tout cas, les femmes, à quelque religion qu'elles appartiennent, sont scrupuleusement voilées et sortent le moins possible.

Aussi, bien que la population du Caire soit immense, et que les harems s'y comptent par milliers, doit-on se résigner à ne point recontrer de femmes. On est presque tenté de se demander si la race arabe a les deux sexes.

En revanche, les eunuques pullulent, expédiés chaque année de la haute Égypte.

A Khartoum, outre le commerce d'esclaves, on s'occupe beaucoup de la fabrication des gardiens de harem. Un chirurgien européen s'y est acquis, dans cette aimable profession, une renommée et une fortune colossales : — il réussit un sujet sur dix.

On doit ajouter, pour l'honneur des pauvres mutilés, qu'ils s'acquittent de leur devoir à la satisfaction générale des maris.

Il suffit d'avoir vécu quinze jours dans le pays, pour savoir à quoi s'en tenir sur les prétendues bonnes fortunes dont fourmillent tous les récits de voyages en Orient.

Le harem, sanctuaire inviolable, est réellement inviolé [1]. On conte bien aux nouveaux venus l'épopée graveleuse d'un Européen, d'un Français (nous sommes si charmants!) qui parvint à s'introduire dans le gynécée d'un pacha, où il vécut pendant huit jours d'amour, d'eau fraîche et de confitures que lui prodiguaient ses victimes devenues ses geôlières. Mais l'anecdote, amplifiée par la tradition verbale, n'est qu'une plaisanterie légendaire, absolument comme le bout de fil que les loustics de mer collent sur le verre d'une longue-vue pour faire voir la ligne aux passagers novices.

D'ailleurs, toutes les mesures sont prises pour décourager les don Juan, s'il s'en rencontrait. Personne n'est tenté de risquer sa vie pour se rapprocher d'une femme qu'il n'a jamais vue. Puis

1. Tout homme qui pénètre dans un harem est puni de mort, les Européens comme les autres. C'est un des délits que le gouvernement ottoman, dans les *capitulations*, se réserve de juger d'après la législation du pays. Mais on ne cite pas d'exemple qu'il ait eu l'occasion d'appliquer cette loi inhospitalière.

les eunuques font bonne garde. Forts de la loi qui leur permet de tuer impunément, — puisque tout homme est puni de mort, qui frappe un eunuque, — ces déclassés de l'amour qui portent sur leur face avilie comme le stigmate de l'impuissance, ont élevé la surveillance domestique à la hauteur d'un insupportable despotisme. On dirait qu'ils prennent plaisir à se venger de leur faiblesse sur des êtres plus faibles qu'eux. Les Européennes admises en visite dans les harems, racontent à ce sujet d'odieuses scènes de tyrannies et de vengeances. L'eunuque torture à plaisir les femmes du maître; il va même jusqu'à les frapper; que dire à cela? N'arrive-t-il pas quelquefois au chien du jardinier de saccager, pour le plaisir de détruire, les plates-bandes dont on lui a confié la garde?

Sur ses vieux jours le cerbère des harems songe à faire une fin: IL SE MARIE!!..... Mon Dieu, oui! comme les autres, et vit dans son propre harem en bon oncle de famille. On cite comme une merveille

de luxe, le harem du chef des eunuques de feu Saïd-Pacha. — Un heureux gaillard que cet ancien fonctionnaire : il possède une fortune immense et plusieurs femmes légitimes !

Comme une union dans ces conditions négatives est en contradiction formelle avec les prescriptions du Koran, on doit supposer que le mariage est permis aux eunuques à titre de consolation ; faute de mieux ils torturent leurs femmes. C'est une occupation, un souvenir des fonctions chéries, une sorte de regain d'honneurs.

Après tout, charbonnier est maître chez lui ; chacun entend à sa façon la vie de famille ; aussi nous serions désolés que ces détails purement instructifs portassent le trouble, même dans un ménage d'eunuques. Heureusement les livres ne traînent point sur les divans des harems, par la raison toute simple qu'on ne trouverait guère dans tout l'Orient une musulmane sachant ses lettres.

La même défiance qui a produit les eunuques, a donné naissance à une autre monstruosité. Les marchands d'esclaves *cousent* les jeunes filles pour être plus sûrs de leur virginité. On cite l'exemple d'un Égyptien, qui pour recompenser une esclave de ses bons services, la fit découdre, et la maria à un garçon du pays.

Qu'on vienne après cela parler d'abolir la corvée en Égypte, alors que l'esclavage existe avec les agréables détails que nous venons de donner!

Est-il besoin d'ajouter que la vie arabe se passe absolument en famille, dans le sens le plus restreint du mot? que rien de ce qui se fait au dedans ne transpire au dehors; que les femmes ignorent jusqu'au nom de ces gracieuses réunions qui donnent tant de charmes aux sociétés civilisées.

Des choses de l'extérieur, elles savent tout juste ce qu'elles ont pu apercevoir, en écartant les persiennes étroitement grillées ou les stores de la voiture pendant la promenade.

Encore ces curiosités bien excusables trouvent-elles rarement grâce devant la jalousie du mari.

Au dedans la femme se pare, fume, mange et

cause d'obscénités, — la conversation habituelle entre dames du meilleur monde. — Il reste bien entendu d'ailleurs que son seigneur et maître n'a qu'un mot à dire pour la jeter à la porte. Dans la classe la plus élevée seulement, sa condition tend à s'améliorer, grâce aux relations avec les Européens, et à une sorte d'éducation rudimentaire qui force peu à peu les portes du harem. La femelle disparaît pour faire place à la compagne, sincèrement attachée à sa famille, mais malheureusement privée de cette influence, de ces moyens d'action que nos mœurs ont donnés à la femme.

Pendant que ses *épouses*, légitimes ou non, se livrent dans le harem aux occupations variées dont il est parlé plus haut, l'Arabe vaque en sûreté à ses plaisirs et à ses affaires. Comme chacun, suivant l'usage oriental, sort de son côté, et que les eunuques veillent, il ne se fait pas faute d'user de sa liberté, sans crainte de représailles. Ce sont, après les affaires, d'interminables séances devant les cafés, des promenades sans fin dans les allées de l'Ezbekieh, des rires démesurés au théâtre de Karagheuz, l'effronté polichinelle turc, dont les plaisanteries fortement épicées et ornées de gestes

explicatifs, font pâmer d'aise l'honorable assistance.

L'Ezbekieh, un jardin immense, planté d'arbres magnifiques, a longtemps été le rendez-vous des Arabes du bel air. Mais depuis quelques années, la colonie européenne a effarouché les indigènes qui vont cacher, au fond du vieux Caire, leurs costumes pittoresques et leurs naïves fantasias.

Pendant les jours caniculaires, l'Ezbekieh devient une véritable oasis : tout à l'entour, les rues sont désertées. — Aux champs la terre se gerce en crevasses immenses, où un homme disparaîtrait tout entier. — Parfois, à travers les lames de persiennes soigneusement baissées, on aperçoit un pauvre diable de piéton, la langue pendante, qui se hasarde à traverser la place, en rasant les murailles d'où tombe une petite ombre grêle et mince comme une lame de couteau. Vingt pas plus loin, il a disparu dans la poussière. On distingue confusément une créature humaine se débattant dans un nuage lu-

mineux, et tordant son mouchoir après s'être essuyé le front.

Les baudets font peine à voir, tant que durent ces chaleurs torrides. Malgré les dessins variés « dont on a soin de peindre et d'orner leur visage, » probablement pour leur faire prendre la température en patience, ils n'ont plus ces airs vaillants des bons jours. Joyeux cris, sonores comme des éclats de trompettes, galop retentissant, têtes fièrement dressées, où êtes-vous? Les pauvres baudets s'en vont au tout petit pas, les oreilles pendantes sur le cou, et leur brayement plaintif semble dire : « Mon Dieu! que je prendrais donc bien quelque chose de frais! »

Tout le reste de la population, chevaux et dromadaires, hommes et femmes, indigènes et Européens, profite de l'extravagante chaleur pour dormir le plus possible. Chacun trouve le temps de traiter ses affaires; mais à quelle heure de la journée? Et le dialogue suivant s'établit uniformément entre le visiteur et le domestique du visité.

— « Monsieur fait sa sieste » (son *kief*, comme disent les indigènes).

— « Ah! fort bien, je repasserai. »

A cinq heures, retour du visiteur.

— « Monsieur finit sa sieste, si vous pouviez revenir.

— « Diable! — fait le visiteur en descendant. — voilà un juste, si l'aphorisme est vrai! » Et il ajoute comme détail purement physiologique, que ledit juste ne doit pas se ruiner en acquisitions d'opium.

A six heures, nouvelle visite.

— « Cette fois, monsieur vient de partir : vous le rencontrerez pour sûr à la promenade, dans la grande allée de l'Ezbekieh. »

Effectivement l'homme tant cherché se prélasse devant un des cafés qui bordent le jardin. Renseignements pris, on acquiert la conviction que le personnage déjeune ou dîne cinq fois par jour et qu'il fait sa sieste après chaque repas. Le pauvre homme! La sieste fait d'ailleurs partie indispensable des habitudes orientales; de midi à trois heures les boutiques sont fermées, les bureaux font relâche pour cause de sommeil.

Le soir, la scène change, et le Caire aux flambeaux est bien la plus merveilleuse ville du monde. Si Dieu descendait sur terre, dit un proverbe, il habiterait Béziers; oui, mais il prendrait chaque soir le paquebot de Marseille pour venir passer la nuit au Caire.

Peu nombreuse et éparpillée dans les rues qui avoisinent le Mouski, — quartier franc, — la colonie européenne n'a pas songé à se diviser en petites coteries mesquines et cancanières. On sent que la poignée d'Européens isolés au milieu de trois ou quatre cent mille Arabes a besoin de serrer ses rangs pour être forte, et l'Ezbekieh devient chaque soir le Champ-de-Mars où la colonie passe en revue tous les siens. A cet égard encore, le Caire est la véritable capitale de l'Égypte. Alexandrie, c'est la petite ville de province avec ses rancunes, ses préjugés, ses haines de clocher. Au Caire, chacun s'habille, mange, boit et aime comme il l'entend sans que personne s'en inquiète. La vie orientale, si bruyante au dehors, si calme, si mystérieuse au dedans, a singulièrement influé sur les mœurs de la colonie. On se rencontre sur la place publique, chez les marchands; mais l'Européen

vit chez lui, et si les bruits de la ville montent quelquefois jusqu'aux fenêtres, la ville ne sait rien de ce qui se passe derrière les rideaux. Malheureusement le nombre des résidents va croissant, et dans dix ans une partie du Caire sera envahie par les Européens. Tant pis! parce qu'avec les envahisseurs arrivera tout le cortége des intrigues et des passions bruyantes qui ont fait déjà d'Alexandrie la ville fatigante que l'on sait.

On n'en finirait pas s'il fallait énumérer les monuments du Caire. (En Orient, les seuls monuments sont les mosquées; les résidences princières, même les plus somptueuses, affectent à l'extérieur la forme de casernes.) Dus à la munificence des princes ou aux legs de pieux musulmans, les édifices religieux dressent à chaque coin de rue leurs murailles dentelées et leurs minarets pointus, chefs-d'œuvre d'élégance, de légèreté et de hardiesse. L'imagination la plus capricieuse a présidé à la construction de ces temples bizarres, où l'on

est étonné de retrouver des fragments complets de nos églises du moyen âge. Certaines mosquées ont l'air d'être construites avec les pierres sculptées des cathédrales gothiques.

Du reste l'architecture arabe reprend maintenant en bloc à l'art chrétien ce qu'elle lui a prêté au temps des croisades. La mosquée de Méhémet-Ali, avec ses deux flèches trop maigres à force d'élégance, a été copiée sur l'ancienne basilique de Sainte-Sophie à Constantinople.

A côté des merveilles de l'architecture, on trouve des bicoques délabrées, des murs en ruines, des quartiers abandonnés, tout un pêle-mêle de désolations et de splendeurs ! Un tremblement de terre et un immense incendie ont successivement détruit une partie du Caire. Rien n'a été reconstruit, comme si le sol atteint par les fléaux eût été maudit.

Le fatalisme, qui fait le fond de la religion mahométane, a doué l'Arabe d'une solide dose d'insouciance. Si sa maison s'écroule ou flambe, c'est que Dieu l'a voulu ainsi; auquel cas, ce n'est pas la peine de la reconstruire, car Dieu la détruirait de nouveau. Dans un incendie, l'Arabe

fume sa pipe et regarde en haussant les épaules les Européens qui font la chaîne. On ne sait pas ce qu'il a fallu d'efforts de la part des consuls pour obtenir à Alexandrie un service de pompiers. Et quel service ! De temps à autre, on promène bien dans les rues une pompe grande comme le fond d'un chapeau, escortée par quelques Arabes à casques, mais lorsqu'une maison prend feu, il ne faut rien moins que les sommations les plus énergiques pour obtenir le concours des indigènes [1].

Du haut de la citadelle, saluons de loin les pyramides de Ghizeh, gigantesques tas de pierres, dont le sommet s'émiette, sans doute sous le poids des quarante siècles qui contemplent tour à tour les armées victorieuses et les touristes à baudet. Gardons-nous surtout d'aller les voir de près, à moins que nous ne soyons engagés par quelque vœu à accomplir ce harassant pèlerinage.

Il faut remonter le Nil, pour trouver des traces vraiment merveilleuses de l'antique civilisation égyptienne. Çà et là, l'utile a bien remplacé l'agréable : c'est ainsi que de splendides ruines d'une ville de

1. Voir, notes explicatives (nº 1.)

la haute Egypte, ont servi l'année dernière à construire une raffinerie de sucre. Mais à part ces remaniements dus à l'initiative utilitaire d'Ismaïl-Pacha, d'assez magnifiques restes sont encore debout pour qu'on ne dépense pas toute son admiration en extases devant les pyramides de Ghizeh.

A la porte du Caire, avant même d'avoir dépassé l'immense nécropole des kalifes et ses quarante mosquées bâties au milieu des sables, le désert commence, s'étendant à l'infini de chaque côté de la vallée du Nil.

Cinquante lieues plus bas, à l'endroit où les dunes viennent se baigner dans la mer Rouge, on voyait, il y a quelque dix ans, une misérable bourgade sans un brin de végétation, sans une citerne, dont les rares habitants devaient aller chercher jusqu'au Caire leurs vivres et leur eau.

Quand le service de la malle des Indes nécessita la prolongation, jusqu'à la mer Rouge, du chemin

de fer d'Alexandrie au Caire, quelques constructions s'élevèrent, des négociants y établirent timidement des comptoirs. Aujourd'hui, Suez a pris comme ville de transit une importance considérable. Les maisons, les ateliers, les usines se dressent comme par enchantement. Il n'y a pas encore un arbrisseau à vingt lieues à la ronde, mais la Compagnie du canal de Suez y a amené l'eau douce; on n'y récolte pas un chou, mais l'Hôtel-Anglais, le plus bel établissement de ce genre qu'il y ait en Orient, sert aux voyageurs tous les fruits de la saison.

C'est que chaque jour un convoi part du Caire, chargé de vivres frais, de provisions de toutes sortes à destination de Suez. Il n'y a pas un an qu'un train spécial y amenait l'eau nécessaire aux habitants. Alors on y regardait à deux fois avant de se laver les mains, — quand le train avait éprouvé un retard, surtout; — un bain était le dernier mot d'un luxe effréné.

Ici, la voie d'eau coûte deux sous à tout citoyen qui ne veut pas prendre la peine d'aller emplir sa cruche à la fontaine; aussi dit-on volontiers d'un pauvre diable : qu'il ne gagne pas de quoi boire de

l'eau. A Suez, où ne coulait même pas le Mançanarès, un ménage modeste dépensait à peu près *cinq francs d'eau par jour*. On conçoit facilement que les employés à douze cents francs aient dû rester sur leur soif.

C'était le bon temps alors pour le chemin de fer égyptien! Bien certainement, le vice-roi n'a tant chicané la compagnie du canal de Suez que parce que ladite Compagnie, amenant abondamment et gratis l'eau douce dans le pays, rendait inutile le train *aquatique* expédié du Caire, et privait Son Altesse d'un revenu important, car le chemin de fer appartient à l'État. Et la preuve qu'il y avait là-dessous une rancune de concurrence, c'est que, dans le principe, on essaya de persuader aux Arabes que l'eau du canal était infectée.

Calme et digne, le chemin de fer continuait chaque matin d'apporter son eau dont personne ne voulait plus, jusqu'au jour où dix-sept locomotives, dans l'impossibilité d'alimenter leurs chaudières, se trouvèrent bloquées à la station d'arrivée. Il fallut en rabattre, et on alla honteusement pomper l'eau de l'ennemi pour pouvoir déblayer la voie.

Vers la même époque se passait, toujours à Suez, une scène d'un autre genre.

La Compagnie des messageries impériales, qui a établi dans la ville une agence de premier ordre pour ses services de l'Indo-Chine, avait obtenu de Mohammed-Saïd l'autorisation de faire construire dans la rade un immense bassin de radoub. L'acte de concession portait que le gouvernement fournirait, pour ce travail d'une incontestable utilité, un contingent de douze cents hommes. Quand le moment fut venu d'exécuter la convention, Saïd-Pacha était mort, les corvéables ne vinrent point avec toute la régularité désirable, et les Messageries réclamèrent.

A ce moment les discussions entre Ismaïl-Pacha et la Compagnie de Suez s'aigrissaient visiblement. Il s'agissait de refuser la corvée pour les travaux du canal; mais alors comment l'accorder pour les travaux du bassin? Il fallait avoir un précédent pour justifier les rigueurs préméditées.

On s'arrangea si bien que les fellahs se mutinèrent et refusèrent de travailler. — Comme si un fellah se révoltait jamais de son propre mouvement! Pour en finir, les Messageries durent entrer en arrange-

ment et acceptèrent du pacha le rachat de la corvée.

Ce fut un des grands arguments employés plus tard contre l'isthme de Suez. De quel droit la Compagnie se montrait-elle plus intraitable que les Messageries? Que ne faisait-elle venir, elle aussi, des travailleurs européens?

Sans interpréter en aucune façon la décision souveraine intervenue depuis à ce sujet, on pouvait répondre que la seule difficulté pour les travaux en Égypte étant de se procurer des travailleurs, puisque de tout temps il a fallu recourir à la corvée, il n'existait entre la situation des deux compagnies aucune corrélation. On peut déplacer quelques centaines d'hommes pour faire la besogne d'un millier de fellahs; mais l'administration du canal, si elle n'avait trouvé le moyen de remplacer par des machines les vingt mille corvéables sur lesquels elle comptait, aurait été obligée de recruter une armée d'ouvriers.

C'est pour le coup que le vice-roi aurait crié à l'invasion, en voyant dix mille Français débarquer chez lui! Quel malheureux lièvre il avait été lever là!

Les Européens composent presque entièrement la population de Suez, qu'ils ont du reste fondée, ou peu s'en faut. Leur véritable place est là, dans une ville nouvelle, qui deviendra un jour ou l'autre l'entrepôt du commerce des deux mondes. Que ne s'y établissent-ils, eux, leurs bruyantes machines et leurs industries tracassières? Que ne laissent-ils le Caire, la pittoresque cité arabe, refléter silencieusement dans le Nil ses maisons grises et ses minarets pointus?

CHAPITRE VI.

ESQUISSES AU TRAIT. — RAGHEB-PACHA. — NUBAR-PACHA.

Du vice-roi, administrateur de l'Égypte pour le compte du sultan, relèvent toutes les nominations de fonctionnaires.

Tout comme les souverains européens, le vice-roi a son conseil privé composé de ses ministres. Il est inutile, pour l'instruction de nos lecteurs, de citer ici tous les noms de ces messieurs : un livre n'est point une ardoise, et il nous faudrait effacer trop souvent.

Plusieurs d'entre eux sont musulmans de hasard; enlevés par Ibrahim-Pacha pendant la guerre de Morée, ils ont été, jeunes encore, convertis à l'islam. L'histoire ne raconte pas les moyens persua-

sifs dont se servit le maître pour convaincre ces candides néophytes de la supériorité du croissant sur la croix. Il est probable que leur abjuration fut simplement contrainte... et douloureuse!

Ragheb-Pacha, le président du conseil, est du nombre de ces convertis. Dès sa jeunesse, il montra, dit-on, une aptitude rare dans l'application des quatre règles de l'arithmétique.

Sa conversion l'avait rendu libre — un musulman ne peut être esclave; — les pratiques affectées de sa nouvelle religion et les qualités qui lui furent reconnues devaient infailliblement le signaler entre tous, dans un pays où les capacités musulmanes sont rares, et le porter au premier rang sous un prince qui met toute sa gloire à savoir compter.

Ragheb-Pacha, président du conseil, chef des aides de camp du vice-roi, est chargé spécialement de la direction des affaires turques et indigènes. A Nubar-Pacha incombe la direction des affaires et des relations avec les Européens.

Les autres ministres sont des comparses.

En vérité, l'animosité connue de Nubar contre l'isthme de Suez, si elle se prolongeait, serait de l'ingratitude. N'est-ce pas à ses attaques contre cette entreprise qu'il doit aujourd'hui le bruit qui s'est fait autour de son nom? Les réclames et les quolibets créent les réputations aussi bien que le mérite, et sans ces deux auxiliaires il végéterait encore dans l'obscurité qui enveloppe pour les Européens tous les ministres du vice-roi.

La presse française a commis la faute de flatter l'amour-propre de Nubar en disant de lui : C'est l'agent de l'influence anglaise.

Nubar personnifie, en effet, l'influence anglaise chaque fois qu'elle représente une politique égoïste, froide, sans avenir pour la civilisation; il n'a pas besoin d'étudier son rôle. Mais la vérité, c'est qu'il endosserait aussi bien la politique russe, la politique italienne, la politique autrichienne, etc.,

au besoin même la politique française, si jamais nous pouvions nous inspirer d'intentions exclusives et mesquines.

Cet homme est certainement le plus grand ennemi des Européens en Égypte et de la réputation du vice-roi.

« *L'Égypte, ma patrie !* dit-il les larmes aux yeux ; « *les pauvres fellahs, mes concitoyens !* » Voyons un peu !

Nubar, de famille arménienne schismatique, né à Constantinople, recueilli par Méhémet-Ali, élevé en France chez les jésuites de Sorrèze, et en Suisse au collége protestant de Genève, naguère protégé d'une grande puissance, nous donne difficilement l'idée d'un patriote égyptien. Entre nous, il faut que cet Arménien ait été bien musulman pour devenir pacha.

(Le colonel Sève, de célèbre mémoire, fut forcé d'abjurer pour devenir Soliman-Pacha.)

Pour le vulgaire, Nubar est *un homme très-fort*, — c'est l'expression. N'a-t-il pas été à tour de rôle, l'interprète et le confident d'Ibrahim, d'Abbas, de Saïd et d'Ismaïl? D'aucuns assurent qu'il trouve, même en ce moment, le moyen d'avoir un pied

dans l'étrier de l'avenir, en restant l'ami de Mustapha-Pacha, le successeur au trône.

En Orient, — tendre la main à la fois à l'homme qui règne et à son héritier, c'est le comble de l'équilibre.

Compagnon d'Ibrahim, lorsque ce prince vint aux eaux du Vernet soigner la phthisie qui devait l'enlever plus tard, il sut à propos demander un congé, lorsqu'il fallut retourner en Égypte. Il évitait ainsi l'inquisition et l'interrogatoire auxquels furent soumis par Méhémet-Ali tous ceux qui avaient accompagné son fils en Europe; — en attendant, sans se compromettre, que le pouvoir échût à Ibrahim.

S'il est un nom abhorré des Européens, c'est celui d'Abbas. Nubar le cite volontiers comme le modèle des souverains égyptiens, et pour justifier son dire, voici l'histoire qu'il raconte :

Nubar avait un frère, un ménechme, qui partageait avec lui la faveur du prince. A cette époque,

les consuls de Prusse et d'Autriche ayant eu à se plaindre, — cas fréquent, — de la conduite du gouvernement, se montraient intraitables à l'endroit des réparations, et en Allemands entêtés qu'ils étaient, tenaient bon devant les finesses et les subtilités d'Abbas. Poussé dans ses derniers retranchements, le pacha dût sacrifier quelqu'un de son entourage; — l'Orient est la patrie du bouc émissaire. Il se mit donc en grande colère contre les deux Nubar, les chassa de sa présence, les exila même, et pour rendre le châtiment plus exemplaire, prit la peine de leur fixer une résidence à l'étranger.

Où devait-il les interner? En France? En Angleterre? En Italie? En Turquie? Mais les deux frères parlaient turc, anglais, italien, français: l'exil serait pour eux un plaisir. Abbas-Pacha expédia l'un à Vienne, l'autre à Berlin : les Nubar ne savaient pas l'allemand!

Ils se mirent donc assidûment à apprendre cette langue, — l'affaire de quelques mois pour un Levantin; — dans l'intervalle, le consul prussien et le consul autrichien, mauvais coucheurs, furent destitués; les Nubar avaient su employer leurs

loisirs. La comédie était bien jouée de part et d'autre. Le maître les reçut à bras ouverts.

Aux yeux du Nubar qui nous occupe, la tactique d'Abbas est un trait de génie.

Toute la diplomatie égyptienne est de cette force : elle dépense en roueries, en finesses indignes, un temps, un argent et une intelligence qui seraient bien plus fructueusement employés ailleurs.

Haut de taille, fortement moustachu, brun et régulier de visage, Nubar est désolé de son physique martial, car les combats ne sont pas son affaire. Aussi il voile son regard, penche le corps en avant, incline la tête sur l'une ou l'autre épaule. Il donne à sa voix les intonations les plus mielleuses. Quelques accès de toux viennent-ils lui couper la parole, il essuie délicatement ses lèvres avec la plus fine batiste; serait-il heureux, si on pouvait le croire poitrinaire! Ses allures sont efféminées, on dirait une petite maîtresse en moustaches; mais gestes et manières, tout est gauche, emprunté, maladroit à force de recherche, et si peu de pénétration que vous possédiez, vous ne vous y trompez pas : c'est un renard que vous avez devant les yeux, mais ce n'est qu'un renard.

S'il a besoin de vous, il devient obséquieux, quel que soit votre rang, et, s'il vous appelle son *cher ami*, il semble dire encore : pardonnez-moi, je ne trouve pas d'épithète plus tendre à vous donner. — Hélas! à peine êtes-vous hors de sa présence, que le masque reprend son expression naturelle, les muscles se détendent, et de cette bouche qu'il arrondissait tout à l'heure, sort à votre adresse toute la série d'appellations gracieuses dont la langue turque possède un si riche répertoire.

Sa fortune est énorme et provient des largesses des vice-rois.

Nubar n'oublie pas les siens, et quand il est devenu pacha, son beau-frère l'a remplacé comme interprète.

Grand bien fasse à Ismaïl-Pacha son ministre Nubar!

CHAPITRE VII.

L'ADMINISTRATION LOCALE DANS SES RAPPORTS AVEC LA COLONIE.

On aurait mauvaise grâce, en parlant de l'administration d'Ismaïl-Pacha, de ne pas adopter la division qu'il a pris lui-même le soin d'indiquer par le choix de ses deux ministres préférés. Contrairement à ce qui se passe dans les États civilisés, les vice-rois sont tenus, — Dieu merci ! — d'employer plusieurs poids et plusieurs mesures, selon qu'ils ont affaire à leurs sujets ou aux étrangers.

De cette inégalité de droits et de devoirs dont chacun des résidents prend sa part en raison de sa nationalité, ressortent de graves enseignements. Du même coup, certaines étrangetés dans les al-

lures du gouvernement local trouvent leur explication, sinon leur excuse. Nous allons donc examiner d'abord l'administration du pays au point de vue de ses rapports avec la colonie européenne.

En principe, — et ceci soit dit avec tout le respect possible pour les vice-rois passés et à venir — les Européens résidant en Égypte s'inquiètent du pacha autant qu'un Français du roi de Prusse. Ne sont point compris dans ce nombre les fournisseurs brevetés de l'altesse ni ceux qui aspirent à lui vendre n'importe quoi. Les autres ne reconnaissent que l'autorité de leur consul, fondé de pouvoirs du gouvernement de la mère-patrie. En quelque façon qu'ils aient contrevenu aux lois du pays, la juridiction locale ne peut rien contre eux. Même le droit de réprimande s'exerce par voie consulaire.

En revanche, les consuls disposent d'un pouvoir discrétionnaire. Agents politiques et commerciaux, officiers municipaux et ministériels, diplomates et notaires, juges, maires et huissiers, ils dressent les actes, enregistrent les naissances, signifient les protêts, connaissent de tous les crimes et délits, défèrent les coupables aux tribunaux, incarcèrent les débiteurs insolvables, et enfin expulsent de

plein droit ceux de leurs administrés dont la présence peut être un danger ou un scandale pour la colonie.

Des navires stationnaires à l'ancre dans le port d'Alexandrie, chacun sous son pavillon national, n'attendent que l'ordre des consuls pour leur prêter main forte, en cas de besoin.

Il arrive que, dans un but d'intérêt général, les représentants européens abandonnent une partie de leurs pouvoirs au gouvernement local, spécialement en ce qui concerne les mesures d'édilité. Mais aucune ordonnance n'est exécutoire contre un résident si elle n'a reçu l'approbation de son consul. Dans le cas spécial de flagrant délit sur la voie publique, la police indigène peut s'emparer du délinquant et le conduire à la zaptié.

Le mot *Zaptié* se traduit assez exactement par préfecture de police, — *vulgò* violon. — L'agent de police, c'est le *cawas*.

On recrute le cawas un peu partout; mais c'est

en Turquie que pousse plus particulièrement cette variété de drôles à moustaches et à sabre, une des plaies de l'Égypte contemporaine.

Les Turcs méprisent profondément les Arabes, — on n'a jamais su pourquoi. — et ne laissent échapper aucune occasion de les molester. Aussi le cawas exerce-t-il une véritable terreur sur les indigènes; les injustices ne lui coûtent guère, les coups de bâton non plus. Au demeurant, l'homme le moins fin du monde, il prélève chez les marchands du quartier, — comme de juste, — ses petits impôts journaliers, sans rien se refuser des choses qui font la vie douce. Aux heures de la digestion, il stationne de préférence devant les cafés arabes et daigne accepter la tasse qu'on se garderait bien de ne pas lui offrir.

Sauf ces légères imperfections, le cawas n'a guère d'autre tort que celui de n'être pas indigène et de haïr cordialement ceux qu'il doit surveiller. Brave garçon du reste, et qui ne néglige aucune

occasion d'augmenter sa solde sans doute trop légère.

Lors de la dernière épizootie, une ordonnance parut qui enjoignait d'abattre tous les bœufs malades, et de les enterrer profondément. Les cawas devaient veiller à l'exécution de cette mesure. En conséquence, ils se rendaient chez les fellahs, et ne manquaient pas de trouver tous les bestiaux malades. Récriminations du paysan qui soutenait que ses bêtes ne s'étaient jamais mieux portées ; prières, larmes, et enfin *bacchich*, moyennant quoi le cawas graciait les ruminants et leur permettait de vivre.

Aussi de mémoire d'homme ne mangea-t-on nulle part autant de viande malsaine; mais rien n'empêchait le bon cawas d'acheter de la volaille ni même de l'*accepter*.

C'est peut-être grâce au sans-gêne avec lequel ils s'acquittèrent de leurs fonctions dans une conjoncture aussi grave, que les gens de police évitèrent d'ajouter un lactomètre à la panoplie qu'ils portent à la ceinture. Un journal hilare d'Alexandrie n'avait rien trouvé de mieux pour empêcher les fraudes des fellahs qui vendent du lait, que d'armer les cawas d'un pèse-lait.

Avec les Européens, que n'intimident ni la grosse moustache, ni l'attirail guerrier, le cawas assouplit ses allures. S'agit-il d'une infraction à quelque règlement de police qu'il est chargé de faire exécuter, il offre d'arranger l'affaire moyennant un léger pourboire.

Il y a plus : certaines ordonnances constituent pour les gens de police de véritables aubaines. Il y a deux ans environ, à la suite de crimes qui avaient jeté l'épouvante dans le pays, le gouvernement local publia un règlement qui défendait à tous les résidents, quelle que fût leur nationalité, de sortir sans lanterne après l'heure du couvre-feu. La mesure était sage; elle reçut l'adhésion de tous les consuls, et fit pousser des cris de joie aux marchands de *fanous* [1]. Le même édit interdisait de porter à la ville aucune espèce d'armes, sous peine d'amende et de prison. La seconde partie de l'ordonnance ne laissait pas que de présenter quelques difficultés à l'exécution. Tout le monde peut ne pas être en humeur de se laisser enlever ses armes, et pour les cawas il y avait à recevoir plus de bles-

1. Lanterne.

sures que d'argent; — ce qui fait qu'ils ne désarmèrent personne. Mais le soir, placés en embuscade, ils attendaient l'inoffensif promeneur sans chandelle, et l'entraînaient chez un marchand de lanternes, qui leur faisait une remise, si mieux ne plaisait au délinquant de payer un honnête bacchich [1] pour éviter tous ces ennuis.

S'ils n'ont pas la force du lion, — qui donc a pu inventer ce ridicule dicton : « Fort comme un Turc? » — les cawas possèdent entre autres vertus la prudence du serpent. Ennemis de la solitude, ils ne marchent que par bandes, et arrivent volontiers sur le lieu du crime quand le coupable a pris la fuite.

On s'assassine beaucoup à Alexandrie, en plein jour, dans la rue quand l'occasion se présente belle. On y force aussi souvent la porte de son prochain, dont on dévalise la boutique sans oublier d'emporter les meubles. Cela tient à la composition spéciale d'une partie de la colonie, qui ne se recrute pas exclusivement parmi les prix Montyon.

Un assassinat vient-il d'être commis, en enten-

1. Cadeau.

dant les cris de la victime, les cawas du voisinage se précipitent à la recherche de quelques collègues; lorsque le corps d'armée présente un effectif imposant, ils accourent en toute hâte. Renseignements pris, on acquiert la certitude que le coupable un tel, de telle nationalité, vient de se réfugier dans telle maison. Là s'arrête le rôle du cawas qui avait si brillamment débuté; car la police égyptienne n'a pas le droit de violer le domicile d'un Européen, qui ne peut être arrêté en tout état de cause que par les cawas appartenant à son consulat. Pendant qu'on va chercher l'ordre d'arrestation, le meurtrier a soin de s'échapper par la terrasse.

Ici prennent place tout naturellement quelques explications pour répondre au point d'interrogation des lecteurs. De prime-abord, il semble étrange qu'on ait dénié à un gouvernement le droit de connaître des crimes qui se commettent sur son territoire, et en tout cas de s'assurer de la personne du coupable. L'impuissance forcée de la po-

lice locale en pareil cas n'est-elle pas un encouragement pour les criminels?

Hélas! toutes les médailles ont leurs revers, et les capitulations qui réglementent la position des Européens en Orient ne sont pas parfaites, non plus qu'aucune chose en ce monde. Mais comme jusqu'ici personne n'a rien trouvé de mieux, on les maintient malgré de légères imperfections.

A l'époque où furent signées les premières capitulations entre la France et la Sublime-Porte, ce n'était pas tout roses pour un chrétien que de vivre en Orient. Le musulman a la manie du prosélytisme, il a conquis ses premiers coreligionnaires à coups de sabre; de nos jours, il use encore volontiers de moyens éminemment persuasifs, quand il le peut sans danger. Il importait donc à l'Europe de sauvegarder, non-seulement les intérêts de ses nationaux, mais encore leur existence, chaque jour menacée. Tant de précautions furent prises, tant de garanties stipulées; à mesure que le colosse turc se réduisait à ses proportions véritables, il dut se résigner à tant de concessions, que la colonie forme aujourd'hui en Égypte une sorte d'État dans l'État.

Les consuls furent alors investis de la toute-

puissance qu'ils ont conservée de nos jours; seulement leurs pouvoirs ont subi les modifications successives nécessitées par les événements. Deux *députés* nommés par la nation étaient et sont encore spécialement chargés de représenter les intérêts commerciaux. Comme rien n'a été modifié depuis longtemps, disons ce qui se passe de nos jours.

Un Français, par exemple, jouit en Égypte de la plénitude de ses droits, et demeure soumis en toutes choses aux prescriptions du Code Napoléon. Le tribunal consulaire connaît de tous les procès en première instance, et renvoie les parties devant la Cour impériale d'Aix dont relèvent les consulats du Levant. En cas de différence de nationalité, l'affaire se juge d'après la législation nationale du défendeur. C'est dire assez que nos nationaux évitent autant que possible d'intenter des procès aux indigènes, car la justice locale use de procédés sommaires suffisamment connus.

Catholiques, protestants ou israélites pratiquent

ouvertement tous les cultes, bâtissent des églises, des temples, des synagogues, sonnent à toute volée leurs cloches, objets de l'horreur musulmane, et personne ne songe à les inquiéter.

Dans le Levant, le clergé catholique est spécialement placé sous la protection française, à quelque nationalité qu'appartiennent ses membres. Prêtres autrichiens, moines d'Italie, congrégations de tous ordres, s'adressent à notre consul pour les affaires du culte. — La fille aînée de l'Église fait là-bas le ménage de toute la famille. — Ce n'est pas un mince honneur pour la France ni une légère besogne pour les employés du consulat, d'autant que les sujets pontificaux relèvent par la même occasion de notre agence consulaire.

Cette prépondérance de la France en matière de religion s'explique par le droit d'ancienneté. Un souverain français traita le premier avec les Turcs pour la protection de ses sujets et des chrétiens d'Orient, et les Européens furent longtemps désignés dans tout le Levant sous la dénomination générale de *Francs*. Aujourd'hui encore, un mélange bizarre de quatre ou cinq idiomes se parle sur plusieurs des côtes africaines ou asiatiques : c'est la langue fran-

que; et il n'est point de ville orientale tant soit peu habitée par les Européens, qui n'ait son quartier franc. Alexandrie possède une rue franque où ne demeurent peut-être pas quatre Français. — Au Caire, les sujets de tous les souverains du monde ont ouvert de somptueux magasins dans le quartier franc, ou Mouski.

Ainsi l'Européen échappe absolument à l'administration locale.

Par contre, il ne participe pas aux avantages que la loi réserve aux sujets de la Sublime-Porte. Il ne peut posséder la terre; les esclaves deviennent libres de droit le jour où il les achète; il ne peut les vendre sous peine de nullité du contrat.

Ce qui n'empêche pas bon nombre de résidents d'avoir des esclaves; seulement, pour éviter les discussions, ils les achètent des premiers possesseurs, à bord des paquebots qui, d'après l'ordre ou sans l'ordre d'Ismaïl-Pacha, font la traite dans la mer Rouge, le long des côtes de l'Abyssinie, et viennent vendre discrètement leur cargaison à Suez.

Cependant personne ne regrette la paternelle administration turque. Il y a plus; les indigènes font leur possible pour s'y soustraire; et il n'est pas de manœuvres qu'ils n'exécutent pour obtenir la protection d'un consul, n'importe lequel. C'est ce que les Levantins appellent *prendre un chapeau*.

Car, outre le droit de protéger leurs nationaux, les représentants des principaux États européens peuvent délivrer à un certain nombre de sujets égyptiens une sorte de brevet de naturalisation. Heureusement pour le pacha, ce nombre est excessivement restreint; on vient même de prendre des mesures nouvelles pour qu'il se restreigne davantage; car si l'on en juge par les demandes qui encombrent les cartons des chancelleries, il n'y aurait bientôt plus que des étrangers en Égypte.

(Artim-Bey, dont l'influence fut si grande en Égypte, ne négligea pas cette prudente mesure, que lui avait conseillée Méhémet-Ali lui-même, pour le prémunir contre les revers de la fortune. La précaution était bonne : grâce à la protection française, Artim-Bey sauva sa tête des mains d'Abbas-Pacha.)

Ces manifestations journalières du vœu national excusent surabondamment Ismaïl-Pacha de ne point instituer de chambre représentative et de professer le plus profond mépris pour le vote universel!

Si les sujets nés du pacha supportent avec une telle impatience la domination turque, que la plupart abandonneraient volontiers la moitié de leur fortune pour placer le reste sous la sauvegarde de lois réellement protectrices, les puissances européennes pouvaient-elles prendre trop de garanties pour la sûreté de leurs nationaux? Sans doute, à chaque ligne des capitulations on entend le droit du plus fort faire gronder sa voix brutale; sans doute on sent dans la balance le poids de l'épée de Brennus. Mais la sûreté commune ordonne impérieusement de réduire les êtres malfaisants à l'impuissance de nuire? — Est-on coupable de cruauté parce qu'on musèle son chien pour l'empêcher de mordre?

Grâce aux capitulations, les Européens ont pu s'installer dans le Levant; c'est grâce à elles qu'ils y peuvent, encore aujourd'hui, vivre sans danger; aussi les maintient-on sans en rien modifier, pas même certaines clauses qui peuvent paraître excessives. Le jour où, pour un motif quelconque, on permettrait au gouvernement local de s'immiscer dans les affaires de nos résidents... heureusement il n'en est pas question, le misérable sort des raïas (sujets chrétiens de la Porte) dit assez ce que deviendrait la colonie européenne en Égypte.

Il a été question un moment de modifier certains articles des capitulations, mais on a dû renoncer à ce projet. La condition des Européens ne pourrait guère être modifiée que par la création d'un conseil municipal où toutes les nationalités seraient représentées; encore les propositions faites dans ce sens n'ont-elles qu'imparfaitement réussi. Il faut bien l'avouer, les rivalités de nation à nation ne sont pas le moindre obstacle à l'exécution d'une mesure où chacun pourtant trouverait son intérêt.

Outre l'antipathie des races, outre la haine religieuse (le musulman ne peut voir un chrétien sans le maudire tout bas, lorsqu'il n'ose pas l'invectiver

à haute voix [1]), l'organisation turque dans son ensemble s'écarte tellement des principes de droit commun à tous les peuples civilisés, que les puissances européennes ont dû prononcer contre la Porte une sorte de mise hors la loi des nations. N'étaient des raisons politiques de l'ordre le plus élevé, nul doute que la Turquie n'eût été depuis longtemps rayée de la carte d'Europe.

L'histoire de sa décadence démontre surabondamment l'impuissance caduque de ses institutions, et dix fois elle se serait éteinte de sa belle mort, tout naturellement, sans les hautes considérations qui lui ont amené des sauveurs *in extremis*. Mais, comme pour ces vieillards dont on respecte les manies, on s'est contenté de la réduire à l'impossibilité de nuire, et les choses iront ainsi tant qu'il plaira à Dieu. Quant à des modifications, à des réformes, l'Europe n'y a point songé : la constitution de l'empire ottoman s'y oppose; — déranger une pierre serait faire crouler l'édifice.

1. Il est pourtant entendu qu'il y a des gens bien élevés partout. Nous connaissons parmi les musulmans des hommes fort remarquables qui ne partagent pas ces haines d'un autre âge.

Le vice fondamental des institutions turques est de reposer sur un anachronisme. Certes le Koran est un livre précieux : théodicée, hygiène, thérapeutique, morale, civilité puérile et honnête, psychologie, architecture, art militaire, il comprend tout; on y trouve des preuves de l'immortalité de l'âme et une recette pour préparer le pilau : une véritable encyclopédie!

Malheureusement les leçons administratives et les procédés culinaires s'adressaient spécialement à des nomades, braves gens sans feu ni lieu, sans foi ni loi, et Mahomet n'y mit point de façon. Son livre, écrit au point de vue de la conquête, devait être, selon son idée, une sorte de *vade-mecum* pour le soldat, qui y trouvait tout à la fois les préceptes à inculquer aux adeptes futurs et la manière de planter convenablement sa tente. Dans un but facile à concevoir, il rapportait tout à l'idée religieuse, levier infaillible et le seul dont il disposât : pour forcer ses disciples à se laver les mains, il faisait de l'ablution une pratique religieuse, une œuvre agréable à Dieu. Il avait prévu les promenades triomphales de l'islam à travers le monde qui tombait en ruines, mais il ne songea pas qu'un

jour ses fidèles pourraient s'installer quelque part.

Il a donc si bien embrouillé la loi civile et la loi religieuse, que le bon musulman peut être seul un bon citoyen. Quant aux infidèles, le Koran ne s'en occupe que pour indiquer les avanies qu'on peut se permettre à leur endroit.

Si le dogme est immuable, la science sociale a fait du chemin depuis douze cents ans. Toutes les puissances d'Europe ont dû faire subir, dans le sens du progrès, de profonds changements à leurs institutions. Mais dans le Koran tout s'enchaîne ; il est presque impossible d'en rien modifier sans attaquer les principes religieux. Il en résulte que l'empire ottoman est administré en 1864 (est-ce administré qu'il faut dire?) absolument comme les tribus de Bédouins et les hordes de bandits qui, il y a douze cents ans, accompagnaient à la conquête du monde les premiers successeurs du Prophète.

On comprend que les Européens du XIX^e^ siècle s'accoutument difficilement à ce régime par trop

primitif, et que les puissances aient fait leur possible pour y soustraire leurs nationaux, comme aussi à certaines pénalités tout à fait dans le goût oriental, que réprouvent absolument nos sociétés modernes.

Et voilà pourquoi la colonie européenne d'Égypte relève de dix-huit consuls généraux et non point d'Ismaïl-Pacha.

Voilà pourquoi aussi Alexandrie et le Caire sont les refuges de bon nombre de gens sans aveu qui échappent à la justice, à cause de l'insuffisance des moyens dont dispose la police des consulats et de l'impuissance du pouvoir local.

Il existerait bien un moyen de purger une bonne fois le pays de ses hôtes dangereux; les consuls n'auraient pour cela qu'à remettre une partie de leurs pouvoirs aux mains des agents du gouverneur. La police turque se fait merveilleusement. Sitôt qu'un crime est commis par un indigène, on s'adresse au cheik du quartier, qui, responsable des

habitants de sa circonscription, a bientôt fait de trouver le coupable.

C'est ainsi qu'on réussit, il y a quelques années, à débarrasser Constantinople des bandits qui l'infestaient. — Les survivants sont venus à Alexandrie, où ils exercent plus tranquillement leur industrie.

Mais sans doute le remède serait pire que le mal, puisque les consuls refusent de l'employer. Qui sait où s'arrêteraient les abus de la police indigène le jour où ses agents pourraient, sans dire gare, enfoncer la porte des résidents? Puis ces marques de confiance ne s'accordent pas au premier gouvernant venu. Telle concession que les agents européens ont pu faire, dans la limite de leurs pouvoirs, à un pacha dont les tendances étaient suffisamment connues, qu'on savait ne devoir pas abuser des pouvoirs remis temporairement entre ses mains, cette concession, ils la refusent à d'autres. Ce qui était possible avec Méhémet-Ali et Saïd-Pacha pouvait devenir dangereux sous le gouvernement d'Abbas.

C'est qu'en Égypte, où la nation ne compte pas, l'attitude des consuls se modifie suivant les allures personnelles de l'Altesse. Méhémet-Ali et Saïd-Pacha, en s'entourant d'hommes remarquables,

choisis selon leurs mérites, sans distinction de nationalité, donnèrent la mesure des tendances du gouvernement vers une administration meilleure. S'ils n'ont vécu assez ni l'un ni l'autre pour mener l'entreprise à bonne fin, leurs actes restent au moins comme des jalons avancés qui montrent à leurs successeurs le chemin à suivre, la route du progrès. Et à ce propos quelques anecdotes feront voir comment le chef de la dynastie vice-royale entendait le respect dû aux résidents et la liberté des cultes dans ses États.

Un musulman venait de mourir, qui s'était fait au Caire une grande réputation de piété. Alors la colonie était peu nombreuse; les fanatiques ne voyaient pas sans colère les *infidèles* envahir chaque jour la terre sacrée de l'islam et y bâtir leurs temples maudits. Ils convinrent donc qu'on profiterait de la mort du saint pour provoquer un soulèvement contre les chrétiens. Le corps s'en allait à sa dernière demeure escorté d'une foule considérable, et

précédé, selon l'usage, de tous les aveugles de l'endroit, quand, parvenus dans le Mouski, les porteurs s'arrêtèrent et déposèrent leur fardeau. Le défunt, disaient-ils, refusait d'avancer. Grande rumeur, attroupements, imprécations contre les chrétiens. Tout à coup débouche une troupe d'hommes armés de gourdins : c'étaient des gens de police envoyés par Méhémet-Ali pour connaître les raisons qui empêchaient le mort de se laisser tranquillement enterrer. Les allégations du défunt ne tinrent pas, paraît-il, contre une grêle de coups de bâtons dispensés à la foule avec une libéralité tout orientale. Il reprit place sur les épaules de ses amis et connaissances et continua son chemin. Les arguments de bois sec avaient été employés à propos; cette lugubre facétie n'eut pas de seconde édition.

Dans une autre circonstance, le convoi funèbre d'un Européen fut insulté par la populace. On porta plainte auprès de Méhémet-Ali, qui fit des coupables une punition exemplaire. Ce n'est pas tout.

Par son ordre, le corps fut exhumé, ramené à la maison mortuaire, on recommença la cérémonie de l'enterrement, et une députation des principaux cheiks musulmans dut faire partie du cortége.

Certes, Méhémet-Ali n'était point tendre pour ses sujets. Il les tondait jusqu'au vif chaque fois qu'il en trouvait l'occasion, sans préférence, les musulmans aussi bien que les chrétiens. Mais il voulait, du moins, leur laisser la liberté d'adorer Dieu, chacun à sa manière.

Voyant un jour dans les rues du Caire un Arabe qui rudoyait un pauvre diable :

— « Pourquoi maltraites-tu cet homme? » lui demanda-t-il.

— « Mais, Altesse, ce n'est qu'un chrétien!

— « Écoute-moi. Mahomet est le prophète de Dieu, n'est-ce pas? et Jésus?

— « Jésus aussi est un prophète.

— « Et tu ne rougis pas, toi qui as deux prophètes, de frapper ce malheureux qui n'en a qu'un! »

Hélas! ces beaux exemples sont bien loin! En ce sens, comme en beaucoup d'autres, les saines traditions de famille sont perdues. Ismaïl-Pacha fit

bien publier, lors de la mort d'un de ses serviteurs chrétiens, que, par une faveur spéciale, il avait permis aux prêtres de venir enlever dans le palais les restes de leur coreligionnaire. Mais après renseignements, on acquit la certitude que le corps avait été tout simplement déposé dans le quartier franc, d'où il fut conduit à l'église sans tant de cérémonies.

Quant aux relations du vice-roi actuel avec la colonie, s'il ne fait point mystère de son mauvais vouloir, les résidents ne dissimulent guère non plus leur mécontentement. Même les rapports de pure convenance empruntent à la personnalité vice-royale on ne sait quelle aigreur qui donne la mesure d'une antipathie réciproque. Chacune des parties sent qu'elle a en face un ennemi et argumente en conséquence.

Somme toute, quand il s'agit de justes réclamations, et les consuls n'en patronent pas d'autres, l'Altesse, malgré des tergiversations sans motifs,

est bien obligée de céder, tout en perdant par la mauvaise grâce le bénéfice de ses concessions. On dirait une de ces girouettes mal graissées qui, après bien des oscillations et des grincements, finissent toujours par obéir à l'impulsion du vent.

L'Europe ignore ces tiraillements journaliers. D'abord les postes consulaires, dans le Levant, ne s'accordent qu'à certains agents spéciaux, familiarisés avec la politique turque, connaissant au juste la valeur des difficultés puériles soulevées par une administration tracassière, et qui aiment mieux enjamber les obstacles que de susciter des conflits.

Puis les pachas ont à leur service une mise en scène d'un succès infaillible, comme ces directeurs de théâtres qui dissimulent sous de splendides décors l'insuffisance du libretto. Vue par le gros bout de la lorgnette, l'Égypte joue la civilisation de façon à tromper un opticien distrait et un économiste.

Il suffit, pour obtenir l'effet voulu, de faire défiler devant l'œil de l'observateur, — l'observateur, c'est l'Europe, qui pense à autre chose, — un certain nombre de personnages remarquables, qu'on a fait venir à grands frais, sous prétexte de doter le pays d'institutions qui lui manquent.

De semblables exhibitions coûtent cher. Toutefois, en obligeant les figurants à reprendre la file, toujours selon les procédés scéniques, on obtient un imposant défilé.

En prince qui sait qu'un sou vaut cinq centimes, Ismaïl-Pacha n'a point fait provision de sujets pour sa lanterne magique; il en possède tout juste le nombre suffisant pour faire croire que l'Égypte suit encore les grandes traditions de Méhémet-Ali. La série épuisée, il fait repasser les mêmes verres dans la lanterne. C'est ainsi qu'il laisse à certaines illustrations européennes les positions que leur ont créées ses prédécesseurs. Le moyen de faire autrement! Mais il se sent mal à l'aise dans leur voisinage; les yeux continuellement ouverts sur ses petites manœuvres l'intimident, — il est des besognes qui ne veulent pas de témoins; — aussi, comme il tient à l'écart ces illustres importuns! avec quelle joie il leur accorde des congés illimités, espérant s'en débarrasser pour toujours! comme il s'entend à les décourager[1]!

1. M. Mariette, notre célèbre égyptologue, auquel la science moderne doit de si précieuses découvertes, a réuni au Caire une collection d'antiquités égyptiennes qui n'a pas sa pareille dans le

Le même ostracisme frappe tout naturellement ceux de ses sujets qui ont reçu une éducation européenne. Une pléiade de jeunes gens élevés dans nos universités, dans nos écoles spéciales par les soins de Méhémet-Ali et de Saïd-Pacha végètent dans d'infimes positions.

Des officiers sortis de notre École d'état-major sont commis au chemin de fer. Quant aux élèves de l'École polytechnique indigène, — nous parlerons en temps et lieu de cette pépinière de célébrités, — on en rencontre quelques-uns qui, faute de mieux, songent à s'établir décrotteurs.

A ces preuves d'un mauvais vouloir manifeste pour tout ce qui touche de près ou de loin aux idées européennes, des faits sont malheureusement venus se joindre qui donnent au gouvernement un caractère de franche hostilité envers la colonie. On verra par la suite dans quelle mesure ces faits pouvaient

monde. Dix-huit mois après son avénement, Ismaïl-Pacha n'avait pas daigné honorer le musée égyptien d'une seule visite!

être préjudiciables aux intérêts des indigènes. Disons, en attendant, que l'industrie privée des résidents se trouva un moment compromise par suite des opérations vice-royales, au point que le commerce anglais dut protester hautement, *la concurrence*, ainsi que le disait un journal d'Alexandrie, *devenant impossible avec un épicier qui a des canons*. Le mot était sanglant. On y répondait par une contre-protestation où quelques intimes apposèrent leurs signatures[1].

De mauvaises langues prétendent que ces mêmes signatures figurent au bas des adresses périodiques dont le pacha raffole (toujours la mise en scène! un *truc*, disent les machinistes), et qu'on a fait clicher les noms une bonne fois, pour éviter les frais de composition.

Hélas! cette imposante minorité n'a point empêché la colonie d'accueillir par un *tolle* général la récente mesure du vice-roi, et la nomination de M. Nubar au ministère des travaux publics vient de mettre le sceau à l'impopularité d'Ismaïl-Pacha.

1. Voir, à la fin du volume, la note explicative n° 2.

CHAPITRE VIII.

LA TERRE. — L'IMPÔT. — L'USURE.

Tout cela n'empêche pas Ismaïl d'être le plus riche propriétaire foncier de ses États, et d'administrer fort habilement sa fortune personnelle, ainsi qu'on le verra tout à l'heure.

Pour répondre victorieusement à la colonie qui prétendait qu'une partie du territoire égyptien était la propriété du vice-roi, un journal officiel publiait dernièrement : que le huitième seulement du pays appartenait à la famille de Méhémet-Ali. — Ce *seulement* n'a pas besoin de commentaires !

D'ailleurs, la part d'Ismaïl dans cet humble huitième ne laissa pas que de s'accroître un peu, par certaines mesures de haute administration. Par

exemple. 200,000 feddans de terrain environ, situés dans les provinces de Menoufieh et de Dakalieh furent adjoints en 1863 à la Daïra de l'Altesse, pour mettre d'accord la succession d'El-Hami-Pacha, celle de Toussoum et les administrateurs des biens des mosquées qui se disputaient ce territoire.

Le reste du sol appartient aux mosquées d'abord, qui possèdent de tous côtés des propriétés considérables, provenant de dotations pieuses, et par la suite, de l'emploi de leurs revenus, — et enfin à un certain nombre de marquis de Carabas, depuis le jour où Méhémet-Ali, par le massacre des mameluks, — une vraie Saint-Barthélemy de propriétaires, — s'improvisa possesseur du territoire qu'il avait jusque-là administré pour le compte de la Sublime-Porte.

De tristes sires que ces mameluks, et sur le sort desquels il ne faudrait pas s'apitoyer outre mesure! Grands feudataires indépendants les uns des autres, ils pressuraient volontiers leurs vassaux. Aussi les fellahs de nos jours n'ont rien à envier à leurs aïeux, si ce n'est peut-être les égards intéressés du maître pour la bête de somme, qu'il ne sur-

mène point de peur de lui faire perdre de sa valeur.

Méhémet-Ali garda pour lui le sol conquis de haute lutte et une nouvelle féodalité commença en plein XIX^e^ siècle. Il fit quelques donations à ses fidèles; mais en bon chef d'une dynastie nombreuse, il songea à l'avenir de ses enfants, et distribua à chacun d'eux une partie du territoire. C'est ainsi que le huitième de l'Égypte dont il est parlé plus haut appartient encore aux enfants du premier vice-roi par droit d'hérédité.

Comme la transmission territoriale est admise entre musulmans, Ismaïl, par de sages économies, a pu s'arrondir en achetant au plus juste prix les terres de ses collatéraux obérés.

D'ailleurs, ce qui s'appelle chez nous le domaine de la couronne n'existe pas en Égypte. Chaque pacha, en arrivant au pouvoir, possède de son chef un certain nombre de propriétés, qu'il accroît pendant son règne, s'il le juge à propos, et qui retournent lors de sa mort à ses héritiers directs. Absolument comme un tuteur à qui on laisserait la libre disposition de la fortune d'un pupille, sans l'obliger à rendre compte de ses actes, le vice-roi peut couper et tailler dans ses États, selon sa fan-

taisie. S'il veut le bien du pays, comme Mohammed-Saïd, il s'inquiète peu d'assurer l'opulence de ses enfants, mais rien ne l'empêche non plus de s'approprier ce qui lui paraît bon à prendre.

Outre la réserve en espèces, les enfants d'Ismaïl posséderont un jour une incalculable fortune territoriale.

Qu'on n'aille point juger la propriété foncière d'après les maigres revenus de nos domaines européens. La terre d'Égypte est bénie. Le riz, le blé, l'indigo, les fruits de toutes sortes, la canne à sucre y poussent presque spontanément. Le coton surtout, qui depuis la guerre d'Amérique a quadruplé de valeur, est devenu l'objet d'un commerce immense. C'est au point que Mohammed-Saïd dut, vers la fin de son règne, rendre une ordonnance pour obliger ses sujets à semer des céréales et des graines fourragères dans une proportion déterminée. La culture du coton avait tout envahi, et il fallut pendant plusieurs mois faire venir à grands

frais des blés d'Italie et d'Odessa pour nourrir l'Égypte, le grenier de l'ancien monde.

Cette incurie du producteur qui se résigne à faire venir de l'étranger les denrées premières qu'il pourrait tirer du sol à bon marché, et sans l'épuiser, découle de l'organisation en vigueur.

Le fellah ne possède presque jamais la terre; il la cultive pour le compte des bénéficiaires de Méhémet-Ali et Saïd-Pacha. Il tient même la propriété foncière en médiocre estime.

Contrairement à tout paysan du monde, dont l'unique passion est d'acquérir le sol qui le fait vivre, le fellah ne prise guère que les écus. Cela se conçoit.

Quand notre campagnard achète un lopin de terre, il est sûr qu'on ne viendra pas le lui prendre; — n'avons-nous pas des juges à Berlin! — et des lois qui répartissent l'impôt proportionnellement sur les propriétés? Le taux de l'impôt n'est pas un mystère, chacun sait d'avance ce qu'il lui faudra payer. Un paysan peut envoyer ses fils au collége, donner à ses filles des professeurs de danse et des robes de soie sans que le fisc élève pour cela le tarif de ses redevances.

Mais rien ne prouve au fellah qu'il possédera demain la terre achetée aujourd'hui, et la honte nous monte au visage d'être obligé de donner des preuves à l'appui de cette incroyable assertion.

Mohammed-Saïd, justement ému du sort des fellahs, leur avait accordé d'importantes concessions de terrain. C'était le seul moyen de faire un peuple d'un troupeau d'esclaves.

Le sol qu'ils avaient jusqu'alors cultivé pour d'autres, devenait leur propriété; ils avaient intérêt à l'améliorer, à le défendre; une génération encore, et la nationalité égyptienne, solidement fondée, préparée d'ailleurs à recevoir les féconds enseignements du progrès, surgissait des ruines de l'islamisme!

Le premier soin d'Ismaïl-Pacha, dès son avénement, fut de retirer les concessions accordées par Mohammed-Saïd. On parla bien un instant devant les Européens d'indemniser les dépossédés; mais le mot de *rachat* prend une signification tellement

burlesque, quand il s'applique à des transactions entre le vice-roi et ses sujets; on sait si bien comment se payent les corvéables, qu'on est forcé de conclure par cette déplorable vérité : Ismaïl reprit les terres et ne donna point d'argent.

A défaut des indigènes qui, scrupuleusement bâillonnés, ne peuvent crier quand on les écorche, la colonie ne ménagea point ses commentaires sur la façon sommaire employée par le vice-roi pour augmenter ses petits domaines. Il fallait inventer un procédé nouveau, et voici la triomphante comédie que les féaux et amis brochèrent en un clin d'œil.

Rien dans la législation turque ne s'oppose à une donation entre-vifs. Ces maudits bavards d'Européens en seraient pour leurs frais de médisance, si le fellah venait à donner spontanément ce qu'on lui a extorqué jusqu'alors.

En conséquence, quelques dévoués firent courir le bruit qu'un certain nombre de villages, émerveillés

de la bonne administration du vice-roi dans ses domaines, sollicitaient humblement l'honneur de faire partie de sa *Daïra*. On appelle Daïra l'intendance des propriétés particulières des princes. Après une répétition générale, où on étudia soigneusement tous les effets, la requête des fellahs fut transmise au grand conseil, qui ne tarit pas en éloges sur une si louable résolution, et promit de la faire agréer de Son Altesse.

Ismaïl joua son rôle avec bonhomie, et se croyant sûr de la réponse, il demanda l'avis des assistants. — Hélas! un des conseillers, trop honnête homme pour accepter un emploi dans cette parodie, ne vint pas à la réplique et se leva tout indigné :

« — Pourquoi toutes ces pantalonnades? — s'écria-t-il avec l'autorité que lui donnent son caractère et sa naissance illustre. — Si le vice-roi veut s'approprier tel village, qu'il le prenne. Les fellahs pas plus que d'autres ne se donnent eux et leurs biens. Autrefois, quand l'un de nous voulait un domaine, il le demandait à Méhémet-Ali, qui le prenait tout simplement, sans avoir besoin de ces farces judiciaires qui ne trompent personne. »

Cette énergique sortie valut au loyal conseiller

une belle et bonne disgrâce ; mais les villages convoités furent annexés à la daïra du vice-roi.

Il n'en faudrait pas tant pour dégoûter à jamais l'indigène du métier de propriétaire, si la tradition ne le mettait déjà en garde contre le danger de paraître riche.

Méhémet-Ali guerroya beaucoup ; il couvrit le pays de routes, de canaux, de fortifications, remplit les arsenaux et les ports, et en fin de compte dépensa des sommes énormes. Si riche que soit un trésor, il finit par s'épuiser. Bientôt même les ressources que le pacha s'était créées par la sanglante opération financière dont les mameluks firent les frais, ces ressources devinrent insuffisantes, et il lui fallut recourir à l'emprunt forcé.

Des fortunes particulières s'étaient reformées ; il prit à même, sans compter, — sans rendre surtout, — jusqu'au jour où il fit décapiter ses principaux créanciers pour apurer une bonne fois ses comptes. Alors les prêteurs se montrèrent timides ;

quelques exécutions encore, et les plus riches s'appauvrirent tout à coup. Les brillants costumes, les armes splendides, les chevaux caparaçonnés d'or disparurent brusquement, sans qu'on pût savoir comment. Ce fut le triomphe de l'exaction.

L'Europe, occupée de la question d'Orient, se gardait bien d'inquiéter dans son intérieur le turbulent prince qu'on avait eu tant de peine à faire rester chez lui ; et les indigènes devinrent ou firent semblant d'être pauvres à apitoyer Job.

Accablés par l'impôt, quelques-uns aimèrent mieux laisser leurs champs en friche que de les cultiver pour le pacha; les prisons, les bagnes s'emplirent, et chacun se mit à enfouir son or.

Chez la génération actuelle, les traditions de terreur se sont continuées, non sans quelque raison, ainsi qu'on l'a vu plus haut; aussi le fellah met-il prudemment son argent à l'abri des convoitises, et n'achète plus un pouce de terrain. Sait-il si la daïra d'Ismaïl ne voudrait pas quelque jour se

passer la fantaisie d'annexer son champ? tandis que les limiers de police ne découvriront jamais la cachette où il entasse ses écus.

A notre époque, où de si belles choses s'écrivent journellement en de si gros volumes sur les pertes résultant de l'immobilisation d'un capital quelconque, on ne trouvera pas d'épithètes assez méprisantes pour qualifier l'ineptie d'un paysan qui enterre son or et le laisse improductif; mais en réalité, le fellah ne connaît guère d'autre opération qui lui présente quelque sécurité, puisque, à ses yeux, la seule garantie du possesseur est de paraître ne rien posséder. De cette façon, il ne jouit pas de l'intérêt mais il sauve au moins le capital.

Puis là où il n'y a rien, le roi perd ses droits, et la grande préoccupation des sujets du pacha est d'échapper au fisc.

C'est que l'impôt en Égypte, loin de se baser sur les besoins de la nation, n'a pour taux que les ca-

prices du vice-roi et la fantaisie des employés du gouvernement.

Des domaines considérables ne payent pas un sou de redevance, tandis que le champ voisin est écrasé de taxes de toutes sortes. Telle propriété qui cette année coûte dix mille francs d'impôts, en coûtera peut-être quinze mille l'année prochaine, sans que le propriétaire ait été prévenu, sans qu'il reçoive d'autre justification qu'une quittance du collecteur, quand le collecteur en donne.

De ces abus, l'administration locale doit être absolument rendue responsable, car ils résultent de l'incurie des fonctionnaires et de l'improbité des agents subalternes. Aussi, le gouvernement qui sait à quoi s'en tenir sur l'incapacité des uns et les gredineries des autres, s'est-il une bonne fois débarrassé de tout souci, en demandant une certaine somme annuelle à chacun des gouverneurs, sans s'inquiéter des moyens qu'ils emploient pour la lui fournir.

Le gouverneur de province, lui, ne voit qu'une chose : à une époque déterminée, la somme convenue doit être dans ses coffres, augmentée d'un boni proportionné à ses besoins ; — il faut bien que

tout le monde vive! — Il donne des ordres en conséquence à ses agents, qui se chargent de réglementer le pillage, tous prélevant, suivant la tradition, un petit impôt personnel.

Un pareil mode de perception déroute la statistique, la somme à payer n'ayant pour limite que la rapacité du collecteur. Cependant, comme les redevances de toutes sortes passent par la même filière pour arriver au Trésor, — et Dieu sait s'il en passe et à quels titres! — on ne s'écartera guère de la vérité en affirmant que pour chaque pièce d'or versée dans les coffres du Pacha, les indigènes en ont payé deux au moins!

On comprend après cela que l'administration turque refuse si obstinément aux Européens le droit d'acheter la terre.

Les employés du fisc savent leur métier : s'adressent-ils à un homme influent ou bien à un de ces rares étrangers qui, par firman spécial, possèdent un domaine, leur tactique change : ils arrivent munis d'un chiffon de papier et accompagnés d'un arpenteur. Le papier est le soi-disant extrait d'un cadastre rudimentaire où se trouve consigné, avec la superficie approximative de la propriété, le

prix à percevoir par chaque feddan de terre cultivée, car le sol inculte ne paye pas d'impôt[1]. L'arpenteur est un compère.

Pendant qu'on promène, pour la forme, la chaîne métrique de côté et d'autre, l'employé du gouverneur insinue habilement au propriétaire qu'en faisant figurer sur son papier le total des feddans en culture pour un chiffre réduit, le produit de la multiplication diminuerait d'autant, et...

Et le propriétaire, touché de ce raisonnement plein de justesse qui lui procure une économie considérable, donne un pourboire au commis qui arrange les choses en conscience.

Qu'il vole les particuliers ou l'État, un bon employé du fisc ne doit jamais sortir les mains nettes; seulement, dans le dernier cas, il complète le total à fournir en pressurant un peu plus les autres contribuables.

Le fellah, prévenu du sort qui l'attend, s'arrange

1. Le feddan vaut 0,42 d'hectare.

religieusement pour ne plus posséder un para[1] le jour où on vient réclamer ses contributions. On peut l'incarcérer, le battre comme plâtre, — et on ne s'en fait pas faute, — il ne payera rien, dit-il, car il n'a rien, la terre ne lui appartient pas et sa récolte est vendue d'avance!

Voici comme :

A certaines époques de l'année, lorsque l'état d'avancement des produits permet d'estimer approximativement la récolte, les centres de production sont littéralement envahis par une nuée de prêteurs à *la petite saison*. Naguère les indigènes exploitaient seuls cette branche de commerce, tout à fait en harmonie avec les habitudes du pays; mais, comme le métier rapporte gros, la plupart des maisons de banque d'Alexandrie et du Caire expédient maintenant dans les villages des agents chargés de traiter ces sortes d'affaires.

Les fellahs attendent impatiemment l'apparition périodique des hirondelles d'usure et accourent en foule pour EMPRUNTER.

1. Le para, quarantième partie de la piastre égyptienne, qui vaut elle-même environ 26 centimes.

Tout naturellement, les prêteurs, qui connaissent les habitudes de leur clientèle, ont haussé les prix en proportion et ne lâchent leurs écus qu'à d'exorbitantes conditions; d'autant que le fellah ne connaît en fait de valeurs que les espèces monnayées, et refuse absolument toutes sortes de valeurs mobilières et autres crocodiles empaillés, dont s'accommodent, faute de mieux, nos fils de famille en mal de jeunesse.

Ce qu'il veut, ce sont des pièces trébuchantes, fleur de coin; il les distingue avec une habileté que lui envieraient nos manieurs d'argent. En fait d'importations européennes, il n'accepte jusqu'à nouvel ordre que la monnaie; la civilisation aura son tour sans doute, mais rien ne prouve qu'il en soit encore question.

Les conditions du prêt varient entre un et cinq pour cent par mois. Il va sans dire que la somme prêtée ne dépasse jamais la moitié du prix présumé de la récolte, laquelle est abandonnée par l'emprunteur comme garantie, et devra être livrée à domicile, faute du remboursement du prêt à l'époque déterminée.

Ce sont là d'invariables conditions. Invariable-

ment aussi, l'échéance arrivée, le fellah ne rembourse pas, et on lui saisit sa récolte.

Voilà en réalité une opération assez simple et qui, répétée plusieurs fois, ne laisse pas que de donner de bons résultats.

Grâce à leurs capitaux considérables, certaines maisons, hautement patronnées, ont créé depuis deux ans une rude concurrence aux menus prêteurs; un moment on crut même qu'elles allaient monopoliser en Égypte ce genre de spéculation, qui réussit à mettre en leur possession une partie des récoltes du pays. C'est ce que, par un euphémisme de bon goût, on appelait *acheter des cotons*.

Il existe bien dans le pays des négociants qui achètent réellement cette denrée et qui exercent fort honorablement une lucrative industrie; il n'est point question de ceux-là.

Acheter du coton est devenu une expression proverbiale : c'est prêter aux fellahs sur leurs récoltes.

De fait, l'opération susdite constitue un achat, même aux yeux du vendeur. Le fellah qui emprunte, *sans besoin*, avec la ferme intention de ne pas rendre, s'inquiète assez peu du taux de l'intérêt. Son unique but est de mettre en sûreté, et tout de suite, le plus d'argent possible, et il aime mieux faire la part de l'usure, comme on fait dans un incendie la part du feu, que de risquer de tout perdre.

Une incurable défiance, une terreur profonde du gouvernement, pèsent sur toute sa vie, se reflètent dans tous ses actes. Il enterre son or, comme l'avare qui craint d'être dévalisé; comme lui, il s'appauvrit à plaisir, se couvre de vêtements sordides. — Prudence est mère de sûreté.

Si quelques Européens exploitent cette crainte à leur profit, ils font bien. L'exemple leur vient de haut, et on ne comprendrait guère leurs scrupules en présence des faits dont ils sont témoins chaque jour. Il y a place pour plusieurs à la curée égyptienne; les plus adroits tâchent d'attraper un lambeau.

Mais, à tout seigneur tout honneur, le vice-roi garde pour lui la part du lion. Pour être juste, on

doit ajouter qu'il y met infiniment plus de formes que son aïeul, et qu'il n'a pas massacré le moindre mameluk. Ce que c'est pourtant que la civilisation !

CHAPITRE IX.

L'ORGANISATION NOUVELLE. — L'ARMÉE. — LA MARINE.

Si le hasard permettait jamais que l'Europe eût à intervenir dans les affaires du pacha d'Égypte. — Allah l'en préserve! — le plus sérieux reproche qu'on pourrait adresser au vice-roi serait de n'avoir voulu comprendre ni son époque, ni les véritables intérêts du pays, ni même le banal axiome : que l'art de gouverner les hommes se modifie avec la position géographique.

A part les incontestables qualités qui font d'Ismaïl un fermier modèle et un adroit commerçant, il y avait peut-être en lui l'étoffe d'un excellent roi du Congo ou du Monomotapa, — d'autant qu'il traite un peu ses sujets comme des nègres.

Mais tels procédés, excellents sous l'Équateur, perdent sensiblement de leur efficacité en changeant de latitude ; les procédés administratifs sont de ce nombre.

Sur les bords du fleuve Bleu, par exemple, Théodore, roi d'Abyssinie, peut se permettre bien des petites fantaisies qui coûteraient cher à d'autres; tandis que l'Égypte est trop notre voisine pour n'être pas forcée un jour ou l'autre d'adopter nos institutions, pour que ses gouvernants ne soient pas obligés, dans certaines limites, à se modeler sur les nôtres.

Puisque le progrès tend chaque jour à envahir, la seule ressource honorable du pacha d'Égypte serait de marcher franchement à la tête du mouvement, au lieu de se tenir à l'endroit où finit l'arrière-garde, pour achever les traînards derrière les buissons.

Telle a été la politique de Mohammed-Saïd, et les honneurs dont le comblèrent les souverains, à l'époque de son voyage en Europe, prouvent assez qu'il suivait la bonne voie.

On comprend l'impossibilité où se trouva Ismaïl, lors de son avénement, de rompre brusquement avec les traditions de son prédécesseur : l'Europe aurait poussé les hauts cris.

Quelles que fussent alors ses intentions, il était d'une bonne politique de paraître suivre tout d'abord la route tracée. sauf à prendre plus tard des sentiers de traverse, et finalement de rebrousser chemin.

Aussi ne parla-t-il de réformer l'administration en vigueur que pour y apporter de salutaires modifications. Il alla même au-devant de demandes qu'on ne songeait point à lui faire, persuadé que l'Europe se contenterait de ses promesses et ne l'obligerait pas à les tenir, prévision que la suite a justifiée.

Bref, il se garda bien d'abroger aucune des institutions établies ou ébauchées par Saïd. Seulement, dans les différents postes. il nomma des hommes de son choix, comme c'est le droit de tous les souverains.

Le tour était fait, sans que personne vît passer la muscade.

Pour bien comprendre la portée de cette substitution de personnes, si naturelle au premier abord, qu'on ne songea point à s'en émouvoir, il ne faut pas perdre de vue que l'Égypte sortait à peine de la barbarie, que tout ou presque tout restait à créer; la voie était tracée, il est vrai, mais tant d'obstacles l'encombraient encore! Saïd l'avait déblayée de son mieux, mais les broussailles ne demandaient qu'à l'obstruer de nouveau! Quand on songe à l'influence qu'exerce souvent chez les nations les plus civilisées, pourvues d'institutions de toutes sortes, l'arrivée au pouvoir de certains ministres, on comprend de quel poids un événement du même genre pèse sur les destinées d'un peuple encore à son enfance.

Or, le choix d'Ismaïl était significatif.

Les nouveaux venus, recrutés parmi les mécontents de la veille, n'attendaient qu'un signe du maître pour servir ses projets de toute la force de leurs rancunes.

Les Turcs, qu'on avait soigneusement tenus à l'écart, sortirent de tous les coins, et les indigènes rentrèrent sous terre. Quelques Arabes, dont le dernier vice-roi avait encouragé les efforts, s'é-

taient, par leurs mérites, élevés à de hautes positions; presque tous durent céder leur place.

Quant aux Européens, ils furent généralement priés de faire valoir leurs droits à la retraite.

Qu'on ne s'y trompe pas, il y a dans tout cela autre chose qu'un de ces renouvellements de personnel, conséquence ordinaire de l'avénement d'un nouveau souverain ; autre chose qu'un bouleversement de partis, autre chose qu'une substitution d'un élément à un autre, — de la barbarie à la civilisation, si l'on veut.

Quand en France une nouvelle dynastie amène avec elle ses fidèles au pouvoir, et que les emplois changent de titulaires, un citoyen prend la place d'un autre et rien de plus.

Tandis qu'Ismaïl, en appelant à lui les Turcs, a bénévolement affirmé la servitude purement nominale de l'Égypte. Sans doute, c'était agir en bon vassal, mais c'était aussi porter le coup de grâce à son peuple.

De deux choses l'une : ou le vice-roi reconnaît qu'il n'y a pas de nationalité égyptienne, et alors on s'explique difficilement que M. Nubar, son fondé de pouvoirs à Paris, ait tant parlé *de son*

cœur égyptien, du peuple égyptien, etc... C'est TURC qu'il fallait dire, et souffleter une fois pour toutes la mémoire de Méhémet-Ali...

Ou bien une nationalité existe, dépendante, il est vrai, mais non asservie. Les puissances européennes l'ont compris ainsi en lui octroyant des souverains héréditaires, et, dans ce cas, l'arrivée des Turcs à la suite d'Ismaïl est une nouvelle invasion, qui vaudra à son promoteur un rang honorable parmi les conquérants osmanlis, entre Mahomet II et Soliman.

Une fois les Turcs au pouvoir, il n'y avait plus à s'occuper de rien; l'Égypte marcherait bien de décadences en ruines, pour la plus grande joie des nouveaux venus, à qui la conquête n'a coûté cette fois que la peine de se montrer.

Donc, au premier coup d'œil, l'Égypte paraît encore administrée comme du temps de Saïd-Pacha, c'est-à-dire qu'aucune des institutions qu'il avait fondées n'a été abrogée, qu'on a même am-

plifié, au point de vue purement théâtral, certains effets qui faisaient bien en perspective.

Ainsi, il y a encore une armée égyptienne, une marine égyptienne, des arsenaux et des canons. — Ah! des canons, ce n'est pas cela qui manque; on en rencontre dans tous les coins, montés ou démontés, placés en ligne ou vautrés dans la poussière du premier chemin venu.

Il y a encore quelques ingénieurs européens. — pas beaucoup, — attachés aux travaux du gouvernement.

L'école polytechnique égyptienne continue aussi son commerce, et livre chaque année à la circulation quantité de jeunes gens pleins de ce savoir et de cette distinction qui ne s'acquièrent que dans la fabrique brevetée.

On assure qu'il existe encore une école de médecine pour les indigènes, mais il faut croire que l'État ne prodigue pas ses Esculapes, car il nous a été impossible d'apercevoir le plus humble de ces remarquables praticiens.

Savamment groupées dans un mémoire, et suffisamment aidées par la réclame, qui ne gâte jamais rien, ces institutions ne laissent pas que de donner

une bonne opinion du vice-roi; tellement bonne même, qu'on s'y tromperait en Europe, si les consuls ne prenaient la peine d'instruire leurs gouvernements de ce qui se passe effectivement sous leurs yeux.

Comme ce livre s'adresse au public, qui ne peut guère puiser à cette source de documents confidentiels, il convient de rétablir les choses sous leur véritable aspect.

Le premier qui fut vice-roi d'Égypte fut un soldat heureux. Aussi Méhémet-Ali faisait-il grand état de la valeur militaire, et organisa-t-il une armée qui ne le cédait en rien, si ce n'est en nombre, aux meilleures troupes européennes [1].

L'histoire a enregistré les faits d'armes du redoutable pacha; nous ne reviendrons pas sur ce sujet. Ce qu'on ne sait pas assez, c'est que l'Égyptien, sous une main ferme et habile, est un excellent soldat.

1. L'organisation des troupes égyptiennes est due en partie à un éminent officier français, M. le colonel Sève, depuis Soliman-Pacha.

On a dit quelque part que les grandes qualités d'un peuple se retrouvaient dans l'armée, et que la discipline militaire était le meilleur des maîtres. Le soldat égyptien fournit une nouvelle preuve à l'appui de cette vérité.

Sobre, patient, soumis, prudent et brave à la fois, il supporte sans se plaindre d'incroyables privations, et, quand l'occasion s'en présente, il sait défendre Silistrie contre les Russes et tailler en pièces, à la bataille de Nézib, une armée deux fois plus nombreuse.

A une époque plus rapprochée de nous, on a pu voir de quelle brillante façon s'est conduit, au Mexique, le bataillon égyptien offert par Mohammed-Saïd à la France. Les flatteuses distinctions dont plusieurs officiers et soldats ont été l'objet n'ont point besoin de commentaires [1].

Comme détail original, ajoutons que le soldat égyptien est sociable et gai, contrairement au soldat turc, contrairement surtout aux habitudes orientales, qui comportent un grand fond de taciturnité.

1. Voir aux notes explicatives (note 3).

A l'exemple de son père, et imbu comme lui des vérités dont nous parlions plus haut, Mohammed-Saïd honora la profession militaire et voulut la faire sortir de l'abaissement où l'avait tenue la politique rétrograde de son prédécesseur Abbas-Pacha. Il soignait ses soldats, les équipait bien, les payait, — une innovation particulièrement agréable aux troupiers, — et ne dédaignait pas de goûter la soupe de l'*ordinaire*. Aussi fut-il adoré de ses troupes.

On lui doit la création de bataillons de chasseurs à pied, organisés sur le modèle des nôtres; du *Régiment des dromadaires*, semblable à celui que Bonaparte fit équiper pendant l'expédition d'Égypte; l'introduction du canon rayé dans le service de l'artillerie indigène; enfin, il choisit pour les soldats de sa garde un costume pittoresque, — casque avec pointe et cotte de mailles en acier, — qui rappelle l'équipement de guerre des anciens Sarrasins.

Pour prouver sans réplique qu'il ne considérait point le service militaire comme une corvée, il institua la conscription. Tout Égyptien devait servir son pays pendant un certain temps, ou constituer l'armée de réserve.

Dire que cette mesure fit pousser des cris de joie, nous ne l'affirmerions pas: le fellah, comme notre paysan, aime son village. Même en France, où l'on se pique de patriotisme, les premières réquisitions ne s'effectuèrent pas sans difficulté.

Les Égyptiens continuèrent donc de couper un doigt à leurs nouveau-nés pour les rendre impropres au service. Mais quand des mesures rigoureuses eurent assumé sur les parents la responsabilité de ces mutilations; quand les premiers conscrits revinrent au village après un congé et qu'ils racontèrent comment on vivait en garnison, les fellahs ne mutilèrent plus personne.

Ismaïl, prince économe, avait promis en arrivant au pouvoir de ne point donner dans ces prodigalités; il a tenu parole. Il a remis les soldats à la portion congrue, il les affuble à bon marché et n'en conserve que le nombre strictement nécessaire pour ne pas laisser les casernes absolument désertes.

Ce n'est pas qu'il n'ait, lui aussi, besoin d'une armée. L'Égypte méridionale est à chaque instant menacée d'invasion par des peuplades belliqueuses; mais il préfère utiliser la corvée, et des bandes de

nègres, organisées tant bien que mal, font semblant de protéger les frontières.

La marine a subi quelques modifications de détails dans le sens utilitaire. C'est ainsi que, ne pouvant dans la Méditerranée jouer le rôle de puissance maritime, la flotte égyptienne transporte aujourd'hui les cotons des domaines du vice-roi. Mohammed-Saïd eût vendu ses vaisseaux un jour de gène, Ismaïl préfère les utiliser à son service particulier.

Sous pavillon de guerre, ses marchandises débarquent sans encombre à Marseille ou à Liverpool, et les canons des forts rendent le plus sérieusement du monde les honneurs militaires aux cotons de Son Altesse!

Au reste, la marine égyptienne n'existe depuis quinze ans que pour mémoire. Le désastre de Sinope a achevé ce qu'il en restait; mais les pachas ne songent pas à la rétablir; ils n'en ont pas besoin.

L'instruction navale se ressent de cette indifférence. On cite comme exemple, sous les derniers règnes, un amiral égyptien qui, parti d'Alexandrie, ne put jamais relever le gisement de l'île de Malte, et revint un mois après, en soutenant que Malte, — une fantaisie de géographe. — n'existait que sur le papier. Un de ses collègues, un de ses émules, en partant pour Smyrne, n'avait oublié, en fait de choses indispensables, que les instruments nécessaires à relever le *point* en mer. Il arriva pourtant à destination, tant il est vrai qu'il existe un Dieu pour les ignorants. Ajoutons comme détail que les observations en pleine mer se ressentent un peu de l'éducation par trop sommaire des officiers de la marine locale; en général, le point se relève en collaboration; le sextant passe de main en main, comme les pièces curieuses d'un théâtre de la foire. Chacun regarde, écrit un chiffre. — celui qui lui passe par la tête, — et la moyenne de ces estimations détermine suffisamment la latitude.

Dans les grandes occasions, l'ignorance se complique de sans-façon. Le capitaine d'un bateau de la Medjidié oublie d'embarquer ses voiles. Un autre prend du charbon en quantité insuffisante, sans

savoir où se ravitailler. Mais le plus triomphant exemple à citer est celui de ce commandant d'un des bateaux de la Compagnie, qui, non content d'avoir laissé à terre tout le matériel de l'atelier d'ajustage, avait également négligé d'emporter de la vaisselle et du linge de table, dans l'espérance sans doute que les passagers européens qu'il avait à bord se contenteraient de puiser au plat sans s'essuyer les doigts.

Ainsi du reste.

La mer ne fut jamais l'élément des Égyptiens; à Alexandrie, la marée manquerait cinq fois par semaine, sans des pêcheurs grecs et napolitains qui approvisionnent la ville. L'Arabe, paisible batelier, aime mieux pêcher le poisson vaseux du Nil ou des lacs intérieurs qui bordent la côte, que de livrer sa vie et son bateau aux hasards de la haute mer.

Les riverains de la mer Rouge sont plus aventureux, cela se conçoit.

Avant que les communications fussent établies

entre le Caire et Suez, les habitants de cette dernière ville n'avaient guère de ressources que les produits de la pêche, et n'hésitaient pas trop à faire sortir leurs bateaux par les temps douteux. Aujourd'hui que les provisions arrivent en abondance, les pêcheurs se comptent à Suez, et quand on veut du poisson, il faut presque le commander d'avance.

Que les habitants de Suez soient fatigués d'un passé d'ichthyophagie, on le comprend facilement; mais on s'explique moins pourquoi la marine égyptienne, qu'on a tant fait que de conserver, reste dans la Méditerranée, qui n'est pas sa place, au lieu de croiser dans la mer Rouge, où sa présence est utile et peut devenir indispensable.

Sans doute, les cotons du vice-roi se vendent en Europe et non pas à Aden ou à Calcutta; mais comme, en définitive, les vaisseaux de guerre sont propriétés de l'État, il y aurait peut-être équité à s'occuper un peu de ce qui se passe du côté de Masaouah, le long de l'Abyssinie et aussi sur les côtes d'Arabie.

Pour ne désobliger personne, on pourrait, par exemple, partager le différend en deux, laisser au nord la moitié de la flotte de guerre, qui continue-

rait à importer et à exporter une foule de choses pour le compte particulier du vice-roi, pendant que le reste surveillerait dans le sud les intérêts de l'Égypte.

Au fait, il vaut mieux sans doute que les choses restent dans l'état actuel. Qui sait si les vaisseaux de guerre, accoutumés maintenant à porter des marchandises, ne prendraient pas d'eux-mêmes quelque chargement dans la mer Rouge. — affaire d'habitude et pour ne pas revenir sans lest, — du *bois d'ébène*, par exemple, qui ne se vend pas cher sur la côte, et dont on trouve un bon prix en Égypte?

Décidément la flotte fait aussi bien de naviguer dans la Méditerranée, où personne ne s'en inquiète et où elle n'inquiète personne.

CHAPITRE X.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'Arabe, on doit l'avouer, n'est pas un puits de science. Sur un millier d'hommes pris au hasard, on en rencontre bien un qui sache lire et écrire, deux autres qui distinguent leurs lettres.

L'homme qui lit et écrit passablement prend de droit le titre d'effendi, — traduisez : *savant*, — et pourrait hardiment poser sa candidature à l'Institut, s'il existait un institut local. (Nous n'entendons pas parler ici de l'Institut égyptien, — une société savante d'importation européenne, composée de gens recommandables ou érudits, qui se montrent très-réservés au sujet de l'admission des indigènes.)

Point n'est besoin d'ajouter que les traditions de la littérature arabe, si florissante il y a quelques siècles, sont tombées dans le plus profond oubli, si ce n'est peut-être chez les ulémas qui, comme nos moines du moyen âge, collectionnent les manuscrits, cultivent la théologie et les belles-lettres, mais gardent tout pour eux, — science et livres. Quelques abécédaires circulent çà et là, que les enfants ânonnent sur un rhythme pulmonique assez semblable aux soupirs d'un boulanger en fonctions, et constituent la bibliothèque à l'usage de la jeunesse du pays.

Au fait, les Égyptiens n'ont pas besoin de savoir lire. Pourvu qu'ils cultivent la terre, on ne leur en demande pas davantage.

Depuis deux ans on a souvent parlé de projets qu'on appellerait chez nous universitaires. S'il fallait en croire l'organe officiel, il serait question ni plus ni moins de régénérer l'Égypte par la science.

En conséquence, les élèves de l'Abbassieh ont

reçu un costume qui rappelle volontiers celui de nos Saint-Cyriens. On a commandé, à leur intention, toute une édition de tables de logarithmes en attendant qu'ils sachent lire.

Les frais de mise en scène coûtent cher, mais on ne compte pas quand il s'agit d'une représentation solennelle.

Pour les accessoires, un fantaisiste fut engagé, qui, six mois durant, publia chaque matin le programme d'une création nouvelle : crèches, écoles, ouvroirs, maisons d'éducation pour les filles, rien n'y manquait.

A propos des ouvroirs et des maisons d'éducation pour les filles, il n'est peut-être pas inutile de dire que jamais bouffonnerie de cette force n'a été publiée nulle part. Pour qui connaît les mœurs musulmanes, les maisons d'éducation de jeunes filles sont un non-sens. L'Arabe ne se sépare point de ses filles, et puisqu'il craint tant de faire voir même leur visage au public, comment peut-on croire qu'il les abandonne, corps, âme et direction, à des étrangers, fût-ce à des étrangères ?

En Algérie, où la domination française établie depuis trente ans doit avoir singulièrement modi-

fié les mœurs arabes en ce qu'elles ont d'insociable, il a été impossible d'obtenir autre chose que d'insuffisants résultats. Et l'on voudrait que la chose fût possible en Égypte! Ensuite l'instruction des femmes est incompatible avec les mœurs arabes : le jour où les femmes arabes seront devenues, par le savoir, les égales de leurs maris, les harems disparaîtront de la terre de l'Islam.

En revanche, on ne voit pas du tout ce que les jeunes filles pourraient apprendre d'utile dans ces fameux ouvroirs qu'il était question de fonder. Les travaux d'aiguille? Mais elles n'en ont pas besoin pour elles-mêmes, puisqu'elles se vêtissent d'un sac : quant aux femmes riches, elles ont le bon goût de se fournir chez les couturières européennes. Peut-être était-il question de faire fabriquer par les jeunes indigènes les pantalons et les vestes de l'armée égyptienne, pour diminuer d'autant les frais qu'occasionne au Trésor l'équipement des troupes. Peut-être encore voulait-on établir un vaste magasin de confection, une sorte de *Belle Jardinière* gouvernementale, pour monopoliser dans le pays le commerce des blouses de fellahs. En tout cas, le projet a été ajourné.

A ne considérer que le nouveau programme, qui comporte toutes ces tentatives saugrenues, on serait porté à croire qu'aucun essai n'a jamais été tenté relativement à l'instruction publique avant Ismaïl-Pacha. Il ne faudrait pourtant pas en conclure que Méhémet-Ali et ses successeurs aient négligé à ce point l'éducation et le bien-être du peuple, que l'Egypte manquât alors de toute espèce d'institutions.

L'instruction primaire, il est vrai, ne fut jamais obligatoire; mais si le fondateur de la dynastie égyptienne, qui y avait songé un moment, se vit forcé d'abandonner son projet, il n'en posa pas moins les bases de tout un système d'établissements publics, laissant à ses successeurs le soin de les faire prospérer.

L'école de l'Abbassieh, dont on parle tant aujourd'hui et dont personne n'a encore vu les résultats, existait en germe dans le programme des prédécesseurs; seulement le moment n'était pas venu de la fonder. Avant de songer à créer des savants indigènes, il était peut-être bon que la masse eût reçu des notions élémentaires de beaucoup de choses qu'elle ignore. L'Égypte a plutôt besoin de

maîtres d'école que de professeurs de mathématiques transcendantes, d'autant que l'Europe fourmille d'hommes éminents tout prêts à se mettre au service d'un gouvernement civilisateur.

Ainsi l'avait compris Méhémet-Ali, qui fit venir de partout des savants, des ingénieurs, des officiers. Que s'il importait au pays de compter quelques indigènes dans les rangs de ces illustres, le moyen était bien simple : envoyer quelques jeunes gens en Europe suivre les cours de nos universités, fonder, en un mot, une ou plusieurs missions égyptiennes, — ce qui a été fait.

Quand ces jeunes gens revenaient au pays, ils trouvaient une position en rapport avec leurs mérites; leur exemple stimulait les autres, sans qu'il fût besoin de recourir aux moyens factices d'instruction à domicile, en usage aujourd'hui dans le pays.

Des écoles de toutes sortes furent fondées vers cette époque, ainsi que bon nombre d'établissements indispensables à un gouvernement belliqueux comme l'était celui de Méhémet-Ali.

Mais le pacha renonça promptement à ce système d'éducation qui péchait par la base. Le peuple

n'était pas suffisamment préparé; il ne l'est pas davantage aujourd'hui.

Tout cela soit dit pour bien établir qu'Ismaïl-Pacha n'a rien innové, et qu'il a suivi la route tracée, en se heurtant à des écueils que les errements de ses prédécesseurs devaient lui indiquer.

C'est encore Méhémet-Ali qui institua au Caire l'école de médecine, dirigée longtemps par un habile médecin français, le docteur Clot-Bey. L'idée qui présida à cette création était bonne sans doute, mais devait fatalement produire d'insuffisants résultats par les motifs énoncés plus haut : les élèves manquaient des premières notions indispensables pour profiter des leçons du maître. La preuve en est que les malades, même ceux des grandes villes, s'adressent encore aux barbiers arabes, à défaut de docteur européen.

On ne dit pas s'ils vont chez le *hakim* (médecin) indigène pour se faire raser.

Au reste, Méhémet-Ali comptait assez peu sur

les docteurs sortis de la Faculté du Caire, et cette méfiance valut au pays une de ses plus belles institutions : l'Intendance sanitaire.

De concert avec le consul de France, M. de Mimault, il organisa une sorte de conseil suprême, composé d'illustrations médicales de tous les pays, et le chargea de veiller sur la santé de son peuple. Grâce aux énergiques mesures d'hygiène décrétées par l'Intendance sanitaire, et que le pacha faisait scrupuleusement exécuter, les épouvantables épidémies qui dépeuplaient l'Orient, il y a un demi-siècle, ont disparu d'Égypte.

Constatons à regret qu'aujourd'hui les prescriptions du corps médical sont loin d'être aussi complétement observées. Ce fait, qu'il provienne de l'insuffisante transmission des ordres ou du mauvais vouloir des agents subalternes, n'en constitue pas moins un danger réel, auquel l'Égypte n'a échappé l'année dernière que par miracle.

Pendant l'épizootie, alors que les bestiaux mou-

raient chaque jour par milliers, on avait ordonné aux fellahs d'enterrer les cadavres et d'abattre les animaux malades.

On a vu comment les cawas exécutaient la seconde partie de l'ordonnance. Quant aux bêtes mortes, le fellah les jetait tout simplement dans le Nil.

Ce fut pendant trois mois un horrible spectacle. Les cadavres de bœufs et de chameaux encombraient le fleuve, qui parfois les rejetait sur ses bords où les chiens se disputaient la chair putréfiée. Certains canaux en étaient obstrués, au point de rendre la navigation impossible. A Damiette, où le Nil décrit presque un angle droit, les charognes s'amoncelaient par centaines sur la rive. Il ne fallut rien moins que l'énergie du médecin de l'Intendance pour obliger le gouverneur à faire enlever une partie de ces épouvantables épaves; le reste fut conduit à la mer.

Un moment le bruit courut que la peste sévissait sur plusieurs points du Delta. La colonie jeta des cris d'épouvante. Heureusement la nouvelle fut démentie. Les bestiaux étaient morts jusqu'au dernier, et le danger disparaissait avec les causes qui l'avaient fait naître.

La Providence fut bien indulgente !

Les mesures d'hygiène, si nécessaires dans les pays chauds, sont plus particulièrement l'objet des travaux de l'Intendance sanitaire. En Égypte, il n'existe réellement pas de maladies endémiques, sauf pourtant l'éléphantiasis, dont on rencontre trop souvent des cas monstrueux et toujours incurables. Les fièvres y sont à peu près inconnues, excepté aux environs d'Alexandrie, malgré les brusques transitions de température, malgré le mauvais entretien des canaux. Un médecin peut là-bas faire fortune en peu de temps, s'il s'entend à guérir la dyssenterie, l'ophthalmie, l'hépatite et les insolations.

CHAPITRE XI.

LA PRESSE.

La presse européenne a toujours beaucoup gêné les vice-rois d'Égypte.

Des ordonnances existent qui défendent aux journaux de s'occuper des choses du pays. Elles étaient un peu tombées en désuétude. Ismaïl les remit en vigueur.

A ce propos, le même fantaisiste préposé aux innovations, parla d'instituer un comité de censure préventive, sorte d'office maître-Jacques dont les attributions devaient être formidables.

Mais, comme il existe partout des gens d'esprit, un petit journal satirique, poursuivi à outrance, et paraissant à époques fixes, malgré les poursuites

gouvernementales, se chargea de prouver l'inanité des mesures restrictives.

Tous les efforts de la police ne purent arriver à faire découvrir l'imprimerie, les bureaux, les rédacteurs du journal.

L'*Argus*, d'ailleurs, s'était attiré bon nombre de haines en vulgarisant de dangereuses vérités et, on doit le dire, d'inutiles scandales. Rien ne fut plus curieux que cette lutte du moucheron contre le lion.

Chaque jeudi, la feuille satirique se trouvait distribuée, on ne sait comment, sous le nez des cawas, semant à pleines colonnes l'ironie et le sarcasme, narguant la police que des amis envoyaient en grand mystère saisir une vieille presse à huile dans une cave abandonnée.

Les cawas s'en donnaient à cœur joie de brutalité et d'ineptie. On arrêtait sur la place publique d'honnêtes promeneurs qui lisaient tranquillement un journal; et, comme lesdits cawas sont complétement illettrés, ils saisissaient la *Patrie* ou la *Gazette de Cologne*, arrivées par le bateau du matin, croyant mettre la main sur la feuille incriminée.

Puis, quand on eut bien fouillé partout sans rien

trouver, qu'on eut sondé jusqu'aux barques amarrées sur le canal, à une lieue d'Alexandrie, pour y trouver l'imprimerie suspecte, que les rédacteurs eurent publié ce qu'ils avaient à dire, ils firent leurs adieux au public, et le journal cessa de paraître.

Si courte qu'ait été son apparition, l'*Argus* a eu le temps de dévoiler bien des manœuvres et d'appliquer sur quelques fronts de flétrissants stigmates que le baume de l'adulation n'a pas encore cicatrisés.

Cette audacieuse violation des lois de la presse valut aux autres feuilles une recrudescence de sévérités. Les gens de l'entourage du pacha, dérangés par la publicité dans leurs combinaisons, poussèrent Ismaïl à des mesures tellement rigoureuses, que les consuls durent s'interposer et refuser de transmettre d'injustes avertissements.

Entre autres gais épisodes à ce sujet, on a ri beaucoup à Alexandrie de certain avertissement qui voyagea dans les bureaux, fut remanié dans tous les sens, et qui en définitive n'osa pas sortir du cabinet du ministre, tant on redoutait l'honorabilité et l'énergie du consul.

Du même coup, le projet de formation d'un bu-

reau de censure fut renvoyé à des temps meilleurs.

Ces temps seraient venus sans doute à l'heure où nous écrivons ces lignes, car une loi nouvelle est sortie qui réglemente la presse dans l'empire ottoman ; mais il faut espérer que les justes observations de l'Europe feront modifier ces ordonnances draconiennes.

Le journalisme ne peut pas être une puissance en Égypte, où les habitants ne savent pas lire. Il ne s'adresse qu'aux Européens, qui s'en servent dans l'occasion pour défendre leurs intérêts, sur le terrain même où ils peuvent être en péril. Personne n'a jamais songé à en faire un moyen d'action sur les gens du pays, ni à compromettre l'influence du vice-roi sur ses sujets. Quant aux réclamations des indigènes par cette voie, l'exemple de Gawdate-Effendi suffirait à décourager les amateurs, s'il s'en rencontrait. Mais la nouvelle législation crée tant d'obstacles, qu'elle eût mieux fait de refuser tout

nettement l'autorisation de fonder des journaux en Turquie.

Pour les puissances européennes, accéder à ces exigences de la Porte, c'est abandonner une partie des droits des résidents; c'est presque les livrer à la merci des mille tracasseries du pouvoir local, — car les capitulations n'ont pas tout prévu; — c'est enfin donner pour l'avenir à certains débats, qui se règlent là-bas le plus souvent en conciliation, une importance peut-être dangereuse.

Le jour où les négociants n'auront plus d'organes dans le pays pour se plaindre de ce que leurs marchandises se perdent à la douane par l'incurie des agents du gouvernement, ils lanceront quelque protestation dans le genre de celle qui, l'année dernière, souleva tant de clameurs à Manchester et à Liverpool.

Heureusement ces ordonnances, quand bien même elles viendraient à être acceptées par l'Europe, ne pourront pas, en Égypte du moins, recevoir intégralement leur rigoureuse application. Par exemple, pour ce qui concerne la défense de s'occuper en quoi que ce soit des affaires du gouvernement, des actes de Son Altesse et des faits et gestes

du pouvoir, le vice-roi ne consentira jamais, et avec raison, à l'exécution de cette clause : lui aussi a besoin de la presse, même dans ses États ; il possède des organes dévoués à sa cause et qui devront disparaître en même temps que les autres, car la défense mentionnée plus haut n'établit aucune distinction ; elle interdit toute espèce de commentaires, la louange aussi bien que le blâme. Les plus belles médailles ont leur revers !

Ce qui arrivera très-sûrement, c'est que la loi nouvelle ne sera pas acceptée sans discussion par toutes les puissances. Les résidents de telle nationalité jouiront bien certainement à cet égard de licences qui seront refusées à d'autres. Il restera aux mécontents le droit d'opter entre leur journal et leur patrie. Au pis-aller, ils partiront pour New-York et s'y feront recevoir citoyens américains, comme l'avait résolu l'année dernière un de nos compatriotes que la mort empêcha d'exécuter son projet [1].

1. Les sujets du gouvernement américain jouissent en Égypte de la liberté presque illimitée à laquelle donne droit la constitution des États-Unis. En matière de presse, on sait jusqu'où s'étend cette liberté.

CHAPITRE XII.

LE BUDGET.

Le vice-roi d'Égypte est probablement le plus riche souverain du monde. Son revenu s'élève à des sommes fabuleuses; les charges de l'État augmentent ou diminuent selon son gré; lui-même n'est tenu à aucun frais de représentation vis-à-vis des puissances.

Quelle somme entre annuellement dans les coffres du trésor égyptien? Quelle autre somme en sort? C'est là un renseignement que pourrait seul donner le ministre des finances, renseignement qu'il a grand soin de garder secret, attendu que cela ne regarde personne.

L'État doit quelques millions de côté et d'autre :

un emprunt par-ci, des obligations par-là, à celui-ci une rente viagère, à cet autre une pension transmissible.

Tient-on état de ces choses dans les bureaux du ministère? Il faut bien l'espérer. En tout cas, ce qui s'appelle ailleurs la dette publique n'entre dans les dépenses que pour une somme insignifiante.

Aussi les économistes, qui estiment la richesse d'une nation proportionnelle à l'élévation de sa dette, trouvent-ils à l'appui de leur dire une preuve dans le sujet qui nous occupe.

Il est regrettable que les chiffres manquent absolument pour dresser un état, même approximatif, de la situation financière de l'Égypte. Les pachas se sont montrés très-sobres de confidences à cet égard. Au fait, rien ne les oblige à initier le public aux mystères de leur fortune personnelle, et l'on se demande encore pourquoi S. A. le vice-roi actuel, lors de son avénement, prit l'engagement solennel de se créer une liste civile.

A défaut de documents exacts, contentons-nous des renseignements qu'un long séjour en Égypte nous a permis de réunir.

Les impôts — et accidentellement les confiscations et les annexions domaniales — constituent les principales ressources du gouvernement, ou plutôt du pacha, puisque, ainsi que nous l'avons surabondamment démontré, le vice-roi et l'Etat, c'est tout un, en tant qu'il s'agit de recettes.

Les étrangers n'ont guère à supporter d'autres droits que les frais d'importation et d'exportation pour leurs marchandises; — plus un fort pourboire aux commis douaniers pour que lesdites marchandises ne restent pas exposées aux quatre vents du ciel dans les hangars, qu'on intitule magasins de la douane. Mais cette dernière contribution, absolument indirecte, n'entre pas dans les coffres de l'État.

Quant à l'impôt foncier, qui concerne presque uniquement les indigènes, il frappe deux natures de propriétés parfaitement distinctes : les *abbadiehs*, domaines concédés à titre gracieux par les vice-rois, et qui payent annuellement une redevance déterminée, immuable, fixée par l'acte même de concession; les biens particuliers provenant d'héritages, d'achats ou de mutations, soumis à des droits variables que le fisc élève à sa fantaisie.

Quant aux *racoufs*, biens du clergé, ils ne payent de redevance qu'aux mosquées.

Dans le cas de concessions territoriales à des Européens — cas assez rares — les bénéficiaires rentrent dans le droit commun qui régit la propriété en Turquie, à moins que l'acte de donation n'ait stipulé une exemption d'impôts.

Fiefs, alleux, bénéfices, rien ne manque. On se croirait en pleine féodalité.

A ces ressources viennent s'ajouter les produits du chemin de fer d'Alexandrie à Suez, les dividendes encaissés par le vice-roi pour ses parts d'exploitation dans différentes compagnies industrielles, et enfin les revenus des domaines particuliers de Son Altesse. Ces derniers ne laissent pas d'être considérables, si l'on veut bien se rappeler ce qui a été dit au sujet de la corvée et de la marine.

Grâce à la suppression des frais de main-d'œuvre et de transport, qui constituent à peu près le total des dépenses d'exploitation et de commerce, on ne s'éloignera guère de la vérité en ajoutant comme bénéfice net au quantum de recettes ce qui, pour tout autre producteur, constituerait le revenu brut.

En Égypte, où la terre donne plus de deux récoltes par an, ce revenu est incalculable.

De l'aveu de Mohammed-Saïd, qui ne possédait pas, à beaucoup près, la fortune personnelle de son successeur, et n'avait pas songé à utiliser la marine de l'État au transport de ses récoltes, non plus qu'à l'importation des bestiaux pour son propre compte, la totalité de ces recettes s'élevait bien à cent trente millions de francs, tous frais payés. Trop de faits viennent à l'appui des saines habitudes d'économie du vice-roi actuel pour qu'on n'augmente pas d'un bon quart le total des sommes dont Son Altesse Ismaïl-Pacha dispose chaque année, soit au bas mot *cent soixante millions*.

Tout exorbitant que paraisse ce chiffre, il n'a, semblerait-il, pas paru suffisant, puisque de nouvelles mesures viennent d'être prises pour la collection de l'impôt. C'est ainsi qu'une correspondance a paru dernièrement dans un journal français, an-

nonçant que les fellahs allaient être appelés à participer pour une portion plus considérable dans les frais de l'État. (On verra bientôt en quoi consistent ces frais.) En conséquence, il ne s'agirait rien moins que d'établir un cadastre du territoire de l'Egypte, lequel cadastre, déterminé par les cheiks de village et soumis aux gouverneurs de province, serait approuvé sans discussion par Son Altesse.

Le journal dont nous tirons ces détails ne tarit pas d'éloges sur cette mesure, qu'il intitule *une double représentation des intérêts publics*.

Pourquoi ne pas dire tout de suite que les fellahs vont être appelés eux-mêmes à fixer leurs impôts? Il faut que le gouvernement local soit bien persuadé qu'on ne saura jamais en Europe un seul mot de ce qui se passe là-bas, pour qu'il laisse publier, sans protester, des plaisanteries de cette force. Comme s'il n'était pas avéré que l'intermédiaire des cheiks et des mudirs [1] se résume, non pas en une double représentation, mais en *une double exaction*.

1. Le mot de *mudir* n'a pas en français de traduction exacte. On dit volontiers d'un homme influent : « C'est un *Mudir*. » La *mudirieh*, se traduit à peu près par préfecture, *si licet parva componere magnis*.

En réalité, c'est là encore un des tableaux de cette grande féerie de civilisation dont le vice-roi a fait dresser le plan et régler la mise en scène pour des usages à lui connus.

D'un côté, le pouvoir paraît ignorer les perpétuelles concussions de ses agents, qu'il connaît de reste, et qu'il encourage par son exemple; en même temps il essaye de persuader à l'Europe que les mudirs et les cheiks représentent le vœu du peuple égyptien, alors qu'ils ne sont que les instruments du bon plaisir du vice-roi. D'un autre côté, le règlement nouveau a pour effet de légitimer aux yeux des étrangers toutes les mesures arbitraires qu'on pourra prendre contre les indigènes. Que l'Europe vienne seulement à croire que les fellahs sont admis à voter le budget de l'État, et, en cas d'observations, Son Altesse Ismaïl aura toujours prête la réponse de la femme de Sganarelle : « Et s'il plaît à mon peuple d'être écrasé d'impôts! »

Où passent ces sommes si facilement acquises et qui, par une confusion étrange de destinations, viennent toutes s'entasser dans une même bourse? Le vice-roi actuel avait promis de le faire connaître, en s'engageant à se réserver seulement une partie des revenus du pays. Une semblable promesse contenait implicitement la nécessité de la création d'un budget.

Puisque le vice-roi tenait à limiter de son plein gré les dépenses de sa maison, alors qu'il lui était loisible, sans que personne eût le droit d'y trouver à redire, d'employer à sa fantaisie la totalité des recettes. Ismaïl-Pacha donnait la preuve d'un haut désintéressement et l'assurance d'une sage administration.

Mais la conséquence de cette promesse n'est-elle pas que l'excédant des revenus serait employé en travaux d'utilité publique, en améliorations, en institutions nouvelles, toutes choses que l'Égypte réclame impérieusement? L'Europe, qui a accepté la parole de Son Altesse, sans la lui avoir demandée, n'exigera jamais de preuve. Mais le gouvernement, s'il voulait que sa bonne foi ne fût pas mise en doute, n'avait qu'un moyen de faire cesser les

commentaires : c'était de publier un compte rendu de ses dépenses et de ses recettes avec application aux divers articles d'un budget. Sinon, il laissait le champ libre aux suppositions de toutes sortes, — confirmées depuis par deux ans de règne.

Le moins qu'on ait pu faire en Europe, ç'a été d'oublier les promesses du vice-roi, puisqu'il refuse de fournir les preuves à l'appui de sa prétendue bonne volonté.

Faute de documents officiels, il faut donc se contenter de données approximatives, mais suffisantes, pour éclairer l'opinion publique.

Les charges d'État du gouvernement égyptien se réduisent à bien peu de chose.

L'armée. Mais elle a subi de telles simplifications, que les plus modestes principautés d'Allemagne n'ont rien à lui envier. D'ailleurs, la mise en disponibilité des officiers élevés en Europe a permis de faire accepter aux indigènes des traitements économiques.

La marine. Mais elle coûte moins qu'elle ne rapporte. Si le vice-roi voulait céder l'entreprise de la marine égyptienne à une compagnie de capitalistes, sans doute ces capitalistes décupleraient promptement leur fortune.

Restent la douane, les employés du gouvernement, le payement des emprunts contractés par les prédécesseurs, quelques pensions insignifiantes, les frais de distributions de prix aux élèves de l'Abbassieh et l'indemnité du canal de Suez.

Cette dernière obligation, considérable sans doute, et qu'on a soin de mettre en avant, afin de justifier les nouvelles taxes que les fellahs vont être appelés à fournir, cette obligation comporte des délais suffisants pour que le rachat des terrains autrefois concédés à la Compagnie se résolve pour le gouvernement en une magnifique spéculation.

La crainte de voir s'implanter une colonie française en Égypte n'a pas été la raison déterminante des différends suscités par le pacha : il a songé surtout à conclure une bonne affaire. Il suivait pas à pas les travaux de la Compagnie; puis, quand il fut bien avéré que l'arrivée de l'eau suffisait pour transformer le sable en cultures splendides; quand

l'administration, à force d'encouragements, eut résolu le problème de la colonisation en plein désert, que les communications furent établies, les colons trouvés, les premiers champs ensemencés, Ismaïl cria bien haut à l'invasion, et les terrains lui ont été rendus.

Sans doute un haut arbitrage est intervenu, qui a tenu compte des efforts de la compagnie de Suez et sauvegardé ses intérêts dans les limites du possible. Mais la solution, toute politique à part, n'en reste pas moins fructueuse pour le vice-roi.

Deux mois après l'arrivée des eaux à Suez, des acquéreurs se présentaient déjà, offrant de payer les terrains un franc le mètre, et cela avant toute tentative de culture. Même en adoptant pour l'avenir ce prix ridiculement minime, puisqu'une propriété de la même Compagnie, achetée moins de deux millions, a trouvé au bout de trois ans d'exploitation des acquéreurs pour une somme trois fois plus élevée, le vice-roi aurait fait encore une excellente affaire, au point de vue de la vente immédiate. Quels seront ses bénéfices, alors que les terrains en question rentrés en sa possession seront assimilés au restant du territoire?

Franchement, il n'y a pas là de quoi crier misère, et parce que le vice-roi vient de conclure un marché avantageux, ce n'est pas une raison pour rançonner ses sujets de plus belle.

Quant aux 177,642 actions de la même Compagnie dont le gouvernement est tenu de fournir les versements comme le commun des souscripteurs, les stipulations, consenties d'un commun accord, ont rendu ces versements le moins onéreux possible pour le Trésor. D'ailleurs, il reste toujours au vice-roi le droit de vendre ses actions, comme il en fut question un moment l'année dernière, pendant que Nubar-Pacha pleurait et payait à Paris.

Il ne s'agissait rien moins que d'inonder la place de titres pour discréditer la valeur. Mais l'affaire n'eut point de suites.

Malgré des affirmations contraires, la douane égyptienne ne laisse pas que de rapporter de beaux bénéfices à l'État. Certaines marchandises payent en entrant un droit de 75 p. 100, le tabac, par

exemple. Ce que coûte le personnel, on n'en sait rien. En tout cas, comme il n'existe réellement sur la Méditerranée qu'un petit nombre de ports, Alexandrie, Rosette, Damiette, Aboukir, Port-Saïd et le Mex, — ce dernier à une lieue d'Alexandrie, — les douaniers ne pullulent pas. C'est même en raison de leur insuffisance numérique que bon nombre de marchandises font, dans les entrepôts du gouvernement, des quarantaines tout à fait préjudiciables aux intérêts du commerce.

Si la douane, institution lucrative avant tout, a dernièrement occasionné quelques frais, la nature même des dépenses indique une augmentation de revenus. En effet, les arrivages se succédaient si rapidement qu'il a fallu, à toute force, construire des docks, moins pour satisfaire aux besoins de la colonie que pour éviter des procès quotidiens intentés au gouvernement, qui laissait croupir les colis dans la boue. Au Caire et dans l'intérieur du pays, où il pleut rarement, on n'eût point fait tant de dépenses, et dans les gares du chemin de fer les marchandises attendent *sub Jove* qu'il plaise aux commis de les délivrer aux destinataires.

Aux dépenses vient s'ajouter le payement des pensions viagères concédées par le gouvernement. La liste de ces pensions, assez considérable du temps des prédécesseurs d'Ismaïl-Pacha, va chaque jour en s'amoindrissant par suite du décès des titulaires.

Il y aurait injustice à accuser Ismaïl-Pacha d'avoir augmenté, dans ce sens, les dettes de l'État. Les pensionnaires du gouvernement égyptien se réduisent aujourd'hui à un petit nombre d'Européens venus autrefois dans le pays et à qui de longs services ont valu une honorable retraite. En fait de pensions allouées par le vice-roi régnant, on ne cite guère qu'une indemnité viagère pour coups et blessures ayant failli entraîner mort d'homme, quelques secours à droite et à gauche et quelques rentes servies, d'abord à des Européens pour rachat de concessions accordées par Saïd, puis à un ancien familier dont il convenait de dorer la disgrâce.

Les mosquées possèdent des biens immenses, qui dispensent l'État de rétribuer le clergé musulman.

Quant aux employés du gouvernement, si les

traitements ont été réduits et le personnel diminué. on doit dire, à l'éloge du pacha, qu'il paye régulièrement ses agents.

Le gouvernement de Mohammed-Saïd laissait sous ce rapport beaucoup à désirer. Dix mois s'écoulaient souvent sans que les employés, — comme la sœur Anne, — vissent rien venir. si ce n'est les usuriers auxquels ils vendaient, pour un morceau de pain, le prix de leur travail à toucher dans un temps illimité.

Ceux qui purent attendre firent une excellente affaire, car les traitements étaient bons; mais le fretin des bureaux mourait de faim, et l'on put voir le singulier spectacle d'employés à six mille francs mendiant dans la rue leur repas quotidien.

Au reste, ç'a toujours été le grand tort de l'administration de Saïd de payer à terme ce qu'il eût été possible de payer comptant. Les fournisseurs de l'État, au lieu de recevoir un mandat à vue, devaient se contenter de bons du Trésor à échéances

plus ou moins longues, et haussaient en conséquence les prix de leurs livraisons. Puis, pressés de réaliser, ils négociaient à tout prix le papier du gouvernement. C'est ainsi qu'en 1861 on achetait encore les bons du Trésor avec un escompte de 18, quelquefois de 20 %. Ce n'était point que le Trésor fût pauvre, puisque le pacha avouait un revenu de cent trente millions, tous frais payés; il faut voir là une bizarrerie du caractère de Saïd, plus encore que des habitudes de désordre.

S'il dépensa des sommes énormes, s'il fut obligé même un moment de vendre les ameublements de ses palais et jusqu'à ses bijoux, si, en un mot, il se ruina, lui et ses enfants, il enrichit son pays.

On fait sonner bien haut maintenant le mot de prodigalités, on aligne des chiffres effrayants pour prouver qu'il a grevé le Trésor. — Qui le conteste? Sans doute Mohammed-Saïd fut prodigue, mais il raisonnait ses prodigalités; sans doute il a contracté des emprunts que ses successeurs devront rembourser avec les revenus de l'État. — Il le faut bien, puisqu'il n'a pas laissé de quoi les payer. Mais, à coup sûr, on ne l'accusera pas d'avoir fait

servir son royaume à l'accroissement de sa fortune personnelle.

Quant à ceux qui dénigrent aujourd'hui sa mémoire, qu'ils fouillent donc dans leurs coffres-forts, et, s'ils n'y reconnaissent plus, dans le nombre, le sac d'or qui les aida à faire fortune, ils y trouveront bien toujours quelque acte de donation ou le dernier joyau du prince qui se dépouilla pour les enrichir.

Il convient, à ce propos, de dire comment se traitaient les affaires du gouvernement sous les derniers règnes, ne fût-ce que pour indiquer l'origine des colossales fortunes de plusieurs Européens. Du même coup, les prodigalités de Saïd-Pacha trouveront leur explication, peut-être leur excuse.

CHAPITRE XIII.

LA COLONIE EUROPÉENNE. — COMMISSIONS ET SOCIÉTÉS NOUVELLES.

Les 90,000 Européens de nations différentes qui composent la colonie ne sont point tous débarqués à Alexandrie pour soigner une affection de poitrine, non plus pour vivre de leurs rentes. Les uns, après quelques peccadilles que la mère patrie prenait trop au sérieux, comptaient *recommencer les affaires* sur un sol nouveau. D'autres, — qui n'avaient pas d'histoire, — arrivaient légers de bagages, riches d'espérance, pour tenter l'inconnu. Ce qu'ils devaient faire le lendemain, ils l'ignoraient peut-être, mais tous ont fait quelque chose, en attendant mieux.

De tout temps, les Grecs, les Ioniens et les Maltais ont accaparé le commerce de détail dans la basse Égypte. Les Grecs surtout, qui en Orient sont partout chez eux, ont ouvert à chaque coin de rue leurs échoppes aux voyantes enseignes. Les premiers aussi ils ont fondé dans le pays des comptoirs de haut commerce et des établissements de banque. Grâce à leurs relations avec les maisons de Constantinople, à leur connaissance approfondie des mœurs et de la langue locales, ils ont pu sans danger faire fructifier leurs capitaux, à une époque où personne ne songeait à aventurer les siens. Aujourd'hui encore, ils font presque la loi sur les marchés.

Mais, soit défiance, soit toute autre chose, et bien que les Grecs offrissent volontiers leur intermédiaire pour les achats et les opérations de toutes sortes, les prédécesseurs du vice-roi actuel avaient coutume de s'approvisionner en Europe, persuadés qu'ils y seraient mieux servis et à meilleur compte.

Telle a été l'origine des fameuses *commissions* données par les pachas d'Égypte à des particuliers, commissions qui pour les intelligents ont servi de base à de splendides et très-avouables opulences.

Comme on le pense bien, ces ordres d'achat n'étaient qu'un prétexte à récompenser des services rendus. Telle action d'éclat, telle carrière honorablement remplie qui se paye chez nous d'une distinction, d'un emploi honorifique ou lucratif, valait là-bas une concession de terrains, le don d'un palais ou la commande de cinquante mille paires de souliers pour l'armée.

Au fond, il n'y a pas tant de différence qu'on le croit entre les deux manières de dispenser les largesses. Seulement les Orientaux font moins de façons. En gens qui savent que toute peine mérite salaire, ils donnent de l'argent : c'est peut-être plus brutal, mais c'est plus franc, et personne ne s'en plaint. On pourrait citer à Alexandrie et au Caire cinquante fortunes princières qui n'ont pas commencé autrement.

Cet usage du cadeau ou *bachich* rentre absolument dans les habitudes du Levant. Même les Européens l'ont adopté; s'ils rétribuent assez peu le travail quotidien, en revanche, il n'est pas rare de voir un commis à mille écus d'appointements recevoir en fin d'année une gratification de plusieurs mille francs.

Mohammed-Saïd s'est ruiné en bachichs!

Depuis deux ans, les procédés ont complétement changé; on a adopté pour les fournitures du gouvernement le système des soumissions cachetées. Jusqu'à quel point la concurrence est-elle possible et loyale dans ces conditions en Égypte? Le commerce local dit beaucoup de choses à cet égard. Le secret des soumissions ne serait, paraît-il, pas si exactement gardé que certains adjudicataires, toujours les mêmes, ne trouvent moyen d'accaparer presque toutes les fournitures. Mais, en tant qu'il s'agit de gratifications, le cadeau pur et simple a été remplacé par des autorisations de compagnies nouvelles, avec primes ou priviléges, ce qui présente aux bénéficiaires de sérieux avantages. Que le pays gagne ou non à ces innovations, — et c'est ce qu'il nous reste à examiner, — en tout cas elles n'appauvrissent pas le Trésor. Tout au contraire, Ismaïl-Pacha, qui est intéressé pour une portion du capital dans la plupart de ces entreprises, a su

prendre de telles mesures qu'elles réussissent à souhait.

Ce qui n'empêche pas les privilégiés du jour de se draper fièrement dans leur dignité et de professer un véritable dédain pour les heureux d'autrefois, les hommes du *bachich*.

Il faut bien avouer, et en cela les envieux auraient presque raison, que la plupart de ces fortunes, dont la source est généralement honorable, se sont accrues par des manœuvres singulières qui justifient en partie les malveillances. De rares, de très-rares Européens, par l'emploi qu'ils savent faire de leurs richesses, de leur influence laborieusement acquise, ont réussi à se faire pardonner, même de ceux qui les jalousaient, d'avoir été plus courageux, plus habiles, plus intelligents que les autres. Mais ceux-là se comptent, et on ne sait trop si, comme Boileau,

Il en est jusqu'à trois que l'on pourrait nommer.

Le reste vit richement au milieu d'un faste de mauvais goût. On sent que ces enrichis d'hier sont mal à l'aise dans leur luxe. Tout frais émoulus de

la gêne, ils étouffent sous leur habit neuf et ne savent pas porter leurs écus.

Comme on le pense, les nationaux prenaient alors part aux libéralités des souverains, mais en se tenant à l'écart des spéculations nouvelles patronnées par les Européens. Cette insouciance de l'Arabe, même pour les progrès qui intéressent le plus directement son bien-être, — car il ne redoute rien tant que les innovations, — a laissé le champ libre aux spéculateurs étrangers.

On n'en finirait pas, s'il fallait passer en revue les milliers de projets soumis à l'approbation des pachas qui se sont succédé depuis quinze ans au gouvernement de l'Égypte. Une clause invariable, c'est que tous ces projets se terminent par une demande de subvention, quand ils ne prétendent pas laisser au vice-roi le soin des détails financiers de la future entreprise.

A quelques-uns de ces projets la fortune publique est venue en aide, c'est le petit nombre; encore les

souscriptions, — sauf depuis deux ou trois ans, — devaient-elles se recueillir au dehors ; car en Égypte, où l'indigène garde son or improductif plutôt que de l'employer à des spéculations d'un résultat certain, le crédit public est encore à naître.

D'autres ont réussi à trouver des commanditaires et ont enrichi leurs promoteurs.

Un détail commun à la plupart de ces entreprises, c'est qu'en dehors du but avoué elles ne poursuivaient qu'une même espérance : se faire acheter par le gouvernement. Il s'agissait donc moins de se rendre utile que de gêner le plus possible ; de telle sorte qu'un beau jour le Pacha, fatigué des réclamations qu'on lui adressait de toutes parts, supprimait la Compagnie nouvelle, à beaux deniers comptants, pour cause d'incommodité publique.

Aujourd'hui on ne rachète plus rien.

Les autorisations s'octroient difficilement, et en général à un petit nombre d'intimes sur la fidélité desquels on peut compter. Ce serait là assurément un progrès ; mais les capitaux engagés par Ismaïl-Pacha dans plusieurs sociétés nouvelles expliquent trop clairement l'état florissant de ces compagnies pour qu'on lui sache gré de la protection qu'il leur

accorde. En augmentant leurs priviléges, le pacha-actionnaire augmente ses dividendes.

Au nombre des sociétés fondées ou réorganisées depuis l'avénement du vice-roi figurent :

La Compagnie du gaz ;

La Société financière ;

L'Egyptian commercial and trading Company limited [1] ;

La Société agricole et industrielle ;

La Medjidié (*compagnie de navigation*).

La Compagnie du gaz, la Société financière, la Société agricole et industrielle, dont les titres disent assez les opérations, sont dues à l'initiative européenne et rendent au pays d'éminents services. Les capitaux anglais et français ont fourni presque entièrement le fonds social. (Rien du trésor égyptien.)

Il paraît que les deux autres compagnies font d'excellentes affaires.

1. Voir la note explicative n° 5.

La Medjidié d'abord, au capital de 800,000 livres égyptiennes (vingt millions de francs environ, dont la moitié appartient à Son Altesse), servit à ses actionnaires un dividende de 18 °/₀, six mois après sa réorganisation.

Le vice-roi avait prêté *généreusement* quelques-uns des bâtiments de l'État.

Entre autres opérations, les paquebots de la Compagnie transportent à Djeddah des nuées de pèlerins qui s'en vont chaque année à La Mecque[1].

L'Egyptian commercial and trading Company limited, plus avantageusement connue sous le nom de *Compagnie du Soudan*, trafique d'une infinité de choses dans l'Afrique centrale et le long de la mer

1. Les bateaux de la Medjidié sont encore employés par le gouvernement égyptien à ravitailler un corps expéditionnaire de 4,000 hommes, envoyé, il y a un an, sur la demande du sultan, pour réprimer des désordres qui ont éclaté dans cette partie de l'Arabie.

Les Arabes de l'Yemen s'étaient soulevés, saccageaient les plantations de café, repoussaient les corps turcs chargés de les combattre, et bloquaient les places de Moka, Odeïda et Djedda. De leur côté, les Mohabites, ces protestants de l'islam, oubliant les leçons qui leur avaient été infligées en 1823 par Ibrahim-Pacha, interceptaient et pillaient les caravanes de *hadjis* qui venaient visiter les lieux saints. Nos pèlerins algériens, renommés en Orient pour leur bravoure, s'organisèrent alors à Djeddah et formèrent, moyennant salaire, l'escorte des caravanes. A leur tête, l'émir Abd-el-Kader livra un brillant combat aux hordes de pillards et ouvrit la route de Médine.

Rouge. A tort ou à raison, beaucoup de clameurs s'élevèrent, lors de sa création, parmi les commerçants d'Alexandrie. Sans nous faire l'écho des réclamations individuelles, tout permet de croire que la Compagnie réussit à merveille, car on cria beaucoup au monopole.

La sollicitude du Pacha pour ces deux dernières entreprises est un gage de leur prospérité. Il n'a donc pas à craindre qu'on vienne lui proposer le rachat des concessions. D'ailleurs il juge trop sainement des affaires commerciales pour tomber dans les errements de son prédécesseur : il ne rachète pas, il achète.

La meilleure acquisition qu'il ait faite en ce sens est celle de la poste européenne qu'une compagnie italienne, concessionnaire depuis plusieurs années, exploitait à la satisfaction générale. Aujourd'hui, le service des lettres et paquets dans toute l'Égypte relève du gouvernement. (Un banquier de l'endroit avait acheté la concession en temps utile, et

vient de la vendre au pacha.) La poste rapporte beaucoup : on comprend le légitime désir d'un souverain de disposer d'un service aussi important et d'encaisser les bénéfices qui en résultent. Il reste à savoir si l'organisation nouvelle répondra comme auparavant aux besoins de la colonie. Beaucoup d'affaires se traitent par correspondance : or le vice-roi est commerçant. Voilà entre ses mains un terrible moyen de monopole, s'il voulait jamais en abuser.

On doit espérer pourtant que ses besoins personnels n'arrêteront pas le service de la poste comme ils arrêtèrent naguère sur le chemin de fer le transport des marchandises des particuliers. Retenir tous les wagons, passe encore, ce sont là jeux de prince. Mais qu'il n'aille pas lui prendre la fantaisie d'accaparer tous les sacs à dépêches!

CHAPITRE XIV.

LE COTON. — LA DOUANE ÉGYPTIENNE. — L'ARGENT.

Un signe caractéristique commun à tous les résidents, c'est une immense activité commerciale. Chacun vend ou veut vendre quelque chose; les plus avisés vendent du coton.

On sait que le coton fut importé en Égypte vers le commencement de ce siècle par un Français, M. Jumel; on sait encore quelle extension a prise, depuis la guerre d'Amérique, la culture du précieux textile qui, en trois ans, a quadruplé de valeur.

C'est dans la basse Égypte, le Delta, que les plantations sont surtout considérables. Le coton commence à disparaître du Caire en remontant le

Nil, et ne peut être considéré comme l'objet d'une récolte productive dans la haute Égypte, où les moyens d'irrigation seraient, dans tous les cas, insuffisants pour les besoins que réclame cette plante.

A part les propriétés des princes auxquels les barques et les bateaux ne manquent jamais, on n'y sème que le coton nécessaire aux besoins de l'industrie locale, qui le manipule sur place.

Nequada, au-dessus de Louqsor, Akmine, Keneh, Esneh, cultivent le coton-arbuste qui se taille après la première récolte et dure deux ans. Les produits de ces plantations, assez restreintes, se travaillent à Akmine et dans quelques villages, où de grossiers métiers à tisser fabriquent des cotonnades pour les fellahs du voisinage. Il est assez curieux de voir fonctionner ces appareils rudimentaires en usage depuis des siècles, et dont le maniement exige un tel apport de temps, qu'un ouvrier ne peut fabriquer qu'un pic (environ 66 centimètres) d'étoffe par jour; mais ce qu'il convient d'examiner ici, c'est la vente du coton au point de vue de l'importation en Europe.

On regrette que la douane égyptienne ne fournisse, — et à contre-cœur encore, — que des ren-

seignements imparfaits sur la quantité des marchandises importées et exportées. Toutefois, les documents que nous publions ci-après, relatifs à l'exportation du coton, suffiront à faire apprécier la branche la plus importante du commerce de l'Égypte. Voici à ce sujet un relevé comparatif depuis 1857 jusqu'en 1864, pendant la période de cinq mois, du 1er octobre au 28 février de chacune de ces années :

	ANGLETERRE. balles.	FRANCE. balles.	AUTRICHE. balles.	TOTAL. balles.
1857-1858	20,293	6,909	5,801	33,003
1858-1859	36,111	13,067	8,694	57,872
1859-1860	47,285	11,623	5,045	63,953
1860-1861	53,373	19,199	3,755	76,327
1861-1862	63,112	15,618	3,386	82,116
1862-1863	86,752	24,382	3,305	114,439
1863-1864	100,263	40,309	9,560	150,132

Ce tableau indique la proportion dans laquelle l'exportation du coton Jumel a crû depuis sept années. En 1857, l'Angleterre prenait à l'Égypte 20,293 balles; la France, 6,909, c'est-à-dire le tiers à peu près, et l'Autriche 5,801, un peu plus du quart. Le total était de 33,003 balles. De 1858 à 1859, l'exportation a presque doublé; pour la

France, l'accroissement a été de 6,158 balles; au total, nous trouvons 57,872 balles.

Pendant la période 1859-1860, l'augmentation est presque insensible, et l'exportation n'est au total que de 63,953 balles; sur ce nombre, l'Angleterre entre pour 47,285 balles; une notable diminution se remarque pour la France et l'Autriche, encore toutes préoccupées de la guerre d'Italie.

En 1860-1861, première année du traité de commerce :

On signale une forte reprise pour la France, qui entre dans le chiffre de l'exportation pour 19,199 balles contre 11,623 de l'année précédente, soit une augmentation en faveur de 1861 de 7,576 balles; pendant la même année, l'Autriche ne demande à l'Égypte que 3,755.

En 1861 et 1862, deuxième année du traité de commerce franco-anglais, l'Angleterre a, depuis 1857, triplé son chiffre d'exportation, tandis que la France et surtout l'Autriche éprouvent une nouvelle diminution.

C'est aussi dès la campagne de 1861-1862 qu'on remarque un accroissement considérable dans l'ex-

portation totale. Cet accroissement est dû particulièrement à la guerre américaine.

Le chiffre total de l'exportation a crû des cinq tiers depuis 1857.

Depuis lors, l'exportation pour la France et l'Angleterre quadruple; le chiffre total s'élève en 1863 à 114,439 balles, et en 1864 monte à 150,132 balles.

Dans le courant de cette dernière année, la France a fait un immense progrès; de 24,382 balles, elle a atteint 40,309 balles; l'Autriche, de son côté, qui avait vu descendre le chiffre de son importation à 3,305 balles pendant l'année précédente, le triple alors, et prend 9,560 balles.

Il résulte de ce relevé que l'Angleterre, qui demandait en 1859 trois fois plus de coton à l'Égypte que la France, soit dans la proportion de 3 à 1, n'entre plus dans le chiffre total que pour la proportion de 5 à 2.

A l'époque où ces chiffres ont été colligés, il exis-

tait encore en Égypte un stock considérable. La presque totalité de ce coton appartenait au vice-roi, qui l'avait acquis de côté et d'autre, et le gardait pour une favorable occasion. On se fera une idée approximative de la somme représentée par ces marchandises et des bénéfices du producteur, sachant que le *fair* égyptien (qualité bonne) se vend en moyenne de 45 à 50 talaris (225 à 250 fr.) le *cantar*, soit 45 kilogrammes, et que le prix de revient d'un cantar n'excède pas 62 fr. 50 à 65 fr., tous frais compris.

Les renseignements font défaut relativement à l'exportation des autres productions du pays, telles que le blé, les fruits, la canne à sucre, les fèves, le sésame, l'indigo, le maïs, le tabac, etc. Les observations partielles recueillies par quelques maisons de commerce ne constituent point les éléments d'une statistique assez exacte pour qu'il y ait lieu de les consigner.

L'embarras est plus grand encore, s'il s'agit des marchandises importées. La seule chose qu'on sache bien à cet égard, c'est qu'on ne sait rien du tout. Cela tient à la manière toute spéciale dont fonctionne la douane égyptienne.

On peut voir dans la protestation anglaise dont nous donnons la teneur à la fin de ce volume, sur quels points portent les principaux griefs du commerce de la colonie. Il y est dit, entre autres vérités, que les commis douaniers ne se piquent pas de probité, et qu'ils acceptent si volontiers les pourboires, qu'à cette condition seulement le négociant peut espérer de ne pas voir ses colis séjourner indéfiniment dans les entrepôts. C'est l'usage, et la colonie a accepté cette énormité dont elle profite de son mieux.

De là cette question qui chez nous n'aurait aucun sens, et qu'on entend à chaque pas dans les rues d'Alexandrie :

« Avez-vous fait *une bonne douane?* »

Faire une bonne douane, c'est s'arranger convenablement avec les douaniers qui délivrent l'estampille d'entrée ou de sortie. Quelques Européens possèdent dans ce genre d'affaires une incon-

testable supériorité. Par leur intermédiaire, les marchandises entrent et sortent avec une promptitude et à un bon marché qui tiennent du prodige; on assure même que plusieurs d'entre eux ont consenti de petits marchés amiables avec les employés de service à certaines heures, et que tous leurs colis, quels qu'ils soient, passent moyennant un droit réduit de moitié — et un bachich proportionnel, comme de juste.

Jusque-là, il n'y aurait pas grand mal. Le trésor égyptien surveille ses agents comme il lui plaît; il est assez riche pour qu'on le pille un peu, et il se laisse faire de si bonne grâce! Mais le commerçant qui croit avec raison pouvoir retirer ses marchandises en temps utile, sans frauder le fisc, sous condition de payer les droits exigibles, celui-là est obligé d'attendre son tour — après tout le monde. Et les procès de pleuvoir, parce que ses caisses ont été détériorées, ou perdues, ou bien encore lui ont été délivrées trop tard pour qu'il puisse faire face à ses engagements envers le public.

La construction des docks et l'aménagement des inutiles bâtiments de l'Arsenal, qui après un an d'instances ont été mis à la disposition du commerce,

firent cesser bien des procès. Il convient de dire à la louange d'Ismaïl-Pacha qu'il a compris cette fois ses véritables intérêts et que les réclamations de la colonie portent maintenant sur d'autres points non moins importants.

Ainsi on n'a pas idée des difficultés que présente le transport des marchandises à leur sortie de la douane. Le trajet jusqu'à destination, soit dans la ville, soit au chemin de fer, constitue un véritable voyage au long cours. Des charrettes, des camions embourbés, ont séjourné quatre jours dans les ornières qui avoisinent l'entrepôt sous le pseudonyme de rues. Heureux encore ceux qui peuvent se procurer des charrettes à prix d'or! Un négociant du pays a fait le curieux calcul que ses marchandises lui coûtaient deux fois plus, comme frais de transport de la Douane à ses magasins en ville, que de Marseille à Alexandrie.

L'installation du chemin de fer américain a notablement modifié ces conditions extravagantes. Forte des droits que lui donnait une concession signée par Mohammed-Saïd, la Compagnie nouvelle a réussi à installer son service de transport pour les marchandises et les voyageurs. Cela n'a pas été sans

peine. L'autorité déploya contre la société des trésors de mauvaise volonté, qu'elle tenait en réserve ; les agents du gouvernement chicanaient à qui mieux mieux. De fait, la Compagnie avait été obligée, pour rétablir le niveau dans plusieurs points du parcours où les rues ondoient comme une chaîne de collines, d'élever des remblais qui ne laissaient pas que de gêner singulièrement la circulation. Mais elle tint bon contre les tracasseries de l'administration, contre les réclamations, contre les plaisanteries, et ceux-là même qui avaient tant raillé la *société d'encombrement général*, comme on l'appelait à son début, n'eurent pas assez de louanges quand elle transporta voyageurs et colis avec une rapidité et un bon marché jusqu'alors inconnus.

Nous n'entreprendrons point d'étudier les marchandises au point de vue de leurs transformations diverses, ni les transactions auxquelles elles donnent lieu. A la sortie de la douane, elles appartiennent au commerce libre, dont les affaires se traitent à

peu près comme partout. Grâce aux nouveaux moyens de transport, les prix ont même singulièrement baissé depuis quelque mois; presque tous les produits étrangers se vendent à des conditions telles que personne n'a besoin de se fournir en Europe. En passant, un bon conseil aux nouveaux venus: s'ils nous en croient, ils se garderont prudemment d'acheter quoi que ce soit aux indigènes, qui tiennent de troisième ou de quatrième main les *rossignols* de toute la chrétienté. L'industrie locale fabrique des poteries grossières, des tuyaux de pipe et des étoffes râpeuses; il ne faut rien lui demander de plus.

La composition même de la colonie, ainsi que nous l'avons dit, s'oppose à ce que les affaires se traitent autrement qu'au comptant. En général, le crédit se solde dans les vingt-quatre heures, — juste le temps nécessaire pour s'assurer que les espèces reçues en échange des marchandises sont de bon aloi.

Cette méfiance s'explique de deux façons : d'abord par la solvabilité plus que problématique de bon nombre de faiseurs d'affaires, et surtout par l'absence d'une monnaie unique, si nécessaire à la facilité des transactions.

Il existe bien une monnaie indigène, mais les pièces ont été frappées à un si petit nombre d'exemplaires, les femmes du pays ont tellement pris l'habitude de se les accrocher dans les cheveux, au nez, aux oreilles, sur le front, que la monnaie égyptienne a, pour ainsi dire, disparu de la circulation.

Les pièces européennes, pour des motifs inconnus, ne sont point admises à figurer parmi les joyaux du beau sexe arabe. On les réserve pour les besoins du commerce.

Toutes les monnaies ont en Égypte droit de cité. Guinées anglaises, ducats autrichiens, napoléons de France, livres turques, dollars, piastres, roubles, francs, florins, swanzigs, circulent en liberté. Pour chacun de ces types, le gouvernement local a même établi une sorte de prix fixe, dont la conversion en piastres, dites *au tarif* (environ 0.26 centimes), sert de base à ses payements et à ses recettes.

L'Arabe sait son tarif sur le bout du doigt. Ils sont changeurs de naissance, ces fils de l'Orient! Un aveugle mendie à Alexandrie, qui reconnaît au toucher les monnaies à l'effigie de tous les souverains.

Certaines pièces sont l'objet d'une prédilection spéciale. C'est ainsi que le *talaro de la reine* (thaler autrichien, environ 5 francs 30 centimes) sert de monnaie de compte pour la plupart des transactions. On dit couramment : J'ai payé ce cheval 80 *talari*. Le long des côtes de la mer Rouge, cette valeur a seule cours sur les marchés. A tel point qu'on voit circuler des pièces portant l'effigie de Marie-Thérèse et le millésime de 1780, qui ont été frappées, il y a six mois, pour les besoins du commerce du Levant.

Ce qui s'explique moins, c'est la prédilection des Arabes pour le swanzig, une rondelle vert-de-grisée, — autre produit de l'Autriche, — qui s'accepte pour 60 centimes, et qui n'a pas l'air de les valoir. Chez certains marchands, on ne trouve à échanger des francs contre des swanzigs qu'en payant un agio énorme. Les mêmes marchands refusent obstinément le *florin*, qui vaut 4 swanzigs,

quoique cette pièce soit frappée à un titre beaucoup plus élevé et qu'elle porte, comme ses subdivisions, l'effigie de l'empereur d'Autriche,

C'est une affaire de vogue.

Pour les transactions commerciales avec l'intérieur de l'Afrique, on s'approvisionne de marchandises d'échange, ou mieux encore de verroteries, dont Venise fabrique des quantités considérables.

De son ancienne puissance la ville des doges n'a gardé que le droit de battre monnaie... pour les peuplades des bords du Nil Blanc.

Ces verroteries n'ont pas de valeur fixe; elles subissent les caprices de la mode : les perles bleu-de-ciel, qui faisaient prime l'année dernière, sont tombées à vil prix, s'il est de *bon ton* cette année de porter au Soudan des perles couleur jonquille ou amaranthe.

A l'inverse des fellahs qui se font des colliers avec des pièces d'or et d'argent, les nègres se

servent, comme numéraire, des perles de leurs colliers.

Malgré l'affluence des monnaies de toutes les nations, les espèces métalliques manquent souvent sur la place d'Alexandrie. Chaque bateau venant d'Angleterre, de France, d'Autriche, en importe des quantités énormes qui disparaissent de la circulation comme par enchantement. Les joailliers indigènes en fondent une partie, les fellahs enterrent le reste.

Il n'est pas rare, lorsque les paquebots ont éprouvé un retard, de voir des maisons de banque, au capital de plusieurs millions, n'avoir pas vingt-cinq napoléons en caisse. C'est un cas de force majeure, et les porteurs d'effets à recevoir sont priés de repasser après l'arrivée du bateau.

Cette disette de numéraire donne lieu à un grand nombre d'affaires d'agio et de change. Il n'est pas indifférent de recevoir une somme en livres égyp-

tiennes, en souverains anglais ou en or de France; car, si ces différentes monnaies ont un équivalent fixe en piastres dites au tarif, le petit commerce ne connaît que la *piastre courante*, valeur de compte, variable à chaque instant, suivant les besoins du marché.

Les employés du gouvernement se livrent à un autre genre de trafic qui, s'il exige moins de calculs, rapporte également d'assez jolis bénéfices. Nous avons dit plus haut que l'absence momentanée d'espèces dans les coffres n'impliquait pas l'insolvabilité. Il arrive donc, lorsque le porteur d'un bon à recevoir se présente dans les bureaux de l'administration, qu'on le prie de revenir dans quelques jours. — Cependant, s'il a par trop besoin de son argent, le commis se fait un plaisir de l'*obliger* et lui remet la somme, de laquelle il a prélevé le bachich, juste rémunération de ses bons offices.

La menue monnaie fait continuellement défaut. Pour s'en approvisionner, le commerce de détail est forcé chaque jour de recourir aux sérafs (changeurs) installés au coin de toutes les rues, et qui font payer chèrement leur intermédiaire.

Son Altesse Ismaïl, vice-roi d'Égypte, a reçu de ses sujets le sobriquet de Séraf-Pacha.

Si le lecteur a bien voulu nous suivre dans notre course au clocher à travers l'Égypte contemporaine, il aura pu remarquer que jusqu'ici nous n'avons pas dit un seul mot de l'emploi présumable des sommes énormes encaissées par le gouvernement local. La terre et le commerce, l'Européen et l'indigène, enrichissent le Trésor. Il nous reste à examiner de quelle façon le vice-roi balance ses comptes, et s'il rend en bien-être ce que le public lui verse en espèces.

CHAPITRE XV.

LES TRAVAUX PUBLICS.

Les travaux d'utilité publique, — c'est de nécessité absolue qu'il faudrait dire, — comportent en Égypte deux catégories bien distinctes :

Les travaux abandonnés,

Et ceux qu'on n'a point commencés encore.

Sans doute l'achèvement des premiers et la mise à exécution des autres font partie des attributions du ministère nouvellement créé; probabilité tout à fait honorable pour le ministre, sur l'initiative duquel Son Altesse paraît fonder le plus grand espoir.

Nubar-Pacha et les travaux publics se connaissent de longue date.

Le ministre d'aujourd'hui dirigeait, il y a quelques années, l'administration du chemin de fer égyptien; par la raison même qu'à cette époque, son service laissait tout à désirer, Nubar-Pacha est plus qu'un autre en position de savoir quels écueils il convient d'éviter dans sa position actuelle.

La colonie s'est permis de penser qu'un administrateur médiocre pourrait bien ne pas faire un excellent ministre; mais le vice-roi en a décidé autrement. Ses affaires ne sont point celles de la colonie, et il a bien le droit de choisir son entourage à sa guise.

Quoi qu'il en soit, cette nomination est grosse de promesses; sûrement l'ère de rénovation va prochainement luire. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Tout permet donc de supposer qu'on va curer les canaux, ouvrir de nouvelles routes — et aussi entretenir un peu les anciennes; assainir certains quartiers du Caire, réparer le port d'Alexandrie, construire des entrepôts, des gares aux stations du chemin de fer, et surtout nommer des ingénieurs pour s'occuper de tous ces travaux, au lieu d'at-

tendre que l'École polytechnique du coin ait produit des grands hommes.

Que si les travaux d'embellissement rentrent dans les attributions du ministre, il fera bien certainement abattre bon nombre de maisons du Caire qui par un prodige d'équilibre ne tombent que par fragments sur la tête des passants; attendu que lesdites maisons, dénuées d'ailleurs de tout intérêt archéologique, manquent autant de pittoresque que de solidité. Mais il aura grand soin, lorsqu'il s'agira de restaurer un monument historique, de prendre l'avis des savants, pour éviter de regrettables méprises.

Rien ne s'opposera à l'exécution d'innombrables ouvrages d'art, tels que ponts, voûtes, écluses, qui manquent de tout côté, non plus qu'au creusement du canal qui, en fécondant une partie de l'Égypte, doit alimenter d'eau douce la rigole du canal de Suez.

Des ordres sévères seront donnés pour l'établissement des prises d'eau, parce que sans cette précaution les irrigations s'effectuent imparfaitement, les pâturages malsains déterminent de terribles épizooties, — comme celle de l'année dernière, qui

enleva tous les bestiaux. — et qu'il faudrait, dans ce cas, employer la marine de l'État à aller chercher des bœufs, tandis qu'elle ne manque pas d'occupations aussi lucratives.

Que ne fera-t-on pas?

On pourrait toujours, en attendant ces innombrables travaux, achever le barrage du Nil.

La question du barrage du Nil, si intéressante pour l'Égypte, nous oblige à dire quelques mots de la culture telle qu'elle se pratiquait dans le pays avant Méhémet-Ali.

Les anciens Égyptiens irriguaient au moyen de digues longitudinales dans le sens du Nil, digues qui retenaient les eaux jusqu'au moment où le niveau du fleuve venait à baisser. Ils ensemençaient alors sans aucune préparation et trois mois après faisaient la récolte.

Les coutumes tiennent bon en Égypte; au commencement du siècle, on n'avait pas encore modifié les procédés qui datent peut-être de six mille ans,

et pendant neuf mois la terre restait inculte. Les céréales seules réussissent à peu près en toutes saisons : les fellahs devaient donc renoncer aux cultures riches, telles que le coton, la canne à sucre, l'indigo, le sésame, qui demandent de l'eau à une époque de l'année où le fleuve est descendu au-dessous du niveau des terres.

D'un autre côté, il arrivait en certaines années que le Nil, comme tous les cours d'eau, s'enflait démesurément et inondait au lieu de fertiliser.

Méhémet-Ali conçut l'idée de réglementer les caprices du fleuve, de répandre la fécondité dans la basse Égypte, d'y empêcher les inondations, et il fit commencer les travaux du barrage, auxquels concoururent les saint-simoniens, qui venaient alors d'arriver en Égypte [1], et une pléiade d'ingénieurs français.

1. On ne lira pas sans intérêt le fragment suivant que nous extrayons des lettres de M. Enfantin :

« Vous vous souvenez que, lorsque le roi Louis-Philippe m'ouvrit ma prison, ce ne fut pas une fantaisie qui me dirigea vers l'Égypte avec plusieurs ingénieurs, médecins, savants, agriculteurs. Nous nous sommes trouvés ainsi en Orient, depuis Constantinople, Smyrne, les Iles, la Syrie, jusqu'à Thèbes, cinquante pèlerins à peu près, parcourant à l'avance le théâtre où nous pressentions qu'allait se jouer la scène du XIX^e^ siècle, l'*Union de l'Orient et de l'Occident ;* nous

Par ses ordres une digue fut élevée un peu au-dessous du Caire, à un endroit dit « le ventre de la vache, » où le Nil se partage en deux branches, l'une se dirigeant à l'ouest, vers Rosette, l'autre allant se jeter dans la mer, à deux lieues plus loin que Damiette. Comme à ce point du fleuve il passe, en moyenne, deux cents barques par jour, il s'agissait de ne pas interrompre la navigation.

En conséquence, on commença la construction de deux ponts qui devaient être pourvus à la fois d'arches marinières pour laisser passer les bateaux et d'écluses pour endiguer les eaux.

allions là, comme un siècle plus tard (peut-être moins, je l'espère) nous irions à Panama, comme nous serions allés avec Colomb en Amérique, à son premier voyage; nous marchions en *éclaireurs*.

« Nous avions tenté de lancer Méhémet-Ali dans la grande œuvre de la jonction des deux mers, et nous poursuivions auprès de lui cette belle entreprise, en même temps que quelques-uns d'entre nous se livraient, comme ingénieurs, comme professeurs, comme artistes, à des œuvres utiles à l'Égypte. Tous, après des courses lointaines, jusqu'en Arabie et dans l'Abyssinie même, revenaient au Caire, comme à un quartier général, rapporter leurs observations; enfin, quelques-uns se faisaient de l'Égypte une seconde patrie; et aujourd'hui même que le plus grand nombre de ces pèlerins est resté en France, les derniers, restés en Égypte, y sont chefs d'écoles, professeurs, ingénieurs ou même attachés à l'armée active.

« Le Pacha recula devant le canal, se rabattit sur un chemin de fer de Suez au Caire, dont il fit venir les rails d'Angleterre et qu'il

On devait également creuser trois vastes canaux d'irrigation destinés à alimenter la basse Égypte en proportion de ses besoins.

Une partie de cette œuvre gigantesque a été exécutée. Sur chacun des deux bras on a construit deux ponts d'une longueur totale de 1,040 mètres. Ces ponts et la maçonnerie des quais (1,500 mètres environ) ont été achevés il y a sept ou huit ans seulement, car Abbas-Pacha fit abandonner le travail, qui ne fut repris que sous Saïd-Pacha.

Les portes-écluses de la branche de Rosette ne

n'exécuta point, absorbé comme il était par un autre projet industriel indiqué également par Napoléon, *le barrage du Nil*, projet auquel plusieurs d'entre nous travaillèrent, où notre brave capitaine Hoart s'épuisa et trouva la mort, où quelques bons ouvriers que nous avions amenés de France furent enlevés par la peste.

« Le barrage paraissait à Méhémet-Ali une œuvre *nationale*, tandis qu'il voyait dans le canal de Suez une œuvre *universelle* dont il se souciait peu; le barrage l'absorbait donc, et bientôt les difficultés de la situation politique, plus encore que les très-grandes difficultés du barrage, lui firent perdre de vue toute grande œuvre pacifique pour se préparer et se livrer exclusivement à la guerre.

« C'est alors que je revins en France, ainsi que la plus grande partie des hommes qui m'avaient accompagné en Égypte; je revins plus certain que jamais de l'avenir prochain qui verrait l'Europe tout entière en marche vers l'Orient, et convaincu des grandes destinées du pays des pyramides, lorsqu'il serait électrisé et régénéré par le contact immédiat de la science et de l'industrie modernes. »

fonctionnent pas; il n'en existe point sur la branche de Damiette, et les canaux d'irrigation sont commencés, mais sans que rien permette de croire qu'on les achèvera un jour, car on n'y travaille plus.

Mohammed-Saïd, en continuant l'œuvre de Méhémet-Ali, avait songé à l'utiliser comme moyen de défense pour le pays, et il y fit élever une imposante ligne de fortifications, qui font du barrage la véritable place forte de l'Égypte.

En 1859, Mohammed-Saïd put croire que ses mesures de prudence allaient être justifiées. C'était à l'époque de la guerre d'Italie. Une escadre anglaise parut tout à coup devant Alexandrie; le vice-roi, à la tête d'une armée de 50,000 hommes, se retira derrière le Barrage et attendit les événements. Ce ne fut qu'une alerte. La paix fut conclue, et la flotte anglaise disparut comme par enchantement.

Retranché derrière cette position, qui commande tout le Delta, le pacha pouvait à son gré inonder la terre basse ou bien intercepter le cours du Nil, seul moyen de communication dans un pays où les routes n'existent pas, et affamer les envahisseurs,

s'ils étaient venus à bout de s'emparer des villes du littoral. La mort ne lui permit pas de mener son projet à bonne fin.

Tel qu'il a été abandonné depuis la mort de Saïd-Pacha, le barrage, avec le village et les fortifications qu'il y édifia, a un aspect monumental ; mais le but qu'on se proposait est loin d'être atteint.

En effet, à l'époque de sa crue, c'est-à-dire du 20 juin au 4 juillet, le Nil, qui coule avec une rapidité de 6^{m}.72 par seconde, fournit assez d'eau pour fertiliser, non pas les 1.470,000 hectares environ dont se compose la basse Égypte, mais un million de feddans, soit 440,000 hectares. Or, il n'existe guère que 100,000 hectares de terres cultivées dans la basse Égypte. Encore les fellahs doivent-ils, pour obtenir ce résultat, avoir recours aux procédés d'irrigation en usage depuis quatre mille ans, la *sakieh* et le *chadouf*.

Les chiffres sont éloquents. L'incurie du gouvernement actuel laisse en friche les TROIS QUARTS du pays, qu'il serait possible de rendre à la culture au prix de quelques millions et d'insignifiantes dépenses d'entretien.

Là ne s'arrêtent pas les conséquences de cette insouciance déplorable. Des machines élévatoires, l'une, le *chadouf* [1], nécessite une main-d'œuvre considérable ; l'autre, la *sakieh* [2] occupe en moyenne trois bœufs. Quand on songe qu'il faut 20 mètres cubes d'eau par jour pour arroser convenablement un feddan de terre ; que la culture du riz en nécessite 30 mètres cubes ; on ne s'étonne pas que la basse Égypte compte plus de 50,000 sakiehs.

C'est donc environ 150.000 bœufs ou buffles que l'achèvement du barrage pourrait rendre à l'agriculture ou à la consommation.

Songe-t-on à l'épouvantable position des cultivateurs quand une épizootie comme celle de l'année

1. Le *chadouf* se compose d'une traverse de bois reposant sur un montant en terre battue, et munie à l'une de ses extrémités d'une corde qui soutient un panier de jonc. Une boule de terre, placée à l'autre extrémité de la traverse, sert de contre-poids et fait remonter le panier, dont le fellah déverse le contenu dans le champ à irriguer.

2. La *sakieh* est une machine élévatoire de construction primitive. Une roue verticale, soit creuse, soit garnie de godets en poterie, plonge sa partie inférieure dans l'eau, à peu près comme la roue d'un moulin. Pendant l'immersion, les godets s'emplissent et viennent déverser dans une conduite inclinée l'eau nécessaire à la fertilisation. La sakieh est mue par un manége, auquel est attelé un bœuf ou un buffle.

dernière vient enlever tous les bestiaux du pays?

Sans doute la *Société agricole et industrielle* d'Égypte atténuera dans l'avenir une partie de ces désastres, s'ils viennent à se renouveler. Mais elle trouverait amplement à s'occuper de la fertilisation de terrains immenses, que le barrage, — si on le terminait, — serait insuffisant à irriguer. Car les 70,000,000 de mètres cubes d'eau qu'il doit fournir, selon les calculs des ingénieurs, ne peuvent arroser que 440.000 hectares, et, nous l'avons dit, 1,470,000 hectares environ pourraient être livrés à la culture.

Cet état de choses ne saurait manquer d'attirer toute l'attention du nouveau ministre des travaux publics. L'occasion se présente pour lui d'affirmer par des preuves les bonnes intentions dont il s'est dit animé..

Que si ses *sensibleries* écrites n'étaient qu'un moyen oratoire destiné à donner le change à l'Europe sur l'état de l'Égypte et les véritables senti-

ments du pacha, des considérations d'une nature tout autre auront sans doute une influence plus directe.

Le barrage du Nil est indispensable aussi bien pour arrêter les inondations que pour irriguer les terres. Or l'inondation, — fléau peu respectueux, — enlève les talus du chemin de fer, qui appartient à l'État, ni plus ni moins que la hutte du paysan. C'est une grosse dépense quand il s'agit de réparer la voie.

Puis quand le fleuve a emporté la récolte, le fellah, qui n'a plus rien, ne peut payer l'impôt, et les finances de l'État s'appauvrissent d'autant.

Décidément M. Nubar fera terminer le barrage du Nil.

Ce jour-là seulement il sera possible de connaître quelle somme représentent les travaux publics dans les dépenses du trésor égyptien.

CHAPITRE XVI.

LES CHEMINS DE FER ÉGYPTIENS.

Ils furent établis moitié par une compagnie anglaise et moitié par le gouvernement égyptien auquel ils appartiennent aujourd'hui. La ligne principale s'étend tout d'une venue d'Alexandrie à Suez, avec un buffet au tiers du parcours et des buvettes çà et là. Deux embranchements vont rejoindre : l'un, Mansourah, sur la bouche damiettaine du Nil, non loin de l'endroit où saint Louis perdit la bataille du même nom ; l'autre, Zagazig, un des centres de production de la basse Égypte, où les canaux viennent rayonner comme les branches d'une étoile. Deux fils télégraphiques, — anglais et turc, — longent la voie dans toute son étendue ;

ou, pour mieux dire, le second s'embranche sur le tronçon principal, particularité qui nécessite à chaque instant des traductions de dépêches et produit souvent de singuliers quiproquo.

Certes, rien n'étonne autant qu'un chemin de fer et un télégraphe en Égypte; mais il faut dire que les pachas ont commencé comme les autres souverains finissent, et que s'il existe une voie ferrée, les routes ordinaires sont complétement inconnues, et le service postal s'est effectué jusqu'à cette année au moyen d'une compagnie européenne.

D'ailleurs le chemin de fer égyptien, — la *compagnie du transit*, comme on dit là-bas, — est bien dans son genre la plus singulière administration qui se puisse voir.

En principe, on ignore absolument ce qui, dans un service bien tenu, s'appelle renouvellement ou réparation du matériel et de la voie; on remplace une roue quand elle se détache ou qu'elle se brise; un wagon lorsqu'il se disloque, les rails et les talus quand l'inondation les a emportés. Jusque-là on attend. Les Orientaux sont fatalistes; ils ne trouvent pas à propos d'aider la Providence, qui saura bien empêcher le désastre, et si quelque

train vient à dérailler, il est toujours temps de s'incliner devant les décrets du Très-Haut.

Quand la Compagnie anglaise céda le chemin de fer au gouvernement, tout était neuf, et par conséquent en bon état. Les postes principaux étaient occupés par des Européens ; pendant quelque temps le service put donc s'effectuer d'une façon régulière. Mais peu à peu le personnel indigène envahit les emplois, personnel inexpérimenté, négligent, habitué aux façons d'agir des administrations égyptiennes, et depuis lors les choses ont été de mal en pis.

Il suffit d'avoir une fois traversé l'Égypte d'Alexandrie à Suez pour juger jusqu'à quel point il est possible de mal diriger un service public.

Le voyageur est à peine arrivé à l'embarcadère depuis un quart d'heure, qu'il commence une série de remarques peu flatteuses pour l'administration du transit. Le départ était fixé pour huit heures et demie : huit heures trois quarts viennent de sonner et rien n'annonce que le convoi se dispose à partir. Il est neuf heures. Le voyageur, lorsqu'une affaire pressante l'appelle au Caire, suppute avec désespoir que si le retard se prolonge,

il vaut mieux rentrer à Alexandrie, car le train n'arrivera jamais pour le moment de son rendez-vous. Sans doute le quart d'heure de grâce est une mesure particulièrement agréable au retardataire. Mais quarante minutes !...

L'impatient voyageur commet une erreur grossière. Il devrait savoir que le chemin de fer appartient à l'État; que c'est par faveur spéciale qu'on consent à le transporter lui et ses bagages, pour son argent; d'ailleurs, X-bey ou Y-pacha a fait prévenir qu'il prendrait le train, et c'est bien le moins que le public attende l'arrivée d'un personnage de cette importance!

Enfin, l'Excellence paraît. Toutes les échines indigènes se voûtent sur son passage, on révolutionne la gare pour lui faire une ovation. Toute une cargaison de malles s'engouffre avec lui dans un compartiment de première classe, pendant que la cloche sonne l'avant-coup du départ, que la foule se précipite vers le bureau des billets : et le dialogue suivant s'établit entre le voyageur et le commis :

— « Un billet de seconde pour le Caire, s'il vous plaît?

— « C'est tant.

— « Comment! Mais la semaine dernière j'ai payé beaucoup moins.

— « C'est possible. Depuis quelques jours le tarif a été modifié; on a diminué le prix des premières classes et augmenté celui des secondes.

— « Ah ! très-bien ! »

Et le voyageur de payer sans observation, d'autant plus que le train va partir, et que s'il a attendu X-bey, ce n'est pas une raison pour qu'il attende tout le monde.

De temps en temps, le tarif du prix des places est sujet à une foule de remaniements dont le public n'est pas prévenu. Depuis quelques mois seulement, après des réclamations sans nombre, ce tarif a été publié; jusque-là il fallait bien donner à l'agent qui délivrait les billets la somme réclamée par lui. Même en accordant toute la probité imaginable aux employés du Transit, il était bien difficile que des erreurs ne vinssent à être commises, et l'administration était chaque jour saisie d'une plainte nouvelle.

Muni de son billet, le voyageur songe un instant à faire enregistrer ses bagages; mais il voit passer

tant de valises et de colis par la porte destinée au public, qu'il fait comme tout le monde et s'installe avec ses malles dans un wagon. Il évite du même coup les frais d'excédants de bagages et les dangers que pourraient courir ses effets, car le fourgon destiné aux malles ne jouit pas en général d'une grande réputation de sécurité. D'ailleurs, c'est l'habitude en pareil cas de ne pas se gêner pour ses voisins. Chacun empile sur les coussins tout ce qu'il possède de ballots et de caisses. Si les compagnons de voyage se trouvent incommodés, ils n'ont qu'à chercher une autre place : l'agent chargé de la surveillance a toujours grand soin de ne pas intervenir dans la discussion, — à moins pourtant qu'on ait oublié de lui glisser un bachich !

Enfin, le signal du départ est donné ! Une effroyable secousse annonce que le train est en marche : c'est le mécanicien qui vient d'ouvrir tout d'un coup son régulateur. Les chaînes se tendent à se briser, les wagons tamponnent violemment, et l'infortuné voyageur reçoit inévitablement dans la poitrine les colis empilés sur la banquette d'en face, à moins que son vis-à-vis ne lui tombe sur les ge-

noux. Remis de cette alerte, qui ne doit se renouveler qu'à chaque station, il a tout le loisir d'examiner son entourage.

A part une malpropreté sordide, les wagons du Transit égyptien ressemblent de tout point aux voitures du même genre en usage dans la plupart des compagnies de chemins de fer. Jadis les banquettes étaient rembourrées, mais depuis la hausse du coton on les a débarrassées d'un capitonnage trop luxueux. Les ressorts rebondissent à merveille, on croirait voyager sur un sommier élastique, — sans matelas.

Suivant l'habitude musulmane, la compagnie est exclusivement masculine. (Les harems des princes voyagent dans des compartiments à part dont les fenêtres sont scrupuleusement closes.) Comme il n'existe point d'ordonnance qui interdise de fumer dans les wagons, chaque Arabe s'est muni d'une pipe à longue portée qu'il installe de son mieux. Après quoi, il retire ses souliers, s'accroupit sur la banquette, et de la main caresse ses pieds nus [1],

1. La chaussure est une des grandes concessions que les indigènes, même de la classe élevée, aient faites aux Européens. Encore s'affranchissent-ils tant qu'ils peuvent de cette contrainte. Un pacha ne se

pendant que le fourneau de sa pipe roussit en conscience le pantalon du voisin d'en face, ou creuse de larges brûlures dans les porte-manteaux.

Dans le compartiment voisin, des mameluks [1] turcs de la suite d'un prince se sont réunis à quelques employés en train de rejoindre leur ministère qui vient de déménager d'Alexandrie. Tous portent le costume de la réforme : — pantalon et redingote à l'européenne, et pratiquent à grand renfort d'araki [2] l'indifférence en matière de religion musulmane. Gais compagnons du reste, qui chantent toute autre chose que des cantiques, boivent sec et offrent une rasade à leurs voisins avec cette cordialité dont l'Orient a gardé le secret.

L'Arabe, lui, ne boit que de l'eau. Il a emporté en conséquence sa gargoulette qu'il fait remplir aux stations, et éventre le monstrueux sac de

gêne guère pour se déchausser dans le cours d'une audience, accordée même à des Européens. Nous avons vu un gouverneur de province, en une circonstance qui n'avait rien d'intime, ne pas cesser de se *masser* les doigts de pieds, pendant une bonne demi-heure que dura la réception.

1. Domestiques de la maison des princes.

2. Eau-de-vie blanche aromatisée, qu'on désigne encore sous les noms d'*aqua-vite* et de *mastic*.

provisions dont il a eu soin de se munir comme pour un voyage au long cours.

De loin en loin, le train s'arrête; on a le loisir de remarquer l'état déplorable des stations. Des balles et des colis de toute sorte, jetés sur le bord de la voie, indiquent la place où s'élèverait en Europe la gare des marchandises. Le ciel enflammé, d'où tombent perpendiculairement les rayons d'un soleil foudroyant, sert de salle d'attente au public. Et le voyageur se félicite de n'avoir pas de caisses en route, et de n'être pas lui-même obligé de descendre à la station.

Des deux côtés de la voie défilent de misérables bourgades décorées du nom de ville, et dont la population s'entasse sous des huttes de terre. Voici Kafr-Dawar, Damanour, Abou-Hommous, Kafr-Zaïat, tas de boue habités par des créatures humaines; enfin Tantah, la ville sainte! Une demi-heure d'arrêt, — ou bien une heure ou davantage encore. On n'est jamais pressé. D'ailleurs, il n'existe pas de voie de garage, quoique la ligne de Samanoud vienne rejoindre en cet endroit le tronçon principal, et il faut attendre le passage du train du Caire.

C'est l'époque de la foire de Tantah. A perte de vue la plaine qui s'étend au bas de la ville est couverte de teintes aux milles couleurs. Là vient camper pendant un mois une population immense accourue de tous les points de l'Orient et de l'Afrique, pour vendre ses troupeaux et faire ses dévotions. La mosquée de Tantah jouit d'une grande réputation. Les femmes stériles s'y rendent en pèlerinage pour s'y livrer à des débauches *autorisées* dont nous ne reproduirons pas les détails monstrueux[1].

A Tantah, pendant la fête, se tient le grand marché aux bestiaux — et aussi le grand marché aux esclaves. C'est là que les riches indigènes viennent s'approvisionner de bétail humain[2].

1. La plume se refuse à tracer les scènes de prostitution publique que la religion musulmane permet aux femmes stériles, à l'époque de cette fête religieuse. Il suffira de dire que les fous sont chargés de donner des leçons de fécondité.

2. Après la foire de Tantah, les marchands d'esclaves se rendent dans les villages environnants pour y vendre leur *fonds de magasin*. En 1863, un de ces industriels avait osé s'établir à Tell-el-Kébir, village qui fait partie de la propriété de l'Ouady, appartenant à la compagnie du canal de Suez. L'administration le fit immédiatement chasser.

Nouveau coup de cloche, nouvelle secousse, et le train se remet en marche. Voici Benha et son magnifique pont de fer construit par la Compagnie anglaise. Voici venir aussi l'agent chargé de vérifier les billets.

A ce moment le voyageur acquiert la certitude qu'il a commis une insigne maladresse en se munissant d'un billet à la station de départ. Plusieurs de ses voisins n'ont pas pris tant de peine, et quand on leur réclame le *ticket,* ils glissent adroitement une pièce dans la main du commis. Cette façon de voyager à bon compte sur le chemin de fer égyptien a longtemps été une habitude. Nombre d'Européens ne voyageaient pas autrement avant qu'Abderrhaman-Ruchdi-Pacha ait été mis à la tête du Transit.

La nomination de ce fonctionnaire, dont on connaissait déjà l'intégrité et l'énergie, fit cesser bien des abus. Depuis dix mois qu'il dirige les chemins de fer, d'importantes réformes ont été introduites, une partie du personnel renouvelée. Il a fait publier le tarif des places, établi un contrôle sévère des recettes et des dépenses, créé des trains express, etc. Mais au moment où il était

permis d'espérer de son administration les meilleurs résultats pour l'État et pour les particuliers, l'arrivée de Nubar-Pacha au ministère des travaux publics vient de tout remettre en question. D'après ce qu'on sait du caractère des deux fonctionnaires, il est à craindre qu'Abderrhaman ne reste pas longtemps en faveur.

Nous ne reviendrons ni sur les abus tant de fois signalés auxquels donne lieu le transport des marchandises par le chemin de fer, ni sur les accaparements du pacha et les malversations de quelques agents. Quant au désordre, un seul fait en dira plus long à ce sujet que tous les commentaires.

Les commis-magasiniers délivrent les colis en gare sans exiger le reçu délivré par le bureau expéditeur. Nous avons vu entre les mains d'un négociant du Caire un bulletin de ce genre, alors que les marchandises dont le Transit avait pris charge étaient depuis longtemps en sa possession.

Assurément la personne dont il s'agit est trop honorable pour faire usage de ce bulletin, et de ce côté l'administration peut être tranquille; mais d'autres cas doivent se présenter.

Malgré tant de causes de ruine, le chemin de fer égyptien rapporte au gouvernement de magnifiques revenus. Le prix réduit des troisièmes classes attire une foule d'indigènes, qui n'ont du reste pas le choix entre les moyens de transport. On les entasse dans des espèces de tombereaux où il est impossible de s'asseoir et de s'abriter. N'importe : ils sont encore mieux là que sur un âne; ils arrivent plus vite et à meilleur compte. Aussi les tombereaux ne se vident-ils à chaque station que pour se remplir jusqu'aux bords d'hommes et de femmes en haillons.

Les riches Arabes se permettent seuls d'aborder les secondes classes. Quant aux wagons des premières, les Européens s'y peuvent prélasser sans craindre le contact d'autres indigènes que les hauts fonctionnaires de l'État — qui, on doit le dire, ne se déchaussent pas tous en public.

Le matériel de la compagnie du transit se compose d'un assez grand nombre de voitures et d'une soixantaine de locomotives dont vingt environ sont en état. Le reste attend, en plein air, des réparations qui n'arrivent jamais.

Il existe aussi dans les environs des stations principales, quelques paquets de rails, quelques pièces de rechange placés là uniquement pour le coup d'œil ; car s'ils étaient destinés aux réparations, nul doute qu'on ne s'en fût servi depuis dix-huit mois pour renouveler la ligne du Caire à Suez, qui s'émiette en vingt endroits.

Il faut croire que les locomotives connaissent bien leur chemin pour ne pas dérailler plus souvent ! En tout cas, ce ne seraient pas les rails qui pourraient les empêcher de se jeter hors de la voie.

Dans le cas où l'on serait tenté d'excuser l'incurie de l'administration du transit, ajoutons qu'un autre chemin de fer existe dans le pays

et fonctionne à merveille. Il est vrai qu'il appartient à une société particulière, la compagnie du chemin de fer de Ramlé.

Ramlé (sable, en arabe) est une véritable conquête des Européens sur le désert, une oasis créée à deux lieues d'Alexandrie par quelques amateurs de villégiature. La vogue aidant, Ramlé est aujourd'hui une sorte de petite ville où les citadins viennent respirer la poussière pendant les soirs d'été.

La concession du chemin de Ramlé fut accordée par Mohammed-Saïd.

Depuis deux ans quelques-uns des actionnaires n'ont point su assez cacher le mécontentement que leur causaient les manœuvres commerciales du pacha, et Ismaïl, pour faire pièce à la Compagnie, vient d'autoriser la création d'une ligne nouvelle, qui doit relier Alexandrie à Rosette, en passant par le même Ramlé. — *Bis in idem.*

Rosette, l'ancienne ville des roses, n'est plus aujourd'hui qu'un amas désert de maisons en ruine, qu'on démolit pour en extraire les briques. L'intérêt public eût peut-être exigé qu'on accordât plutôt la concession d'un chemin de fer dans la

haute Égypte, — qu'avait sollicitée une société de capitalistes.

Ismaïl-Pacha a trouvé sans doute que ses bateaux à vapeur sur le Nil suffisaient au transport de ses récoltes, et l'autorisation n'est point venue.

CHAPITRE XVII.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Et maintenant !...

Il serait injuste de nier les progrès accomplis par l'Égypte depuis l'avénement au pouvoir d'Ismaïl-Pacha. Mais nous invoquons le témoignage de tous les hommes consciencieux qui, comme nous, ont suivi de près et avec soin les actes du nouveau règne. Que d'efforts dépensés par la colonie, quelle pression exercée par les consuls pour vaincre les lenteurs calculées, les résistances, les réponses dilatoires du prince, alors qu'il s'agissait d'obtenir les améliorations capables d'illustrer son règne, coupables d'accroître directement ou indirectement l'influence des Européens et de les

enrichir! L'opinion publique se souvient encore des obstacles sans nombre que suscita la politique tortueuse du pacha pour entraver l'exécution d'une œuvre gigantesque qui sera sa page glorieuse dans l'histoire.

Afin de populariser l'entreprise en France, on s'est plu à attribuer l'opposition que rencontrait la Compagnie du canal de Suez dans les conseils du vice-roi, aux effets de l'influence anglaise. Le fait, vrai à l'origine des travaux, cessa d'être exact lorsque Nubar-Pacha vint à Paris. L'Angleterre et la Porte avaient été au contraire encouragées par Ismaïl, qui espérait se délier des engagements de son prédécesseur.

« Isolé, je suis impuissant, — faisait dire Ismaïl « à Constantinople et à Londres, — protégez-moi, « appuyez mes réclamations, et je me fais fort « d'annuler les contrats. » A Paris le langage était tout autre : « Le canal de Suez! je suis son « protecteur déclaré; je consens à tout. Mais Pal- « merston !... mais Fuad! »

L'opposition avait sa source et sa résidence au Caire.

On prétend communément que la prospérité

d'un pays dépend entièrement de ses gouvernants; l'Égypte prospère *malgré* Ismaïl-Pacha. Les circonstances de la richesse du sol y sont plus fortes que la mauvaise volonté du vice-roi.

Aucun peuple aujourd'hui n'a le droit de se tenir à l'écart de l'activité intelligente, du mouvement des idées nouvelles qui entraînent l'humanité. Après l'insuccès des moyens pacifiques, les canons de l'Occident ont dû enfoncer les portes que la Chine et le Japon, endormis dans une civilisation caduque, tenaient hermétiquement fermées au progrès. Quatre cent millions d'hommes, nés d'hier à la vie du siècle, vont désormais participer aux bienfaits des sociétés modernes.

Sur la route de l'extrême Orient se trouve l'Égypte, halte marquée par la Providence qui l'a comblée de ses largesses, prévoyant pour elle de grandes destinées. L'antique Misraïm nourrissait le monde entier; si ceux qui règnent aujourd'hui en maîtres sur cette terre féconde n'ont plus conscience de leur mission, c'est à l'Europe de les rappeler au devoir!

La question d'occupation est maintenant résolue. Tout amour-propre national à part, l'Égypte

ne sera probablement jamais ni française, ni anglaise. Que si l'une des deux puissances tentait de s'emparer de cette position unique, une coalition aurait bientôt fait justice de ses velléités de conquête. L'Égypte n'appartient à personne, elle appartient à l'Europe.

Peu importe que les descendants de Méhémet-Ali, oubliant la politique de leur aïeul, cherchent à resserrer les liens qui les enchaînent à Constantinople. Si même en rentrant plus complétement sous la domination ottomane, l'Égypte pouvait trouver un avantage quelconque; si la main ferme d'un administrateur tel que Fuad-Pacha pouvait sortir le pays de l'ornière, nous applaudirions de grand cœur à cette solution.

Ce qu'il convient d'établir, — sans proposer de remède au mal, — c'est que la responsabilité de la mauvaise administration du pays doit incomber tout entière à Ismaïl-Pacha. Ses États ne sont point comme ceux du sultan l'objet des convoitises de voisins envahissants; il n'a point à s'occuper de faire rentrer dans l'obéissance de turbulents vassaux, ni d'apaiser d'incessantes querelles religieuses. Ses finances prospères ignorent les

embarras laissés à l'empire ottoman par un passé de désordres qui longtemps encore entravera la marche du progrès en Turquie. Son mauvais vouloir n'a donc pas d'excuse.

Au lieu de subir l'invasion des idées européennes, il devait l'appeler de toutes ses forces, diriger le mouvement civilisateur, et non se laisser traîner à la remorque en maugréant. Nous vivons à une époque d'investigations et d'audaces. La distance n'est point si grande entre l'Europe et l'Égypte qu'on ne sache un jour ici ce qui se passe là-bas. L'opinion publique pourrait bien aller chercher le vice-roi jusque dans ses États... et l'opinion publique c'est le torrent qui, ne pouvant tourner un obstacle, entraîne tout sur son passage.

Peut-être alors se demandera-t-on si Son Altesse Ismaïl-Pacha, vice-roi d'Égypte, a une autre mission à remplir que d'échanger ses cotons contre les guinées des commerçants de Liverpool, et ses sucres contre les piastres de ses sujets.

FIN.

NOTES JUSTIFICATIVES.

NOTES JUSTIFICATIVES.

Extraits du discours prononcé par S. A. I. le prince Napoléon, au banquet du canal de Suez, le 11 février 1864 :

« Ceci est bien constaté. Que la Compagnie de l'isthme de Suez ait profité de ce que j'appelle hautement un mal, c'est vrai, car je n'en veux pas de la corvée. (Bruyants applaudissements.) Elle en a profité en rendant supportable ce qui avant elle était bien plus mauvais, détestable, intolérable.

« Eh bien, si les propositions qu'on vous a faites avaient été acceptées, croyez-vous que la corvée serait abolie? Non, messieurs. Je m'expliquerai franchement, comme j'ai promis de le faire; c'est chose souvent dangereuse, pour un homme qui parle en public, d'oser prédire l'avenir qui peut lui donner un démenti; mais je suis si

convaincu, que j'aime à vous ouvrir tout mon cœur. (Bravo! bravo!) Non, la corvée ne sera pas abolie en Égypte; elle ne le sera pas de sitôt. On ne vous donnera plus 20,000 travailleurs, on vous en donnera 6,000, et puis ces 6,000 on vous les supprimera.

« Croyez-vous que la corvée sera abolie pour cela en Égypte? Point du tout, messieurs, elle sera abolie pour la Compagnie; mais elle ne le sera pas pour les terres à coton et à sucre du vice-roi et de messieurs les gros pachas. (Applaudissements.) Elle ne sera pas abolie, elle sera maintenue pour les malheureux fellahs forcés d'aller cultiver le coton et le sucre. Ne vous laissez donc pas séduire par des mots, par des grimaces. Ce sont de mauvaises plaisanteries. On abolira la corvée pour le canal, on ne l'abolira pas en Égypte; on la conservera et on la conservera soigneusement au profit de messieurs les pachas. (Très-bien! très-bien!) »

« Un exemple se présente à mon esprit, je le trouve en Égypte même; il est d'hier. Un bassin se creuse à Suez pour les Messageries impériales, je ne serai pas démenti par l'ancien directeur des Messageries, aujourd'hui ministre des travaux publics, l'honorable M. Béhic. Ce travail devait être fait moyennant une corvée fournie par le gouvernement égyptien. Le traité est conclu. Et puis, le gouvernement égyptien trouva qu'il lui coûtait plus

cher d'envoyer ses travailleurs, et qu'il aurait beaucoup plus d'avantages à les garder, qu'il trouverait mieux son compte à ce que le bassin fût creusé par le travail libre que par le travail forcé, parce que, depuis le traité avec les Messageries, il s'était passé de l'autre côté de l'Océan de grands événements qui avaient changé la condition agricole de l'Égypte. Le coton, autrefois très-bon marché, était très-cher, il y avait de gros bénéfices pour l'Égypte à le cultiver depuis qu'elle ne craignait plus la concurrence américaine. Le vice-roi, qui est très-intelligent et bon calculateur, s'est dit :

« Je fournis aux Messageries impériales des travailleurs « de la corvée, c'est une erreur; j'aurai bien plus d'avan- « tages à garder ces hommes sur mes terres à coton et à « sucre. » Et il a proposé à M. Béhic de ne plus lui fournir des ouvriers par la corvée, en parlant aussi de l'humanité qui s'y opposait. L'humanité! ah! c'est une si belle chose, même pour les Orientaux! (Rires.) M. Béhic lui a répondu : « Vous avez raison, l'humanité est une « excellente chose, mais calculons ce que, pour nous, « coûtera votre humanité? » Et le gouvernement égyptien, après avoir beaucoup compté, beaucoup calculé, après avoir beaucoup fumé de pipes et pris beaucoup de café, finit par s'exécuter et par payer, si je ne me trompe, trois millions et quelques cent mille francs à la Compagnie des Messageries, afin de remplacer, pour le creusement du bassin de Suez, la corvée à laquelle il était engagé par le travail libre. »

« Parlerai-je des traités de 1841, qui règlent les rapports entre la Porte et l'Égypte? Je les avais lus, ces traités; je les ai relus avant le banquet. Qu'est-ce qu'on y trouve? Un état de choses qui n'est pas exécuté. Il y est dit, entre autres choses, que le vice-roi d'Égypte n'a pas le droit d'infliger la peine de mort; et on sait que, quand il veut se débarrasser de quelque sujet plus ou moins désagréable, on lui fait remonter le Nil dans une barque vers le Soudan. Il tombe dans le fleuve et on dit qu'il s'est noyé. (On rit.) Tout le monde est ainsi satisfait, les traités et le gouvernement égyptien.

« Le vice-roi n'a pas le droit de nommer un pacha: qu'est-ce qu'il fait? Il nomme un bey; un bey est une sorte de colonel, seulement il lui donne le rang et les droits de pacha, ce qui équivaut à un général, et le droit se trouve d'accord avec le fait. (Nouveaux rires.) Je demande que pour le canal ce soit la même chose. (Très-bien, très-bien!) »

« Tout à l'heure je serrais la main de quelqu'un, de M. Mougel-Bey, qui a fait le barrage du Nil. Savez-vous ce que c'est que le barrage du Nil. M. Mougel a dépensé vingt millions pour le faire, c'est-à-dire pour maintenir le niveau du Nil à une hauteur variable à volonté, pour inonder les terrains environnants par un immense barrage.

« Vous savez que la fertilité de l'Égypte est en raison directe de l'eau dont on peut disposer pour irriguer les terres. Il y a dix ans qu'il est terminé, achevé complétement, sauf peu de chose, sauf des portes. Voilà tout ce qui y manque, et il faudrait pour cela dépenser un million quinze cent mille francs au plus. Eh bien, ces portes, on ne les place pas, et le barrage est inutile. Le gouvernement égyptien est comme un homme qui perdrait ses pantalons, parce qu'il ne sait pas y coudre un bouton. (Hilarité.)

« Les Orientaux en sont là, ils ne savent jamais coudre le dernier bouton. Voilà dix ans qu'ils ont dépensé vingt millions pour le barrage du Nil, et ils ne profitent pas de ses avantages: leurs terres perdent la fertilité que leur donnerait l'irrigation du fleuve ; ils perdent l'intérêt de l'argent qu'ils ont dépensé; et tout cela pour ne pas savoir mettre des portes au barrage, pour ne pas vouloir dépenser un million ou quinze cent mille francs. »

NOTE 1, page 99.

On lit dans l'*Égypte*, journal d'Alexandrie, à la date du 5 novembre 1864 :

« Un sinistre qui menace de prendre les plus larges proportions, plane en ce moment sur le faubourg de Minet-el-Siragua.

« Hier, vers dix heures du matin, M. Zizinia reçut l'avis qu'une grande fermentation s'était déclarée dans des charbons de terre emmagasinés par lui dans une schouna voisine de l'embarcadère du chemin de fer.

« Communication de cet avis fut immédiatement donnée à M. le gouverneur d'Alexandrie et à M. le chef de police, avec prière d'envoyer sur les lieux menacés un personnel suffisant pour aviser aux mesures de sauvetage.

« On assure que près de 2,000 tonneaux de charbon sont entassés dans la schouna menacée ; cette schouna est contiguë à plusieurs autres qui sont remplies de coton et d'autres matières combustibles ; nous n'envisageons

qu'avec effroi les développements que le feu pourrait prendre dans de pareilles conditions.

« Nous regrettons d'avoir à déclarer que, jusqu'à six heures du soir, malgré les vives instances faites par le représentant du consul de France auprès des autorités locales, aucune disposition n'avait été prise pour conjurer le fléau.

« Un appel fait par M. Tricou à l'obligeance de M. le commandant de la *Perdrix* a été plus rapidement exaucé; un quart d'heure à peine après avoir reçu l'avis du danger, M. le commandant envoyait sur les lieux tous les hommes disponibles de son équipage, et nous avons vu jusqu'à l'heure la plus avancée de la nuit ces braves matelots donner à la population indigène l'exemple d'une activité qui malheureusement a rencontré peu d'imitateurs.

« On nous assure, mais nous avons peine à le croire, qu'au moment où une demande de concours lui a été adressée, M. le gouverneur ou son substitut aurait déclaré au messager du consulat de France, que de nouvelles instructions émanant de haut lieu lui interdisaient d'envoyer en pareil cas des hommes sur les points menacés avant que le prix de leur labeur eût été garanti!

« Nous aimons à croire que cette assertion recevra un démenti. »

Le lendemain, le même journal publie la note suivante :

Incendie de Minet-el-Siragua.

« Le feu s'est déclaré hier, vers trois heures de l'après-midi, dans les charbons de M. Zizinia.

« Les mesures les plus énergiques ont été prises pour le combattre.

« Par les ordres de M. le gouverneur d'Alexandrie, accouru des premiers sur les lieux, trois au quatre cents travailleurs ont immédiatement ouvert des tranchées destinées à isoler la masse incandescente et à circonscrire le feu dans la partie où il avait pris naissance.

Stimulant tout son monde de la parole et de l'exemple, Son Excellence Mourad-Pacha s'est porté sur les points les plus menacés et a mis lui-même la main à l'œuvre avec une furia toute française.

« Énergiquement secondé par Lutfi-Effendi que son séjour à Suez avait déjà familiarisé avec les accidents de ce genre, et par M. Martin, directeur du chemin de fer américain, M. le gouverneur a pu, vers neuf heures du soir, acquérir la conviction que l'incendie ne franchirait pas les limites qu'il lui avait pour ainsi dire tracées lui-même.

« C'est à ce moment seulement que, sans vouloir abandonner son poste, Son Excellence a consenti à prendre en plein air, sur un chariot métamorphosé en table de festin, sa part d'un souper improvisé par les soins de M. Zizinia.

« A l'heure qu'il est, tout danger sérieux a diparu. »

Très-vraisemblablement ces deux nouvelles sont

exactes, chacune à leur date respective. Le gouverneur d'Alexandrie a dû s'exécuter et accorder le lendemain ce qu'il avait refusé la veille. Apprécie qui voudra les *ordres émanant de haut lieu* dont la première note fait mention.

NOTE 2, page 142.

Nous donnons ci-dessous le texte de la protestation du commerce anglais, à la réunion des négociants anglais tenue à l'Institut britannique à Alexandrie, le 21 janvier 1864; M. Peter Taylor, président.

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité :

1° Que les chemins de fer devaient servir pour le transport des marchandises pour le public, sans préférences aucunes, tandis que le gouvernement et la daïra de S. A. le vice-roi en ont souvent pratiqué le monopole, excluant le public, et que, en conséquence de cette injustice il est résulté pour les négociants, en diverses circonstances, des dommages pécuniaires importants et des embarras très-sérieux.

2° Que l'administration du chemin de fer est légalement responsable du nombre des colis qui lui sont confiés

pour le transport, comme de tout vol commis pendant le transit, quoiqu'à plusieurs reprises elle ait refusé de donner satisfaction aux propriétaires pour des articles perdus ou endommagés pendant qu'ils étaient sous la responsabilité de l'administration.

3° Que le gouvernement égyptien et la daïra de S. A. le vice-roi agissent avec la plus grande injustice en monopolisant, comme ils le font souvent, le transport par eau pour l'intérieur en prenant de force les bateaux du Nil, les mahones, les peseurs, etc., etc., de sorte que les négociants ont été assujettis à de lourdes impositions de la part des cheiks de mahonniers, porteurs, charretiers et bourriquiers, etc., etc., et qu'ils ont même souvent été arrêtés dans leurs opérations.

4° Que la manière de traiter les marchandises des négociants, actuellement en pratique à la douane d'Alexandrie, est sans précédents dans aucun pays civilisé; les marchandises de valeur sont retenues pendant six semaines et plus à cause du manque de porteurs du gouvernement pour décharger les mahones. Qu'il n'y a pas d'aménagements pour recevoir les marchandises importées, ni même suffisamment d'espaces couverts pour les protéger contre les intempéries et contre le vol; il en résulte des pertes importantes pour les propriétaires, et il devrait être remédié sans délai à ces abus.

5° Que les agents des bateaux à vapeur sont souvent dans l'impossibilité, à quelque prix que ce soit, de se procurer des ouvriers pour décharger leurs steamers, parce

que le gouvernement les arrache par force au travail pour lequel ils sont engagés.

Que les représentants de Sa Majesté sont requis de soumettre à S. A. le vice-roi ces abus afin d'en obtenir le redressement.

6° Que les routes pour les besoins du commerce sont dans le plus triste état et que les mesures nécessaires pour leur réparation devraient être prises immédiatement, spécialement celles conduisant des magasins aux quais d'embarquement et de la douane et du chemin de fer à la ville.

7° Que le honteux système de corruption pratiqué au chemin de fer et à la douane devrait être arrêté.]

8° Que vu l'immense importation de machines dans ce port (importation qui augmente chaque jour), l'agencement de l'arsenal est tout à fait insuffisant et que les mesures nécessaires devraient être prises sans retard pour faciliter le débarquement, comme aussi l'emmagasinage après la mise à terre desdites machines.

9° Que si S. A. le vice-roi est d'opinion que le chemin de fer et les vapeurs du Nil ne peuvent suffire qu'à ses besoins et à ceux de son gouvernement, les représentants de Sa Majesté sont requis de demander à S. A. une autorisation qui permette au commerce de cette ville de pourvoir à ses frais aux moyens nécessaires de transport tant par terre que par eau sans demander l'aide pécuniaire de Son Altesse le vice-roi.

10° Que les ordres de S. E. le gouverneur d'Alexandrie ayant été à plusieurs reprises annulés par des officiers inférieurs, les représentants de Sa Majesté devront représenter ceci à S. A. le vice-roi afin de mettre un terme aux embarras qu'un tel conflit entre l'autorité cause aux négociants.

Signé : Peter Taylor, président, Peel et Cie, W. Prehn et Cie, P. Pasquale, Anderson et Hobson, H. Bulkeley, R.-J. Moss et Cie, Dixon Brothers et Cie, Fairmann et Cie, Joyce Thurburn et Cie, A.-St.-J. Forsmann, Schilizzi et Liddell, Barker et Cie, P.-J. Cavafy et Cie, Dickinson et Cie, Carwer, Bros et Gill, John Corlett, Chas. J. Joyce et Cie, Fleming et Cie, J. Haselden, W.-B. Brough et Cie.

NOTE 3, page 170.

On ne lira pas sans intérêt le rapport circonstancié transmis au gouvernement français par le commandant supérieur de la Vera-Cruz, sur le combat du 2 octobre 1863, dans lequel s'est trouvé engagé un détachement du bataillon nègre égyptien; le sang-froid et l'intrépidité déployés par cette petite troupe sont appréciés par le commandant français dans des termes qui nous dispensent de tout commentaire sur cette affaire si honorable pour le contingent égyptien.

« Le 2 octobre 1863, à sept heures du matin, le train ordinaire du chemin de fer quittait la gare de la Vera-Cruz pour se rendre à la Soledad.

« Ce train était escorté par 14 hommes, 7 de la 1re com-

pagnie de marins indigènes des Antilles, et 7 du bataillon nègre égyptien, les nommés :

« Bekit Badren, 1er soldat, chef du détachement.
« Betal Hammad 2e soldat.
« Ittoum Soudan id.
« Brahim Abderrahman id.
« Mohammed Ahdallah id.
« Omar Mohammed id.
« Mohammed Ali id.

« Il se composait de wagons à voyageurs et de trucks à marchandises; le nombre des passagers civils était de 40 environ ; parmi eux on comptait :

« MM. Ligier, chef de bataillon au régiment étranger;
Schérer, lieutenant à la compagnie indigène du génie, de la Guadeloupe.
Boutenaille, sous-lieutenant à la contre-guerilla;
Lyons, directeur du chemin de fer;
Franck, mécanicien en chef du chemin de fer;
Savelli, curé de la Soledad;
Plusieurs femmes et enfants.

Le convoi se dirigeait sur la Tézéria avec une vitesse de 15 à 16 kilomètres à l'heure quand, à un tournant assez brusque, à 6 kilomètres environ de cette station, dans un endroit appelé la Loma de la Revista, où la voie est encaissée de 4 mètres environ et les talus couverts de bois ou de fortes broussailles, le mécanicien placé sur la locomotive s'aperçut que plusieurs rails avaient été enlevés; la vapeur fut immédiatement renversée, mais le train

entier, entraîné par la vitesse acquise, continua un moment encore sa route, et les wagons de la tête déraillèrent sans qu'on pût empêcher cet accident.

« A cet instant, une vive fusillade éclata des deux côtés de la voie : les coups partaient de haut en bas sans qu'on pût apercevoir les assaillants ; le mécanicien et un voyageur civil furent blessés. Toutes les personnes descendues du wagon y remontèrent précipitamment ; le commandant Ligier prit la direction de la défense et descendit pour examiner la position et voir s'il ne serait pas possible de tourner l'ennemi.

« Au milieu de l'émotion générale et du désordre causé par le déraillement, par les cris des femmes et des enfants, par l'inquiétude de tous les voyageurs, les sept Égyptiens n'avaient eu qu'une seule pensée, celle de se saisir de leurs armes, de s'assurer de leur état et de se tenir prêts à faire feu sur les ennemis s'ils se découvraient ; couverts par les parois du wagon où ils étaient placés, ils attendirent le moment d'engager la lutte avec un sang-froid digne des plus grands éloges.

« En voyant le commandant Ligier descendre de wagon, tous les hommes d'escorte le suivirent pour exécuter ses ordres ; malgré un feu très-vif mais peu meurtrier, par suite de l'obligation où se trouvaient les Mexicains de se couvrir le plus possible, la reconnaissance se fit sans encombre.

« Le commandant, reconnaissant que la position ne pouvait être tournée, voulut l'attaquer de front ; il lança les quatorze hommes à l'assaut de la hauteur ; mais le terrain était couvert de broussailles trop épaisses, on ne

put avancer, et il fallut se replier sur les wagons. Pendant ce mouvement, le commandant Ligier fut grièvement blessé, deux marins furent également atteints par les projectiles. Ce succès encouragea les assaillants; le feu redoubla et rendit la retraite indispensable. Au moment où le commandant Ligier, aidé par le nommé Betal-Hammad, remontait en wagon, un nouveau coup de feu le blessait mortellement, et Betal Hammad lui-même tombait tué par une balle à la tête. Bekhit Badren et Ittoum Soudan se dévouèrent alors; ils relevèrent d'abord le commandant qui respirait encore, le hissèrent dans le wagon et revinrent prendre Betal Hammad, protégés par le feu du restant de l'escorte éparpillée derrière toutes les voitures.

« A partir de ce moment, le lieutenant Schérer prit le commandement général ; il plaça ses hommes de manière à neutraliser complétement toute tentative d'attaque de vive force de la part des Mexicains; de plus il expédia des hommes du chemin de fer à la Téjéria et à la Vera-Cruz pour informer le commandant supérieur de sa position critique et lui demander des secours.

« La Téjéria était occupée à cette époque par une section d'Égyptiens forte d'un officier et de 45 hommes, et placée sous les ordres supérieurs du sous-lieutenant Razaud, du régiment étranger; cet officier avait, dès le matin, été prévenu par ses espions qu'un parti nombreux de Mexicains, 250 à 300 hommes environ, battait la campagne; il avait pris ses dispositions en conséquence, et se tenait prêt à toute éventualité; aussi quand l'avis de M. Schérer lui arriva, cet officier put-il partir tout de

suite au pas de course avec les Égyptiens; il se dirigea en droite ligne sur la Loma de la Revista.

« Pendant ce temps, le combat continuait toujours; les défenseurs du convoi, malgré leur petit nombre, tiraient presque à coup sûr sur les Mexicains; le mal qu'ils leur faisaient dut être très-grand, car plusieurs fois ces derniers, gênés par ce feu bien dirigé, voulurent essayer de descendre et tenter une lutte corps à corps, et toujours leurs tentatives furent infructueuses; le nommé Ittoum-Soudan en tua lui-même deux presque à bout pourtant.

« L'attaque durait depuis plus d'une heure et les munitions commençaient à s'épuiser, quand tout à coup du côté de l'ennemi le feu se ralentit brusquement et cessa même un instant après : M. le lieutenant Schérer craignant un piége, ne voulait pas quitter la défensive; il attendit quelques minutes, puis un Indien se décida à aller à la découverte, et il ne tarda pas à revenir annonçant la disparition complète des Mexicains. Prévenu par ses éclaireurs, leur chef avait appris l'arrivée de la garnison de la Téjéria; craignant de se trouver pris entre deux feux, il s'était décidé à abandonner le lieu du combat.

« On put alors respirer à l'aise et porter secours aux blessés; les pertes avaient été très-sensibles; le commandant Ligier, Betal Hammad et un Mexicain passager étaient morts; MM. Lyons, directeur du chemin de fer, le curé Savelli et un soldat étaient très-grièvement blessés; M. Schérer, M. Botemaille, neuf soldats ou passagers et une dame avaient des blessures moins graves, heureusement. On s'empressa de leur donner les soins les plus urgents; une heure après, vers dix heures et demie, tous

étaient ramenés à la Vera-Cruz et transportés dans leurs familles ou dans les hôpitaux.

« Dans ce combat, les sept Égyptiens ont déployé la vigueur la plus grande, le sang-froid le plus rare; tous ont fait l'admiration des officiers et des soldats près desquels ils combattaient; nul doute qu'en grande partie le succès n'ait été dû à leur résistance opiniâtre, résistance d'autant plus méritoire que, d'après les renseignements recueillis postérieurement, les Mexicains étaient au nombre d'environ 300, tant fantassins que cavaliers.

« Après l'affaire, le premier soldat, Bekhit Badren, a été nommé caporal, Ittoum Soudan, Brahim Abderrahman, Mohammed Abdallah et Omar Mohammed ont été faits premiers soldats. De plus, Bekhit Badren et Ittoum Soudan ont été proposés pour la médaille militaire.

« Cette récompense leur a été accordée le 1er mars 1864, par M. le général commandant en chef le corps expéditionnaire.

« *Le commandant supérieur,*

« Signé : H. Maréchal.

« Vu : le général de brigade, commandant supérieur d'Orizaba,

« Signé : de Maussion. »

La Vera-Cruz, le 21 mars 1864.

NOTE 4, page 70.

Le bureau européen de la police des passe-ports a fourni les renseignements statistiques suivants, qui donneront une idée exacte du mouvement des arrivages dans la colonie européenne.

Liste des voyageurs arrivés à Alexandrie depuis le 1er ramazan 1280, jusqu'à la fin de 1281. (Six mois du 8 février 1864 au 2 août.)

41 Américains, 1,650 Anglais, 22 Hanséatiques, 1,061 Autrichiens, 14 Belges, 1 Danois, 36 Espagnols, 1,187 Français, 513 Algériens, 23 Hollandais, 882 Italiens, 1,873 Grecs, 491 Persans, 5 Portugais, 91 Prussiens, 469 Russes, 5 Suédois.

Pendant cette même période, le chiffre des arrivants s'est élevé à 27,503 personnes et le chiffre des départs à 15,882. Ce qui représente une augmentation de population de 11,621 habitants.

NOTE 5, page 220.

Notre livre était fait lorsque, dans le journal *le Temps,* en date du 10 février courant (1865), nous avons trouvé une correspondance du Caire du 19 janvier, de laquelle nous extrayons le passage suivant :

. . . . . « Je commencerai par la Compagnie dite du Soudan et de la haute Égypte, dont la création remonte au mois de juin 1863. Lorsque le vice-roi se décida à prendre cette entreprise *sous son patronage,* cinq mois à peine s'étaient écoulés depuis son avénement. On ne pouvait mieux commencer un règne. Quel était, en effet, le but des fondateurs? Un but tout de civilisation et de progrès : développer la production et faire pénétrer le commerce régulier dans de riches contrées inexploitées jusqu'ici.

« Sous le nom de Soudan (Bel-ed-Essoudan, pays des

noirs), on comprend aujourd'hui la vaste région qui s'étend au sud du Sahara, depuis la hauteur de l'Algérie jusqu'à l'Abyssinie. Quant au Soudan égyptien proprement dit, celui que la Compagnie nouvelle avait surtout en vue, il est borné à l'ouest par le Darfour, et à l'est par l'Abyssinie; au sud, on ne connaît pas ses limites. Mais, tel qu'il a été exploré jusqu'à ce jour, la surface totale qu'il occupe n'est pas de moins de 140,000 lieues carrées, plus de quatre fois la superficie de la France.

« Le champ est vaste, comme on le voit, d'autant plus vaste que dans ces régions le manque absolu des voies de communication ordinaires force le commerce à suivre le cours des fleuves : circonstance qui rend tributaires de la Compagnie non-seulement le Soudan lui-même, mais encore tous les pays qui bordent les affluents du Nil, c'est-à-dire une partie de l'Abyssinie, le territoire des Gallas, le Darfour, etc. Le vice-roi voulut, en accordant son autorisation, que les moyens fussent proportionnés au but, et la société fut constituée au capital de deux millions de livres sterling (50,000,000 de francs).

« En outre, désireux d'aider de tout son pouvoir au succès de l'affaire, il ordonna que la ligne télégraphique fût continuée jusqu'à Kartoum, et que l'on préparât le matériel nécessaire à l'établissement d'un service de remorquage sur le Nil, du Caire à la première cataracte, celle d'Assouan. Ces deux mesures elles-mêmes ne faisaient, dans son esprit, qu'en préparer une troisième plus radicale et bien autrement importante. Il projetait dès lors de relier la capitale de son royaume à ses confins les

plus extrêmes, au moyen d'une voie ferrée qui, remontant la vallée du Nil jusqu'à Dongolak, s'élancerait au travers du désert de Bahiouda jusqu'à la sixième cataracte.

« Tels étaient les moyens que le gouvernement égyptien tenait à la disposition de la Compagnie du Soudan.— Voyons maintenant, en quelques mots, quelles ressources devaient lui offrir les contrées où elle se proposait d'étendre ses opérations.

« Ces ressources, les récits des voyageurs qui, dans ces derniers temps, ont pénétré dans l'Afrique équatoriale, nous les représentent comme très-variées, presque infinies. Je ne parlerai ni de l'ivoire, ni des plumes d'autruche, ni de la gomme, dont le Caire a depuis longtemps déjà centralisé le commerce. Je ne dirai rien non plus des métaux précieux que l'on y rencontre à l'état natif, des mines de fer magnétique et de cuivre, dont l'exploitation, il est vrai, ne deviendra régulière et fructueuse qu'avec l'aide de procédés d'une introduction et d'un emploi assez onéreux, du moins jusqu'à nouvel ordre. Mais la véritable source de richesses dans ces immenses régions, c'est le sol. Des pics les plus élevés de l'Abyssinie aux vallées du Sennaar et aux plaines du Soudan lui-même, la nature semble avoir pris plaisir à le façonner pour les cultures les plus productives : céréales, café, sucre, plantes textiles, bois de teinture et de construction; il n'est pour ainsi dire rien que l'on ne puisse en faire sortir, grâce à l'existence de larges cours d'eau, de lacs nombreux, dont un soleil de feu vient surexciter les principes fécondants.

« De plus, l'épizootie qui venait d'éclater en Égypte, et les effets de la guerre d'Amérique sur les prix du coton favorisaient singulièrement les débuts de la nouvelle Compagnie. Les troupeaux de bétail sont innombrables dans les gras pâturages qu'arrose le Nil supérieur et ses affluents, et chacun sait que le cotonnier pousse à l'état naturel dans le Soudan et les pays qui l'environnent. Il lui eût donc suffi de quelques efforts persévérants pour faire tourner à son plus grand profit ce que l'on considérerait ailleurs, à juste titre, comme des malheurs publics.

« Au lieu de cela, qu'a-t-elle fait? Elle s'est traînée pendant quelque temps dans l'ornière tracée avant elle par des négociants dont les ressources restreintes limitaient les opérations et comprimaient l'esprit d'entreprise. Puis, ne trouvant pas à ce métier d'aliment suffisant pour les grands capitaux dont elle dispose, elle s'est rabattue sur les fellahs. Ses agents ont couru les villages du Delta, faisant aux cultivateurs besoigneux des avances sur leurs récoltes de coton, à raison de 3, 4 et jusqu'à 5 % par mois. Bref, du rôle magnifique qu'elle pouvait jouer, elle est descendue, tranchons le mot, à celui d'usurière.

« Le châtiment ne s'est du reste pas fait attendre. Dominée par l'appât d'un gain à la fois facile et considérable, la Compagnie s'est laissé tromper sur l'importance des ressources, sur la valeur des propriétés de bon nombre de ses emprunteurs; et lorsqu'a éclaté la dernière crise, partie de ses placements a été gravement compromise. On n'estime pas à moins de soixante-dix mille livres ster-

ling le chiffre des pertes que l'entraînement de ses agents lui a fait essuyer.

« Espérons que la leçon lui profitera. Je le crois pour mon compte, d'autant plus facilement, qu'à la suite de cette piteuse aventure, le personnel de la direction a été remanié. C'est à M. Ross, négociant du plus grand mérite, que sont désormais confiées ses destinées. Elles ne peuvent que devenir très-prospères en d'aussi habiles mains.

« On ne tardera donc pas à voir la Compagnie du Soudan rentrer dans sa véritable voie et poursuivre avec persévérance et courage le but pour lequel elle a été fondée.

« A bientôt de nouveaux renseignements sur quelques autres compagnies, la longueur de cette lettre me forçant de les ajourner à la suivante. »

Nous laissons au correspondant la responsabilité de semblables assertions sur le compte de la Compagnie du Soudan, — assertions qui confirment pleinement du reste les opinions que nous avons émises dans le courant de ce volume, écrit avec toute la discrétion possible.

Le document ci-dessus prouve une fois de plus que le *vice-roi soutient énergiquement les opérations qu'il patronne.*

A ce propos, n'oublions pas d'ajouter que les

compagnies « la Medjidié » et « l'Azizié, » faisant le service de la Méditerranée, de la mer Rouge et du Nil, viennent de fusionner. On sait que le vice-roi possède une notable partie du capital social de ces sociétés.

TABLE

Au Lecteur. 1

Chapitre Ier Ismaïl, vice-roi. 3

— II. Les héritiers d'Ismaïl. 27

— III. Le fellah. — La corvée. 31

— IV. Alexandrie 65

— V. A travers le Caire. — Suez. 81

— VI. Esquisses au trait. — Ragheb-Pacha. — Nubar-Pacha. 107

— VII. L'administration locale dans ses rapports avec la colonie 115

— VIII. La terre. — L'impôt. — L'usure. 143

— IX. L'organisation nouvelle. — L'armée. — La marine 163

— X. Instruction publique 179

— XI. La presse 189

— XII. Le budget. 195

— XIII. La colonie européenne. — Commissions et sociétés nouvelles 213

CHAPITRE XIV. Le coton. — La douane égyptienne. — L'argent 225
— XV. Les travaux publics 243
— XVI. Les chemins de fer égyptiens 255
— XVII. Considérations générales 271
NOTES JUSTIFICATIVES 277

FIN DE LA TABLE.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, RUE SAINT-BENOIT, 7

BIND

DT
54
S33

Sacré, Amédée
L'Egypte et Ismaïl pacha

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 21 24 04 011 1